



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

2.2 Notices de présentation des périmètres

INTRODUCTION AU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE 6 MONUMENTS HISTORIQUES :

**EGLISE NOTRE DAME À BAYON-SUR-GIRONDE
EGLISE ST-SATURNIN À BERSON
EGLISE SAINT-CHRISTOLY À SAINT CHRISTOLY DE BLAYE
EGLISE SAINT-JEAN À SAINT-CIERS-DE-CANESSE
EGLISE DE SAINT MARTIN À SAINT-MARTIN-LACAUSSADE
EGLISE SAINT-VINCENT À VILLENEUVE**



COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BLAYE

> 1. COMMENT LA LOI PROTÈGE-T-ELLE LE PATRIMOINE BÂTI ?

LES DISPOSITIFS NATIONAUX EXISTANTS

2

Le patrimoine bâti est un objet complexe. Il ne se définit pas exclusivement comme un ensemble de bâtiments anciens ou de riches modénatures.

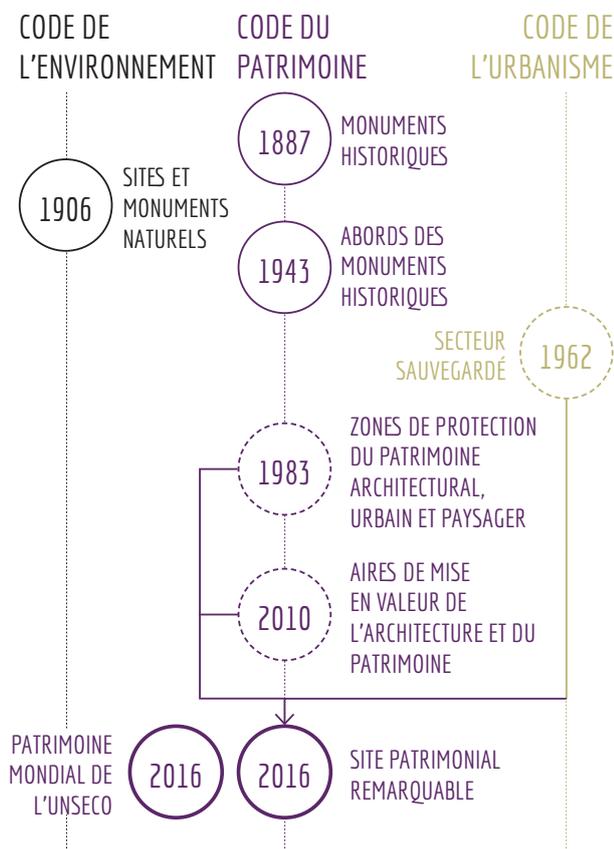
D'après Riegl, le patrimoine peut être caractérisé par plusieurs valeurs :

- La valeur d'ancienneté, reflet de l'action du temps sur un élément
- La valeur historique, en cela que l'élément est le témoin d'une époque révolue, au fait de ses caractéristiques techniques ou d'usage
- La valeur commémorative, ou l'effacement derrière un message, un souvenir.

Le dispositif réglementaire est relativement récent (XIX^{ème} siècle) et détonne avec les habitudes des siècles précédents, lorsque le réemploi et la démolition l'emportaient sur la transmission de l'héritage.

Depuis 1943, les abords des Monuments Historiques font l'objet de mesures de protection. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis sur les travaux pouvant porter atteinte aux vues sur le monument ou depuis celui-ci : modification de façade, travaux en extérieur, etc. Par défaut, cette protection s'applique dans un rayon de 500 mètres autour d'un édifice protégé, au sein duquel est évaluée la covisibilité vis-à-vis du Monument Historique. C'est actuellement le cas pour les Monuments Historiques du territoire.

Les éléments bâtis et non bâtis qui forment un ensemble cohérent avec le Monument Historique "MH" est crucial pour la mise en valeur du patrimoine bâti. La perception du monument est nécessairement affectée par les caractéristiques des constructions alentour. Aussi, les travaux aux abords du monument ne doivent pas desservir celui-ci. A l'inverse, la mise en valeur du monument contribue à la qualité de l'espace public alentour, profitant à l'agrément des propriétés voisines.



ET DANS LE PLUI ?

La possibilité de repérer des éléments bâtis ou non bâtis, et des secteurs. Lors de la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il est possible de repérer des ouvrages et périmètres complémentaires non protégés par les codes du Patrimoine ou de l'Urbanisme et de leur affecter des règles locales.

> 2. QU'EST CE QU'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS "PDA" ?

UN RENFORCEMENT DU RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Depuis une dizaine d'années, notamment avec la loi LCAP (Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine), les collectivités locales ont un rôle accru dans la préservation du patrimoine bâti, notamment avec la possibilité de proposer un site patrimonial remarquable (SPR) ou bien de participer à la réalisation des règles des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Il est désormais possible de proposer et de participer à la modification du Périmètre Délimités des Abords des Monuments Historiques, depuis la loi ELAN de 2018 qui complète la loi LCAP (cf. modification article L621-31 du Code du patrimoine), c'est l'objet de cette étude.

Il est en effet possible de modifier ce périmètre par défaut pour intégrer les constructions et l'espace public participant à la mise en valeur du monument. Le périmètre prends en compte :

- l'ensemble des bâtiments ayant un rapport de cohérence historique ou de proximité urbaine avec le Monument,
- les éléments rentrant dans la composition du Monument,
- les entités urbaines cohérentes aux alentours du Monument, plus ou moins proches, perceptibles du Monument ou donnant des vues sur celui-ci.

UN PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

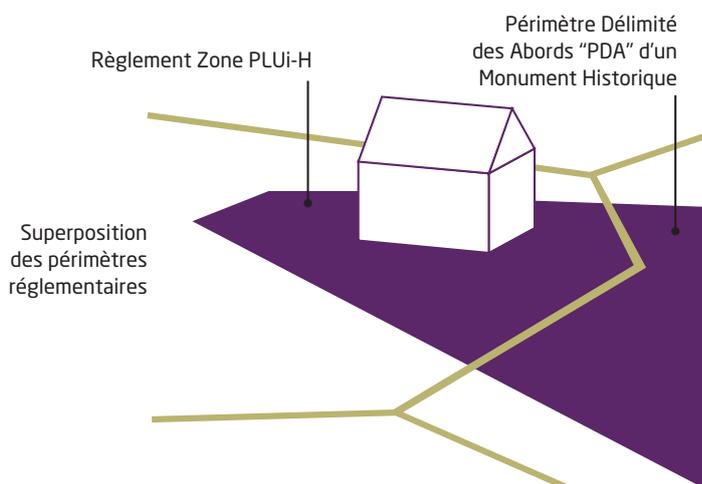
Le Périmètre Délimité des Abords "PDA" est un périmètre réglementaire établi dans un cadre national. Il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique "SUP AC1".

Cette servitude s'impose à la réglementation locale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat "PLUi-H". En effet, un "PLUi" et une "SUP" sont indépendantes, le premier dépendant du Code de l'Urbanisme et la seconde du Code du Patrimoine.

Les Servitudes d'Utilité Publiques sont notifiées à l'acheteur d'un bien concerné par le périmètre. Elles doivent également être annexées au PLUi-H afin d'en améliorer leur lisibilité.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), n°2016-927 du 7 juillet 2016, dont l'article 75 comporte des dispositions relatives aux abords des monuments historiques, codifiées aux nouveaux articles L.621-30 à L.621-32 du Code du Patrimoine.
- Loi ELAN
- articles L621-30 à L621-32 et R621-92 à R621-95 du Code du patrimoine
- articles L153-60 et R132-2 du Code de l'urbanisme
- articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement
- Fiche pratique sur la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques - novembre 2020



LA RÉGLEMENTATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ

Au sein du périmètre délimité des abords, les travaux (aspect extérieur d'une construction, travaux en extérieur) sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France "ABF".

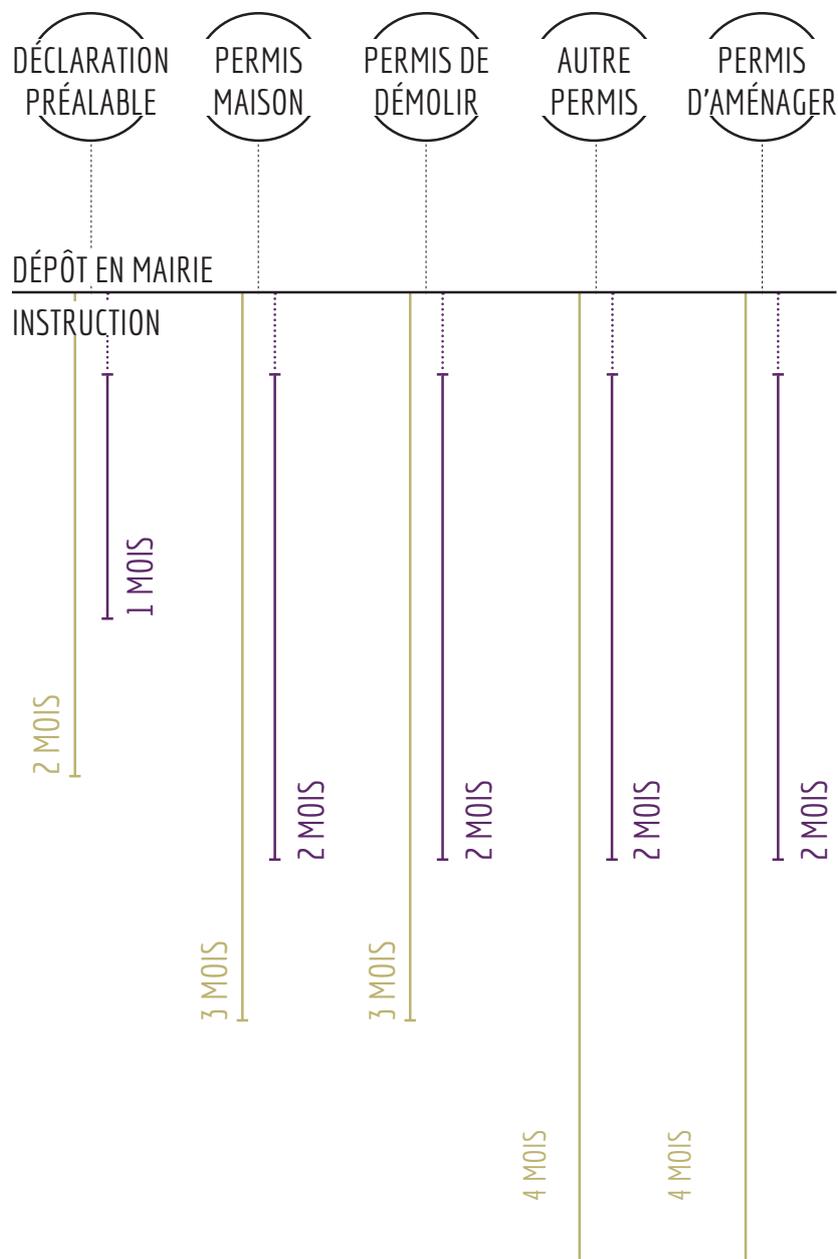
4

En cas de refus, le projet ne pourra être réalisé. L'ABF peut indiquer des prescriptions à respecter pour corriger le projet initial.

L'ABF s'assure que les travaux ne portent pas atteinte au monument historique ou aux abords du monument historique. Il s'assure également du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, de la qualité des constructions et de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

Dans le cadre d'une opposition, un recours devant le Préfet peut être exercé.

Dans le cadre d'une Autorisation Préalable pour une enseigne, un dépôt en mairie est nécessaire, suivi d'une transmission sous 8 jours à l'ABF, qui bénéficie d'un délai de 45 jours à compter du dépôt en Mairie (R581-12 et 581-13 du code de l'environnement).



DÉLAIS D'INSTRUCTION

PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'URBANISME

PAR L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

> 3. COMMENT EST RÉALISÉE CETTE DÉMARCHÉ DE MODIFICATION ?

1. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuie sur l'articulation entre travail de terrain, cartographie, et analyse des documents et des données existants. Il s'agit en particulier d'identifier des enjeux à différentes échelles : territoire intercommunal, bourg, édifice.

Pour chaque commune, une fiche de synthèse est rédigée et transmise, notamment aux communes et propriétaires des Monuments Historiques.

2. LE TRAVAIL DE DÉLIMITATION

- Une première réunion de travail s'est déroulée dans les 6 mairies, réunissant les élus et les services de l'UDAP.
 - Présentation de la démarche
 - Echanges sur les limites du périmètre actuel, mise en
 - Visite du monument et de ses abords
 - Réflexion sur carte sur les éléments à intégrer à la réflexion : Enjeu architectural avéré, Enjeu architectural modéré, Formes paysagère et géographique, Vue sur le monument et limites routes séparative
- À la suite de ces premiers échanges, un premier scénario de périmètre est dessiné.
- Des rencontres communales et comités techniques sont organisées pour présenter et affiner les nouveaux périmètres. Ces propositions de délimitation sont réalisées en concertation avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine "UDAP" de la Gironde.
- Le résultat final sont ensuite présenté en comité de pilotage, et validé par l'ensemble des élus.

3 - L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- En date du 18 juin 2024, l'avis des service de l'UDAP est sollicité. Un avis favorable est donné, sous réserve de la prise en compte de 2 observations :
- « Le PDA de BAYON devra prendre en compte les rangs de vignes situés à l'Ouest du château Eyquem, et ce, afin de répondre au courrier de Monsieur le Maire de BAYON en date du 3 juillet 2024 (cf. annexe) »
- « Le PDA de SAINT-CIERS-DE-CANESSE se limitera, en partie Nord-Ouest, à la rue située derrière la salle des fêtes (cf. annexe). »
- Suite à ces retours, les modifications ont été effectuée.
- Une fois validés par le service de l'UDAP, les PDA font l'objet d'une enquête publique. Celle-ci est conjointe à celle du PLUi-H.

> 4. QUELS SONT LES MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE ?

Le territoire compte de nombreuses constructions inscrites ou classées au titre des Monuments Historiques de la communauté de communes. On compte 16 édifices classés ou inscrits sur la CCB :

6

- Eglise Saint-Pierre
- Eglise St-Christoly
- Eglise St-Vincent
- Eglise St-Ciers
- Eglise Notre-Dame
- Eglise St-Martin (Samonac)
- Eglise Saint-Martin (Saint-Martin-Lacaussade)
- Eglise Saint-Saturnin (Berson)
- Citadelle de Blaye
- Fort Paté
- Villa Romaine (vestiges)
- Château de Thau
- Château de Falfas
- Monument aux morts de la guerre 14-18
- Maison forte du Prat
- Maison forte du Boisset

Dans le cadre de cette démarche, des PDA sont réalisés pour six des ces Monuments Historiques :



Eglise Notre-Dame,
Bayon-sur-Gironde



Eglise St-Saturnin,
Berson



Eglise Saint-Christoly,
Saint-Christoly-de-Blaye



Eglise Saint-Jean,
Saint-Ciers-de-Canesse

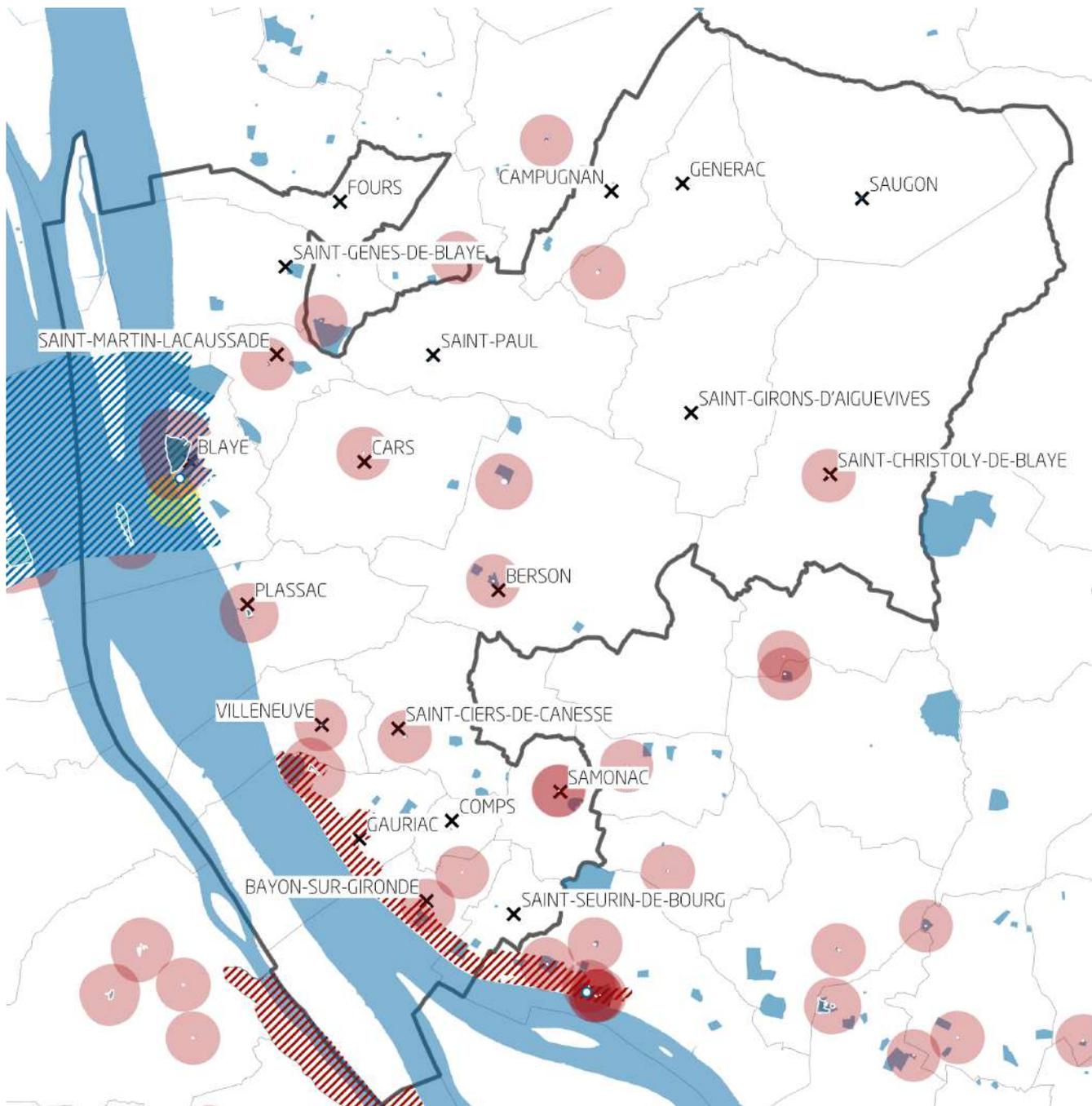


Eglise de Saint Martin,
Saint-Martin-Lacaussade



Eglise Saint-Vincent,
Villeneuve

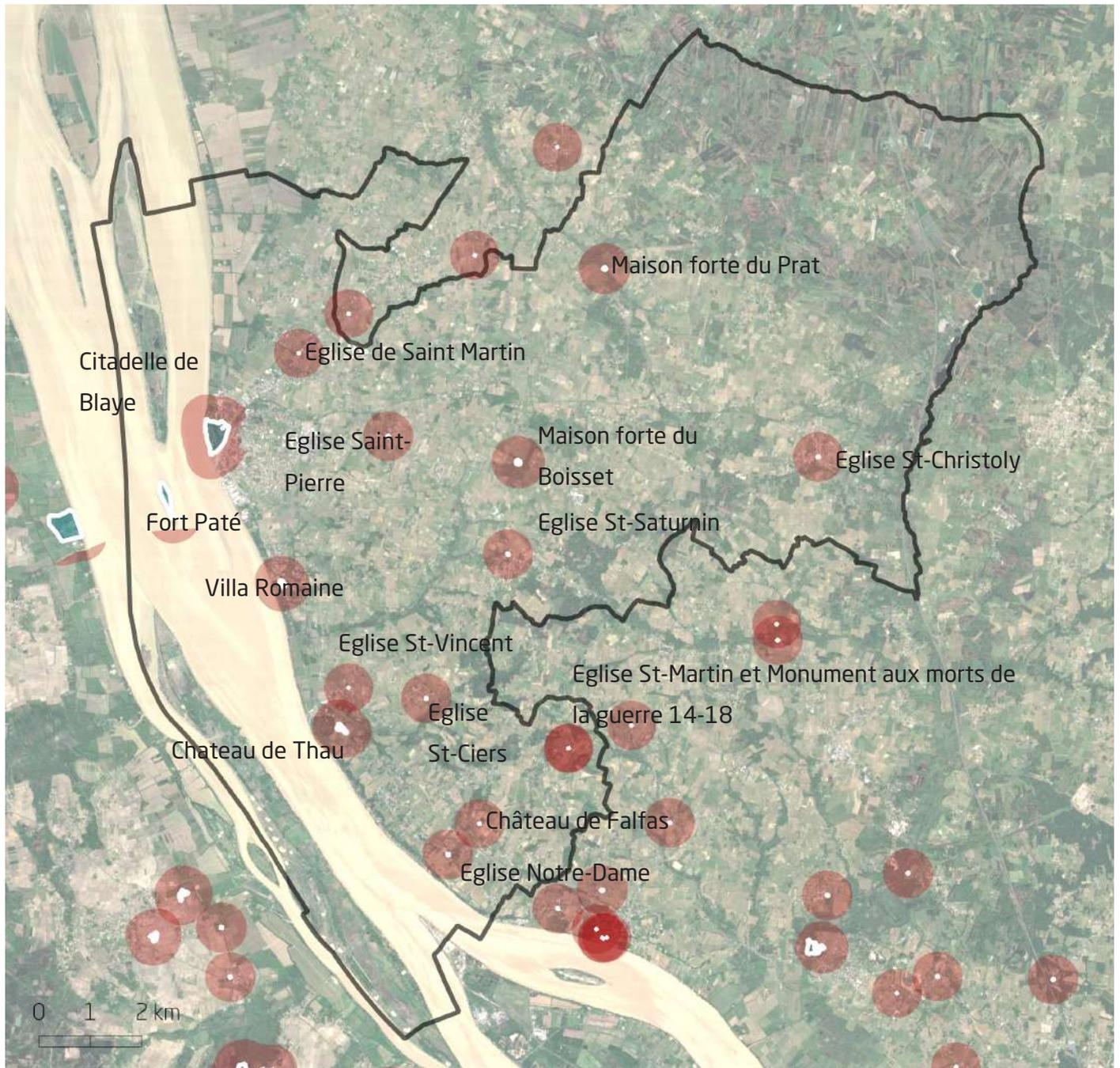
UN PATRIMOINE BÂTI PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Périmètres de protection patrimoniaux - Sources diverses

Patrimoine

-  Immeubles classés ou inscrits
-  Musées de France
-  Protection au titre des abords de monuments historiques
-  Sites inscrits
-  Sites patrimoniaux remarquables
-  Ville française concernée par une ou plusieurs opérations archéologiques entre 1985 et 2005
-  Zone de 20km autour des centrales nucléaires
-  Zone de présomption de prescription archéologique



Monuments historiques classés sur la CCB - Source ABF

TEMOIGNAGES RELIGIEUX

- Eglise de Saint Martin (Saint-Martin-Lacaussade)*
- Eglise Saint-Pierre*
- Eglise St-Saturnin*
- Eglise St-Christoly*
- Eglise St-Vincent*
- Eglise St-Ciers*
- Eglise Notre-Dame*
- Eglise St-Martin (Samonac)*

TEMOIGNAGES HISTOIRE

- Citadelle de Blaye*
- Fort Paté*
- Villa Romaine*
- Château de Thau*
- Château de Falfas*
- Monument aux morts de la guerre 14-18*
- Maison forte du Prat*
- Maison forte du Boisset*



Périmètre de protection des abords des monuments historiques.

> 5. ANALYSE GÉNÉRALE DU PATRIMOINE DES COMMUNES DE LA CCB

LA PIERRE

Les constructions locales sont quasi-exclusivement bâties en pierre calcaire, majoritairement prélevée dans les carrières de la région. Sa mise en œuvre peut être : en moellon enduit, avec chaînes d'angle et encadrements en pierre de taille ou en pierre de taille sur l'ensemble de la façade (près d'un tiers des bâtis principalement les demeures de maître).



Les moellons enduits

Pour les constructions plus modestes, la technique des moellons est plus répandue que la pierre de taille, plus coûteuse. Les moellons sont des pierres de petites dimensions grossièrement dressées et scellées dans un mortier. Le mur ainsi constitué est recouvert d'un enduit à la chaux assurant sa finition et sa protection contre les agressions extérieures (pluie, vent, chocs, etc.). En Gironde, il est souvent appliqué de manière couvrante, sans laisser apparaître la surface des pierres, pour éviter l'imprégnation des eaux de ruissellement. Sa finition est lisse afin d'éviter l'accumulation de salissures dans les reliefs.



La pierre de taille

Les constructions en pierre de taille donnent une unité à l'architecture girondine. Ces pierres, calcaires et dorées, étaient extraites principalement des carrières de Frontenac et de Bourg. Elles étaient taillées en blocs lisses de dimensions régulières (33 cm de hauteur). Parfois, des décors (appelés modénatures) sont sculptés dans la pierre pour animer la façade et permettent de la protéger des eaux de pluie ou de ruissellement (corniches, linteaux, etc.). Entre les blocs de pierre, les joints sont fins et réguliers.

Si la pierre des bâtiments utilitaires (étables, granges, etc.) était apparente, celle des constructions habitées était des moellons le plus souvent enduits. Cette protection, parfois colorée, allant d'une teinte ocre rosée à orangée, crée des palettes de couleur locales issues directement des sols. Dans le cas des façades en pierre régulières, les enduits sont également parfois nécessaires : enduit couvrant, enduit à pierre vue ou jointement des pierres apparentes.

UN SOCLE GÉOLOGIQUE LISIBLE SUR LES FAÇADES

10

L'architecture présente sur le territoire fait appel à la pierre comme matériau de composition des façades. Ce calcaire identifié très tôt comme une ressource locale, est directement visible sur les anciennes bâtisses du territoire.



Le château Poyanne à Gauriac, en pierre de taille

source : Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel, Conseil départemental de la Gironde



Le bourg de Saint-Christoly-de-Blaye

source : cittànova janvier 2022



Une façade à Berson

source : Cittànova janvier 2022

La maison traditionnelle girondine est un témoignage de ce type de construction employant les matériaux locaux, et participe à l'identité architecturale de la CCB : maison rurale du XVIIe/XXe avec pierres de taille, moellons apparents et tuiles canal.



Héritage de maison girondine à Saint-Paul

source : cittànova janvier 2022



Maison girondine à Gauriac

source : cittànova janvier 2022



Maison en pierre à Saint-Martin-Lacaussade

source : cittànova janvier 2022

> 6. LES TYPOLOGIES URBAINES CONCERNÉES DANS LES PDA

LES BOURGS SECONDAIRES

Le territoire recèle un patrimoine de hameaux remarquables et caractéristiques. Ces hameaux sont marqueurs de l'identité rurale et agricole du territoire. Ils sont implantés à l'écart des centres-bourgs et répartis de façon régulière sur le territoire. Ils sont la résultante d'un regroupement de plusieurs maisons traditionnelles, complétées dans certains cas de pavillons contemporains. Le cœur des hameaux contient souvent des constructions à usage agricole ou viticole. L'organisation est souvent structurée par un regroupement de constructions compactes (densité élevée) autour d'un domaine viticole, de châteaux ou de la maison bourgeoise principale.

- **Implantations urbaines** : le corps de logis principal est directement sur rue, et des bâtisses secondaires ou dépendances sont séparées par des cours plus ou moins exigües. Les fronts bâtis sont en continuité et à l'alignement du long des voies principales

- **Formes** : le bâti est généralement en RDC ou en R+1 dans les cœurs de bourg. Les formes sont issues des diverses dépendances rustiques : chais, remises, magasins ou écuries. Ces formes résultent de la coexistence des activités domestiques et économiques dans les bourgs historiques

- **Façades** : les maisons de hameaux denses s'apparentent à l'habitat rural ordinaire. Elles diffèrent principalement par la hauteur et par leur fonction commerçante ponctuelle, marquées par des baies et des enseignes spécifiques

- **Détails** : extraite dans la région, la pierre est le matériau de base de toutes les constructions. Le bâti des hameaux est ancien, souvent dégradé

- **Essences et plantations** : la végétation entoure les villages et investit largement les espaces publics : trottoirs en herbe, végétation sur certains murets. Cela donne un cachet aux villages de la région. L'atmosphère rurale passe principalement par l'utilisation d'essences locales que l'on retrouve dans les haies bocagères à vocation agricole. Au sein du tissu urbain, les haies recherchées sont principalement des haies basses, taillées côté voie publique

*rapport direct avec
le paysage*

maisons remarquables

*trottoirs et murets
en herbes*

*murs en pierres
anciennes*



Bourg de St-Martin-Lacaussade (source : Cittanova)

L'HABITAT RURAL

Une grande partie du territoire recouvre un espace rural viticole, dans lequel l'habitat est dispersé en propriétés isolées. La plupart des constructions en pierre de ces hameaux datent du XIX^{ème} siècle et sont sensiblement différentes des types urbains. Les plus petites maisons rurales sont celles des anciens salariés agricoles non-propriétaires ou petits propriétaires, les « bordiers ». Il y a sur le territoire de nombreuses habitations de type « la maison de Bordier ».

Ces habitations, souvent situées au cœur des vignobles, étaient originellement destinées aux journaliers travaillant dans les vignes. On rencontre également quelques habitats de ce type à proximité des châteaux ainsi qu'aux carrefours de routes importantes, où ils servaient à l'origine à loger les ouvriers agricoles.

- **Implantations urbaines** : ce bâti est disposé à l'alignement des voies, parfois perpendiculairement à celle-ci

- **Formes** : la typologie de ce bâti repose sur des réflexions fonctionnelles. Les constructions de dimensions modestes se développent sur un seul niveau et ne comportent pas de combles (ou combles à surcroît) afin d'assurer le minimum de déperditions de surface tout en profitant d'apports solaires. Les volumes sont simples et souvent greffés d'extensions et d'annexes fonctionnelles. Ces dépendances peuvent être situées dans le prolongement ou à l'écart du logis.

Ces maisons ont une toiture à deux pentes, le faîtage étant toujours parallèle à la façade principale. La plupart des maisons possèdent un toit à longs pans, souvent asymétrique, et certains, des toits en croupes

- **Façades** : la façade principale en pierre n'est pas symétrique dans ses ouvertures. Elles sont composées simplement d'une porte unique et de petites fenêtres. Les façades principales sont orientées en direction du sud et donnent sur une cour dotée d'un puits

- **Détails** : les murs sont composés de moellons enduits associés à des chaînages d'angle et d'encadrements de baies en pierre de taille. Les façades sont enduites et parfois ornées de décors sobres et de corniches moulurées ou de bandeaux formés autour des baies

- **Essences et plantations** : les espaces bâtis sont historiquement au contact direct des espaces agricoles et naturels. Le traitement des abords à travers le jardin et des limites constituent des espaces à forts enjeux paysagers, comme des espaces de transition. Les limites séparatives reprennent souvent les codes paysagers du monde agricole et naturel à proximité : essences rurales, locales et composition multistratée

toit à deux pans encadrement en pierre taillée génoise enduit à la chaux tuiles canal chaînage des angles



St Genès de Blaye (source : Cittanova)

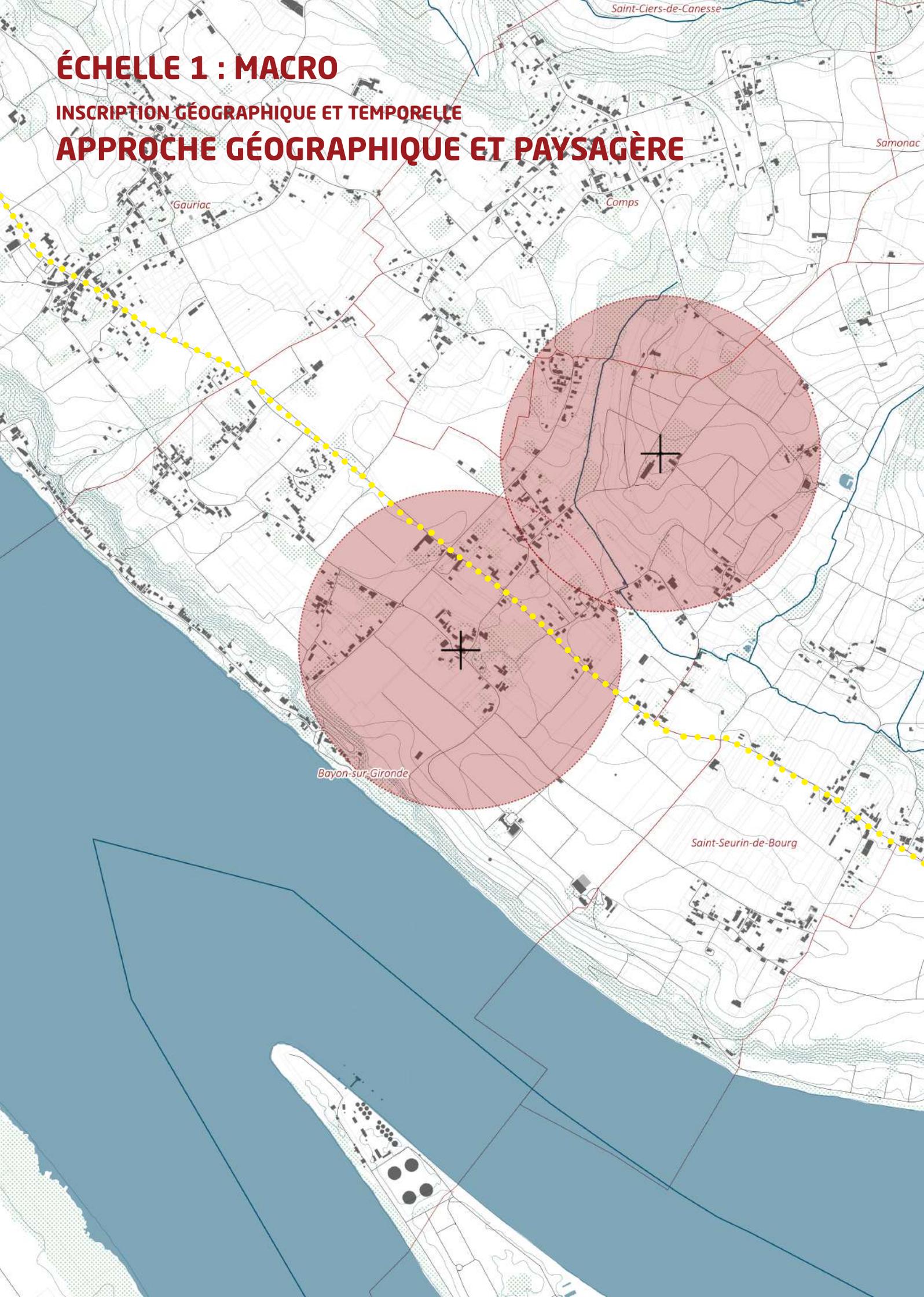
EGLISE NOTRE-DAME BAYON-SUR-GIRONDE

DÉLIMITATION DU
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS

ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE



ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

L'église Notre Dame est située sur un plateau en promontoire de la Gironde, à une altitude de 50m et son clocher mesure près de 32m. Cette topographie et hauteur particulière inscrivent l'église dans le grand paysage. Cette position privilégiée crée de belles perspectives vers et depuis le paysage environnant. L'église est un marqueur important et historique dans le paysage de la commune et de ses alentours.

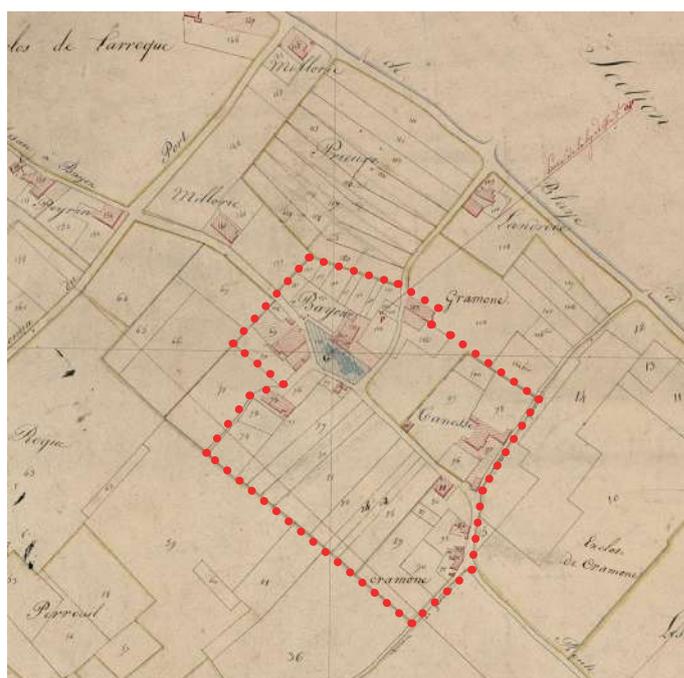
Le monument se situe sur la route entre deux communes attractives que sont Blaye et Bourg (respectivement à 10km et 3km). La flèche est particulièrement visible depuis la D669, route longeant la Gironde et empruntée dans le parcours touristique de découverte du territoire. À quelques centaines de mètres de l'église, se trouve le belvédère du château Eyquem, révélant un large panorama sur la Gironde et les différentes îles.

L'église est localisée à 500 m de la Gironde. D'ailleurs, le clocher servait historiquement d'amer, un repère pour les marins lors des navigations entre l'océan et le port de Bordeaux.

Un autre bâtiment inscrit au titre des MH est présent sur la commune : le château Falfas. Distant de près de 900m, il n'y a pas (ou peu) de rapports visuels entre les deux monuments, malgré la butte sur laquelle est implanté le château.



XVIIIe siècle - Carte de Cassini
(source : remonter le temps IGN)

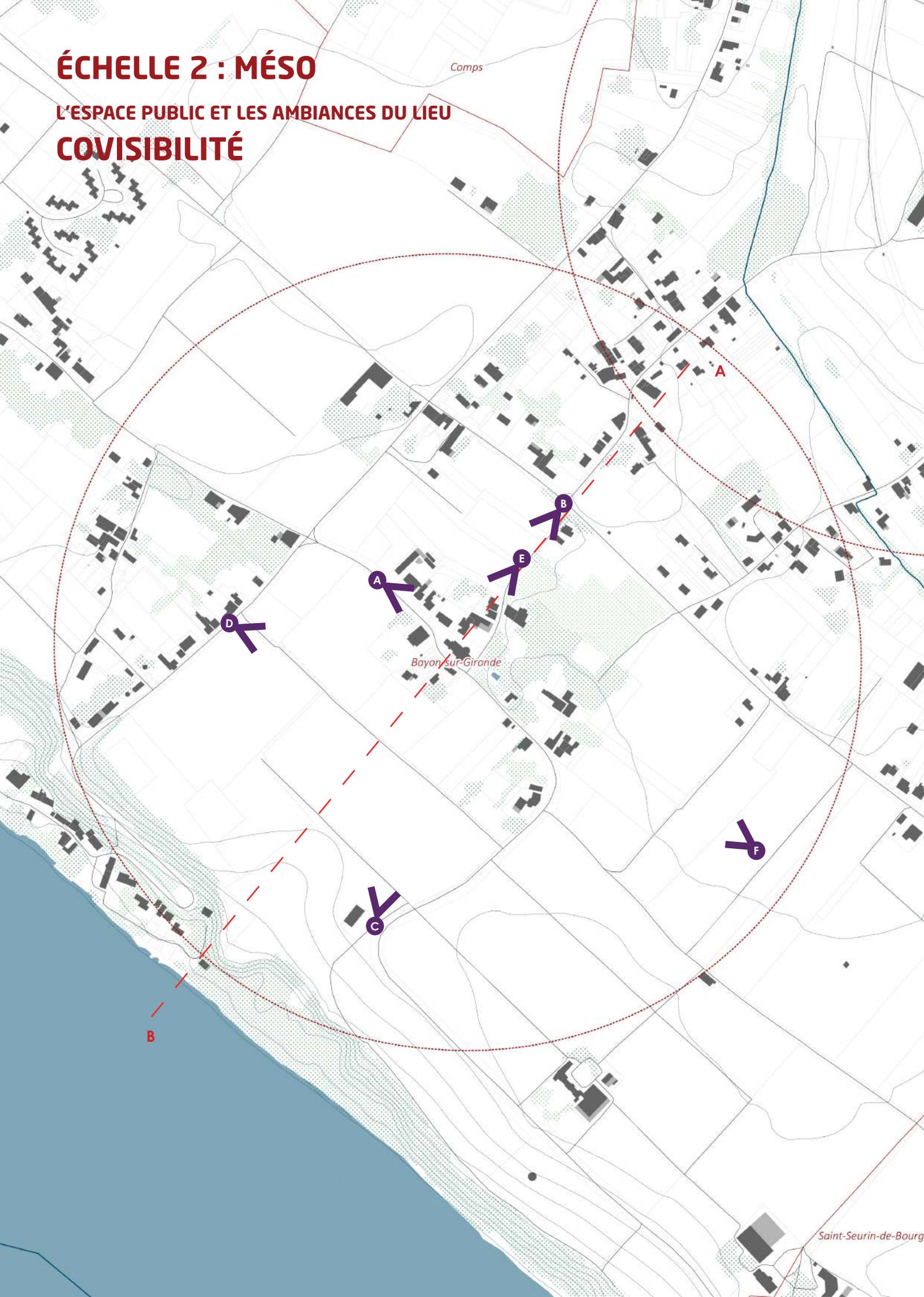


1820 - cadastre Napoléonien
(source : archives.gironde.fr)

ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

COVISIBILITÉ



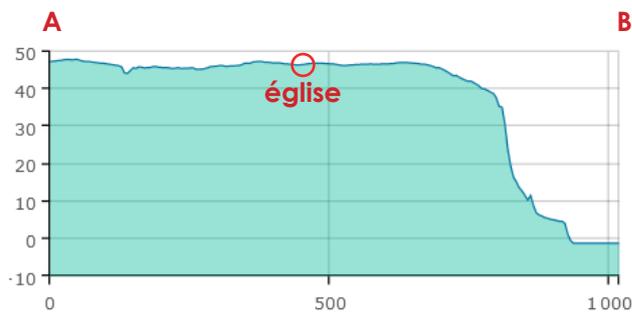
ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

- En arrivant depuis l'Ouest, sur la rue du Moulin Deschamps, on découvre la façade principale de l'église. La perspective est frontale, la végétation et le bâti de part et d'autre de la rue participent à l'effet de composition et la mise en avant, de l'église. La mairie et l'école, situées à quelques mètres du monument, sont en relation directe avec l'église.

- L'arrivée depuis le Sud-Est révèle aussi une perspective lointaine à la suite du virage, proche du château Eyquem; le clocher s'y dégage de la silhouette du bourg et du couvert végétal, avec en premier plan un plateau de vignes

- Depuis le Nord, la vue est moins lointaine et le couvert végétal masque la majorité de l'église. La flèche surplombe tout de même le sud du bourg, et sa hauteur domine le cimetière et la place de la salle polyvalente. L'église est également visible depuis la D669 qui traverse la commune, avec au Nord, des implantations de logements individuelles récentes, et au Sud, le centre-bourg plus historique.



Topographie d'implantation de l'église
(source : Géoportail)



Vue depuis l'Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Est
(source : Cittanova, février 2024)

Périodes de construction :
XIIe siècle

Éléments protégés :

Le clocher et l'abside : classement par arrêté du 12.01.1922 - L'église en totalité, à l'exception des parties déjà classées : inscription par arrêté du 10.12.2007.



ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

« Il existe sur la commune, la trace d'une ancienne église, située à 250 m au sud de l'actuelle église. Elle n'a pas résisté aux incendies d'une expédition de Normands remontant la Gironde en drakkars pour piller Bordeaux (les fondations de cette église se devinent encore dans les vignes voisines).

Vers l'année 1185, les habitants de Bayon décident de se doter d'une église en dur. L'église Notre Dame, romane à l'origine, présente alors une nef unique ainsi qu'un chevet simple avec une abside à sept pans extérieurs séparés par des piliers et un clocher à l'ouest. Puis est construit un transept, le plan de l'église devient un plan basilical. Au nord-ouest, le clocher est précédé d'un porche.

Le clocher sur le porche d'entrée a été surhaussé au XIXe siècle, de base rectangulaire, il s'élève sur un plan carré et est couronné d'un dôme surmonté de la statue de la Vierge à l'Enfant, œuvre du sculpteur Mora, et abrite quatre cloches.

Datée du XII^{ème} siècle, l'église de Bayon-sur-Gironde intègre des éléments beaucoup plus anciens en particulier une pierre sculptée d'époque mérovingienne, la pierre de chancel, scellée dans le pied de l'autel. Le chevet de l'église paroissiale, bien que très remanié, constitue l'élément d'architecture le plus ancien conservé. »

source :

- patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr

- Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions



Carte postale de l'église (source : Monumentum)



Carte postale de l'église (source : Monumentum)



Carte postale de l'église (source : Monumentum)

Enjeu architectural avéré
Enjeu architectural modéré
Formes paysagère et géographique
Vue sur le monument
Limites routes séparative

vues lointaines importantes mais difficile à prendre en compte

lotissement récent

vignes

site de projet

couvert végétal

cimetière

projet en cours + zone AU dans le PLUi

Zone hors site inscrit

secteur agricole

Strate arbustive
maison remarquable

Topographie importante

maison remarquable

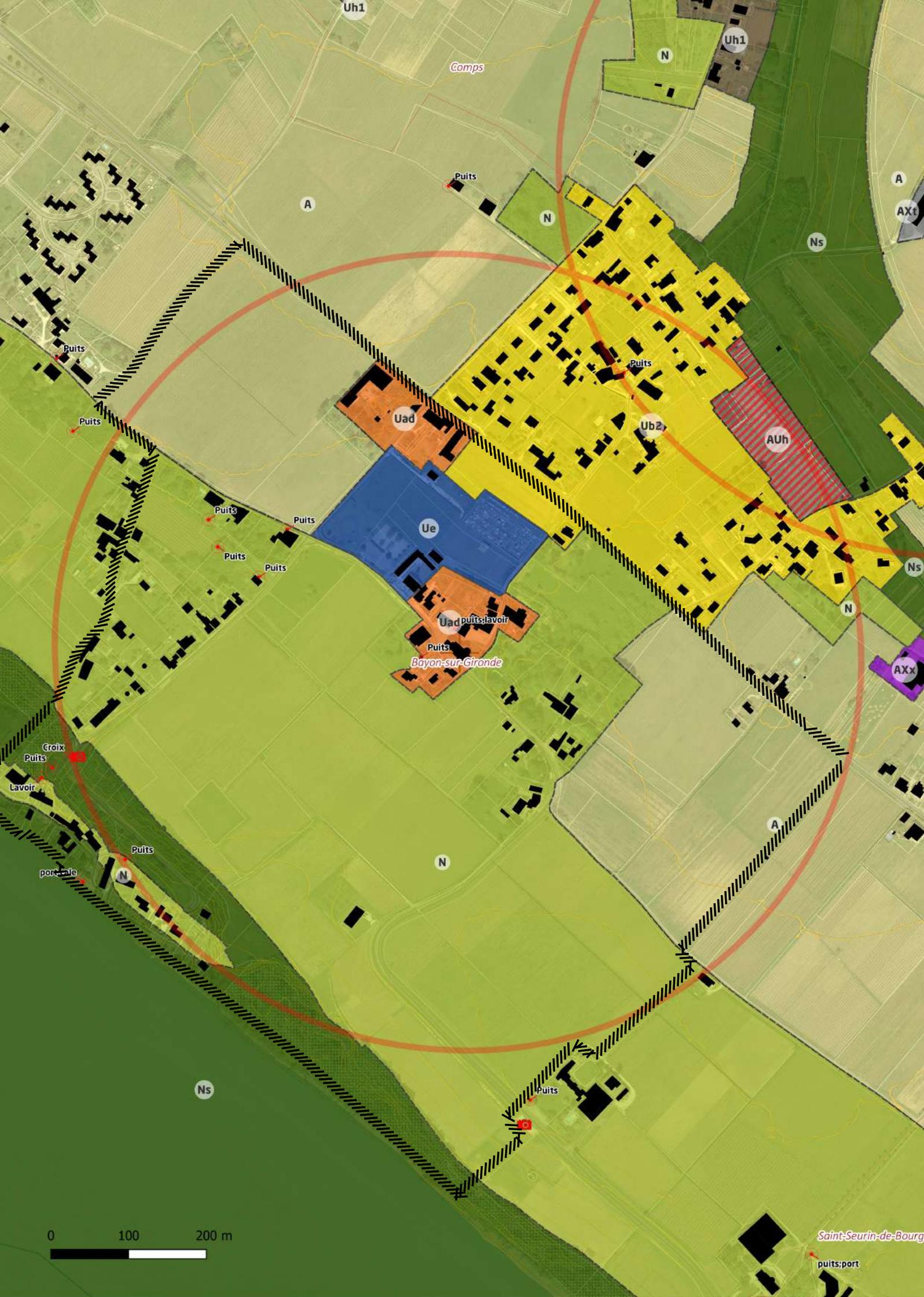
quartier le long de l'eau

château Eyquem

cône de vue depuis la Gironde
église comme point de repère
historique pour les marins

0 100 200 m

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Uh1

Comps

N

Uh1

A

AXt

Ns

A

Puits

N

Puits

Puits

Puits

Uad

Ub2

AUh

Puits

Puits

Ue

Puits

Puits

Puits

Uad puits,lavoir

Bayon-sur-Gironde

Puits

Ns

N

AXx

Croix

Puits

Lavoir

Puits

port:le

N

N

A

Ns

Puits

Saint-Seurin-de-Bourge

puits:port

0 100 200 m

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

- 1 Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique depuis la route départementale.
Covisibilité depuis le chemin de Poncet.
- 2 Inscription du quartier, aujourd'hui hors site inscrit.
- 3 Inscription du quartier, aujourd'hui hors site inscrit.
- 4 Covisibilité depuis le chemin vers le château Eyquem.
Préservation de la cohérence historique entre le château et le monument historique.
- 5 Limite du périmètre au niveau de la D669 : pas de covisibilité et aucune cohérence historique.

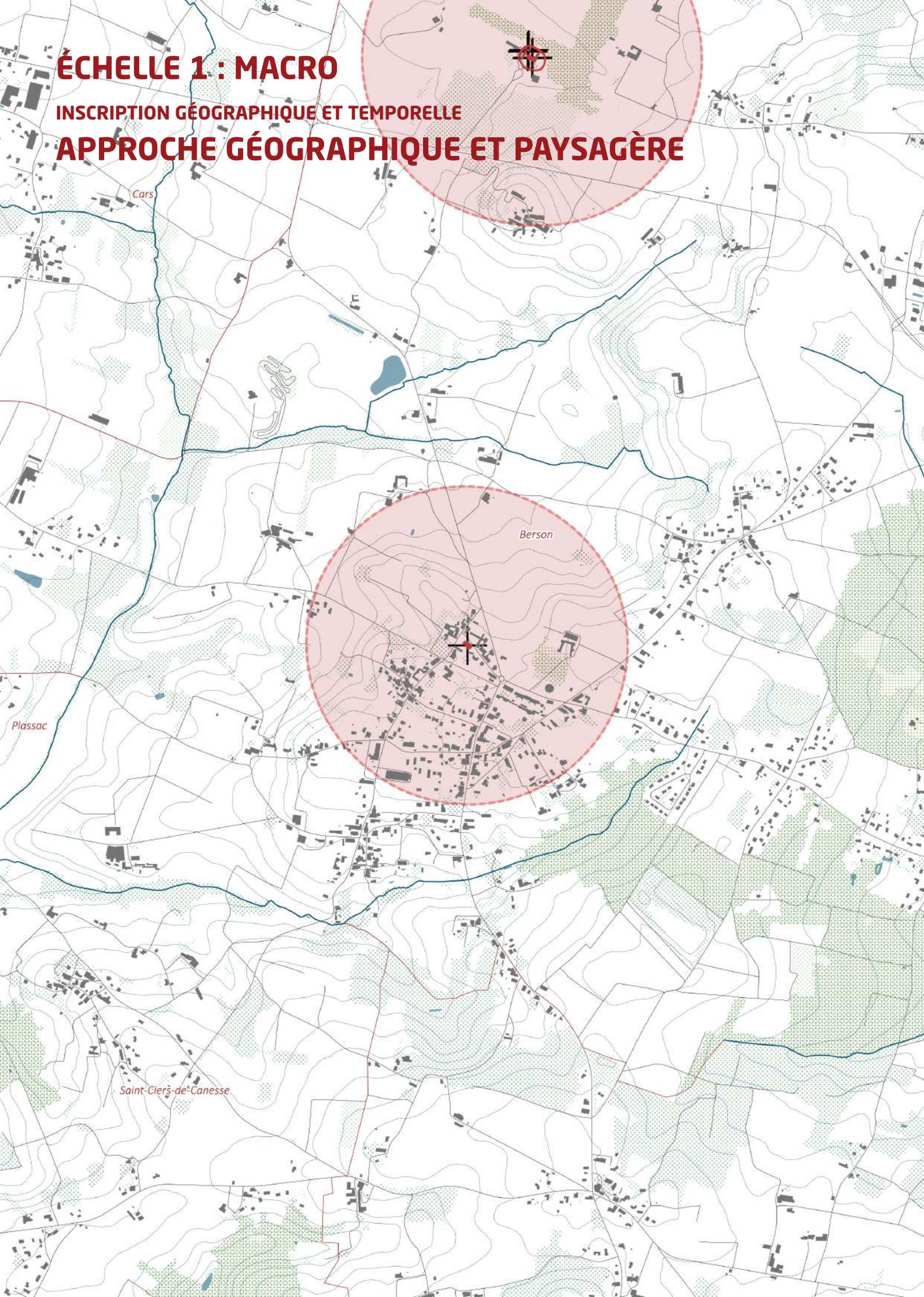
EGLISE SAINT-SATURNIN BERSON

DÉLIMINATION DU
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS

ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE



ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

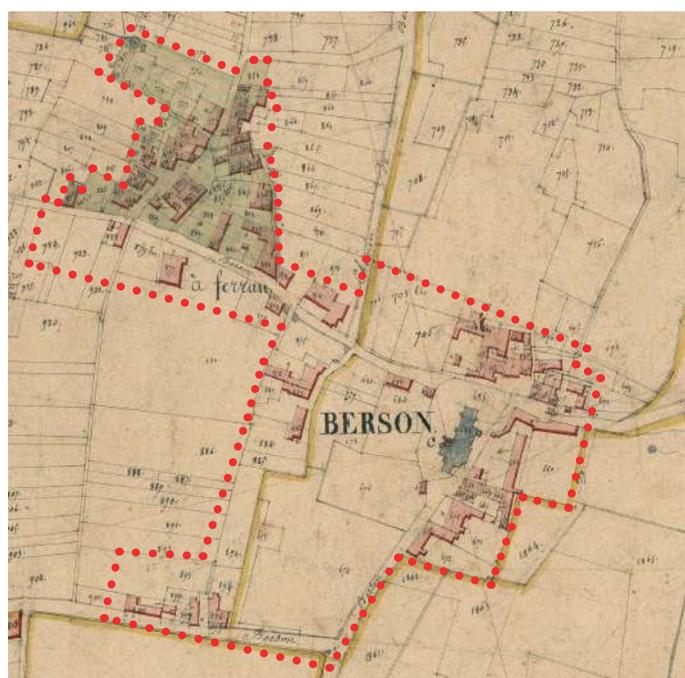
Berson est une commune viticole dans le Blayais, située à 4 km de l'estuaire de la Gironde et à 6 km à l'Est de la commune de Blaye. Le centre-bourg est traversé entre autres par la RD251, reliant Bourg à la RD133.

La commune s'implante sur un relief accidenté, avec un point culminant au lieu-dit « La Cibarde » à 85 mètres d'altitude et un point bas, à 11 m d'altitude à l'Ouest du centre-bourg. L'église s'élève à une hauteur de près de 65 m. Sa position en promontoire crée une large ouverture sur le paysage vers le Nord. Bien que l'église ne soit pas très haute, sa position en promontoire permet de nombreux points de vue sur son clocher depuis les espaces viticoles au Nord.

Le versant où est implanté le monument est largement occupé par une strate végétale basse, principalement de vignes. La commune possède également une strate végétale haute (acacias, chênes, peupliers, pins, châtaigniers), notamment le long du cimetière.



XVIIIe siècle - Carte de Cassini
(source : remonter le temps IGN)

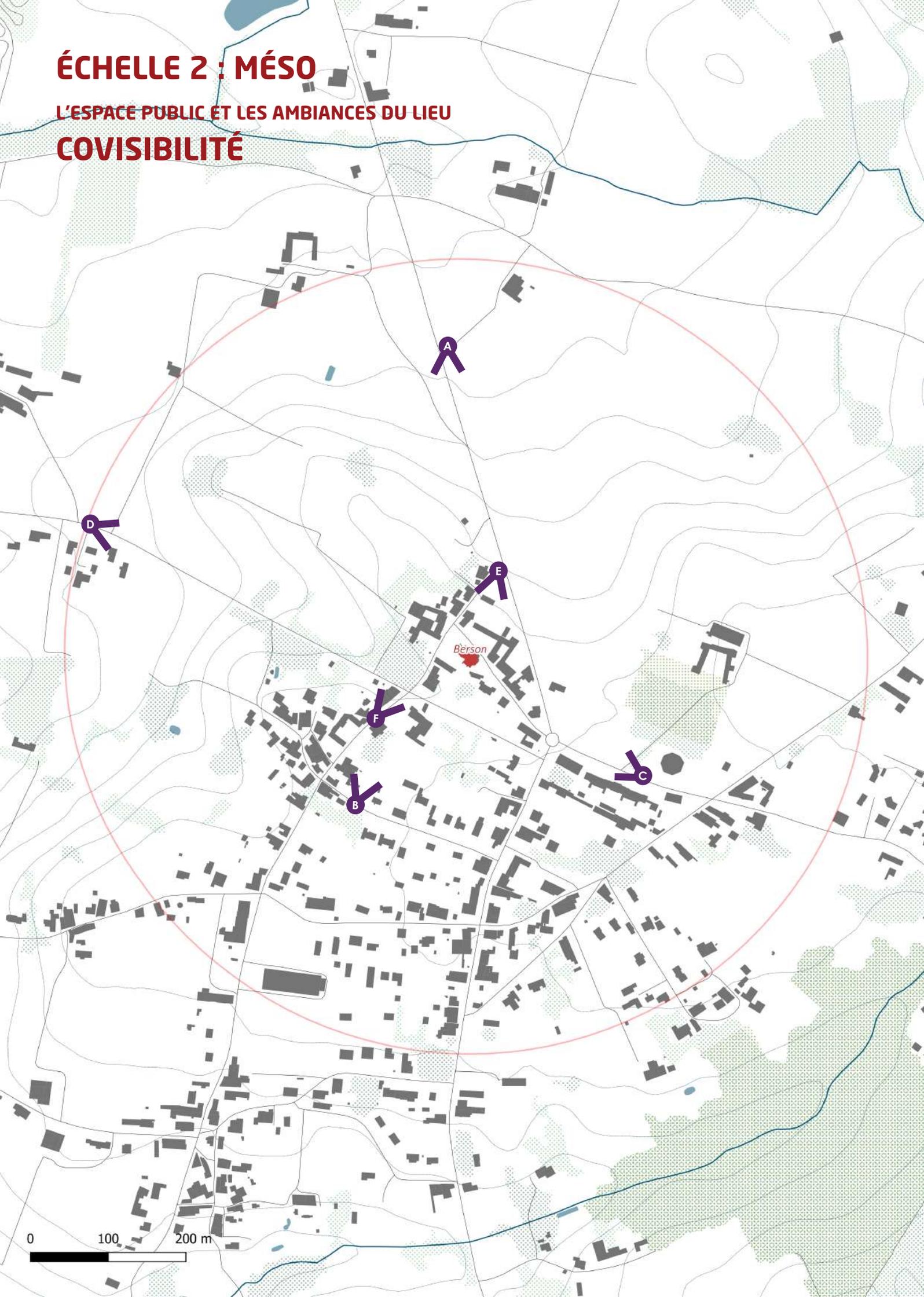


1820 - cadastre Napoléonien
(source : archives.gironde.fr)

ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

COVISIBILITÉ



0 100 200 m

ÉCHELLE 2 : MÉSO

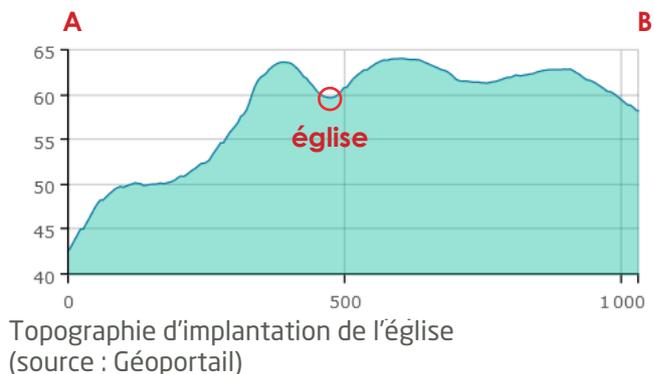
L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

Le monument est implanté à 200m de la mairie, l'école communale et le foyer rural, et à 400m des commerces du centre-bourg.

L'analyse des cartes anciennes permet de constater, la présence d'un nombre réduit de constructions, pour la plupart implantées autour de l'église.

L'extraction ou le réemploi du calcaire sur les divers bâtiments génère une ambiance particulière, propre au bourg. Les façades des constructions bordant le monument sont d'ailleurs travaillées avec un soin particulier.

La commune de Berson est aujourd'hui majoritairement composée d'un tissu résidentiel mêlant des implantations contemporaines et historiques. La position du monument à l'extrémité Nord du bourg, réduit les covisibilités entre les habitations et l'église.



Vue depuis l'Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Est
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud-Ouest
(source : Cittanova, février 2024)

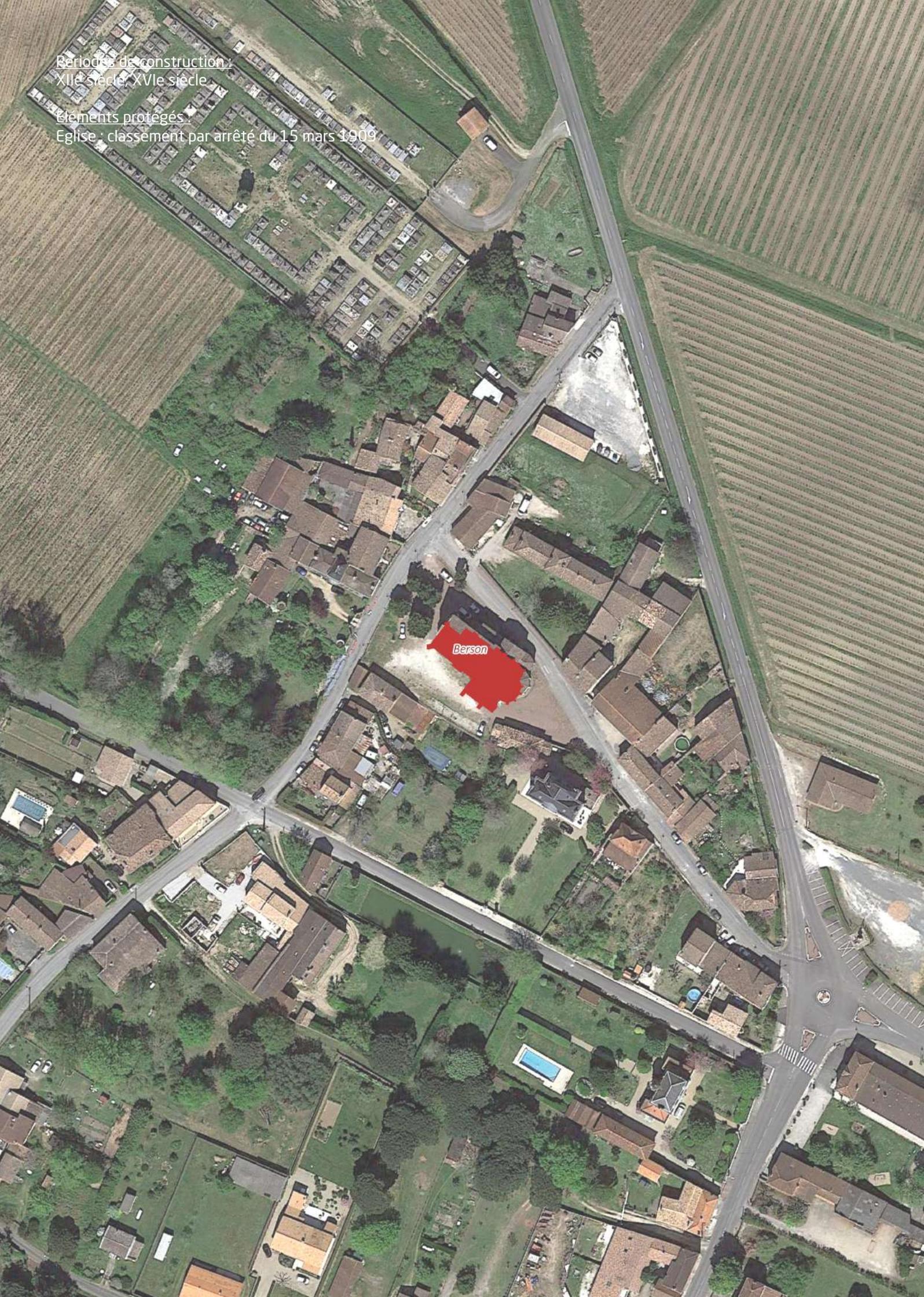


Vue depuis le Nord
(source : Google street view)

Périodes de construction :
XII^e siècle, XVI^e siècle

Éléments protégés :

Eglise : classement par arrêté du 15 mars 1909



ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN

« De l'église du XIIe siècle, bâtie à partir de pans de mur d'une ancienne chapelle, datent l'abside, deux absidioles et une partie du bas-côté nord qui garde des traces de chapiteaux romans. Le reste de l'édifice remonte au XVIe siècle. La reconstruction des voûtes de la nef et du sanctuaire, ainsi que de la toiture est mise en place en 1670. Au XVIIIe siècle, un clocher est construit en remplacement de celui tombé en 1665. En 1836, le clocher est remplacé par une flèche et les voûtes de la nef sont reconstruites. Au XXe siècle, la sacristie est supprimée, les absidioles percées de baies et les colonnettes des arcatures du chœur restituées. Le cimetière est également situé non loin de l'église, avec un large panorama sur le paysage ouvert vers le Nord.

La matérialité de l'église trouve résonance dans l'espace public alentour, les bâtiments partagent en effet une continuité matérielle avec l'église. »

Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions



Carte postale de l'église
(source : Monumentum)



Carte postale du centre-bourg
(source : Monumentum)



Façade et clocher de l'église
(source : Cittanova)

Enjeu architectural avéré
Enjeu architectural modéré
Formes paysagère et géographique
Vue sur le monument
Limites routes séparative

château Pinet-La Roquette

cimetière

bourg historique

Berson

château Puynard

loisirs

salle des fêtes

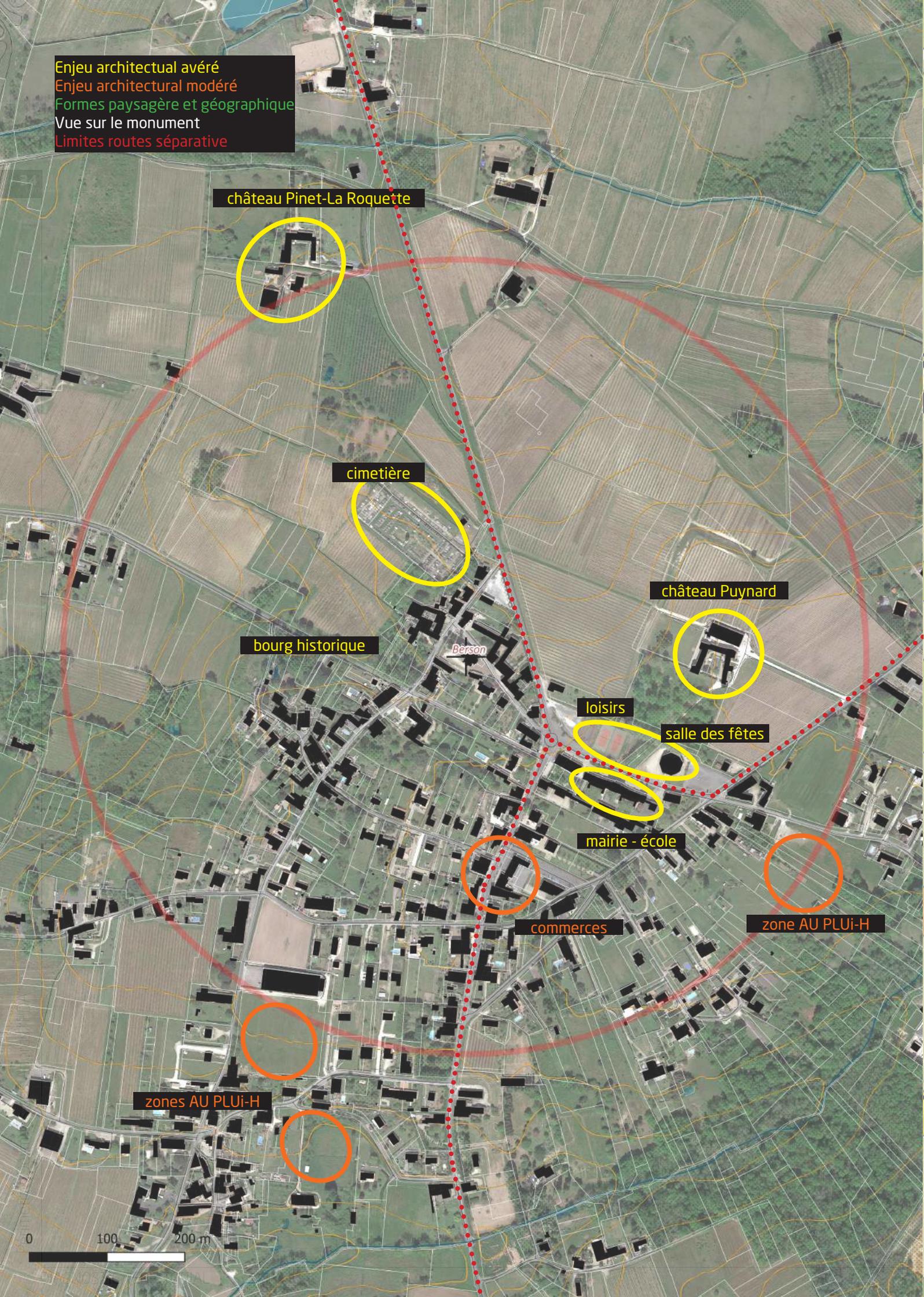
mairie - école

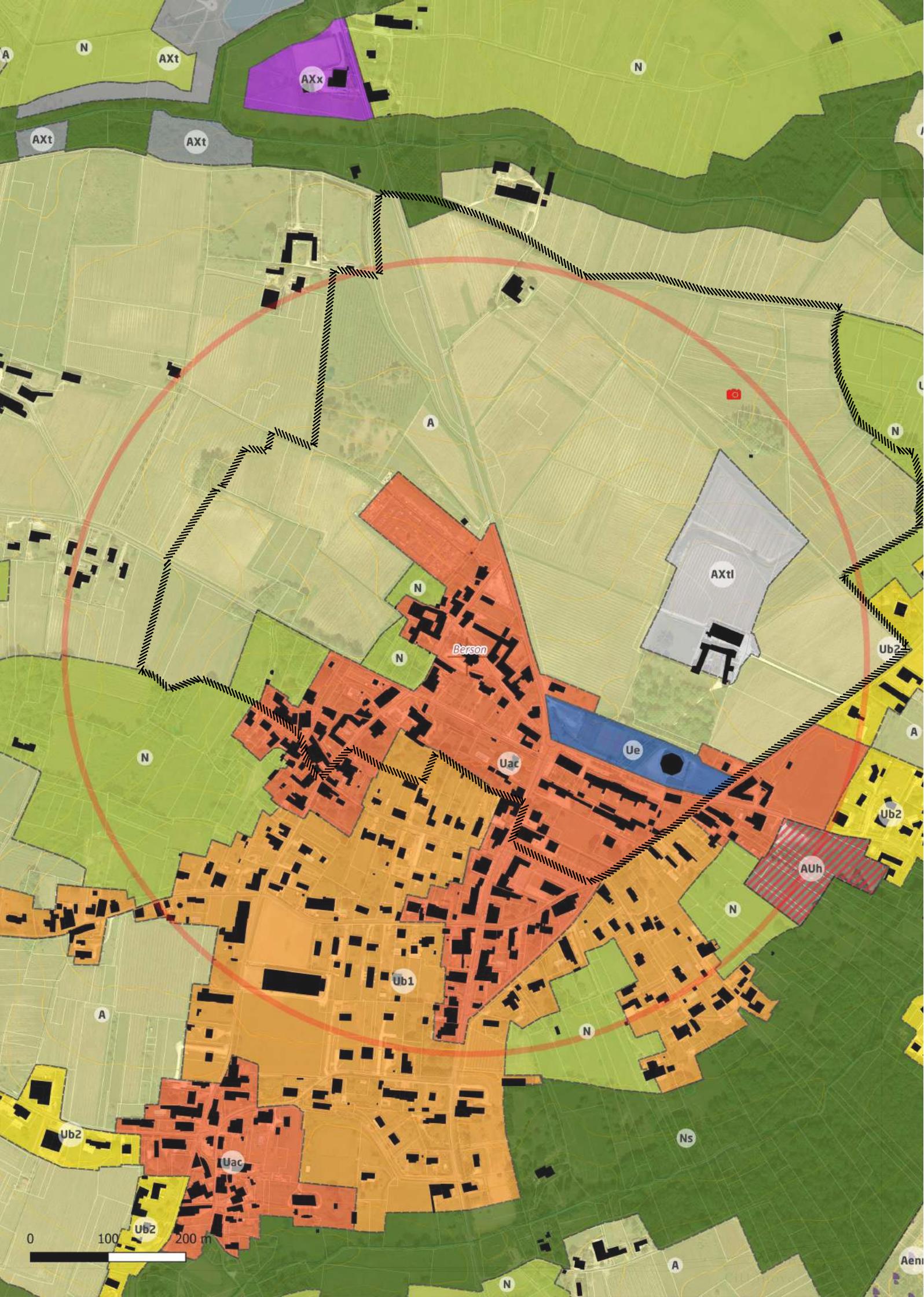
commerces

zone AU PLUi-H

zones AU PLUi-H

0 100 200 m

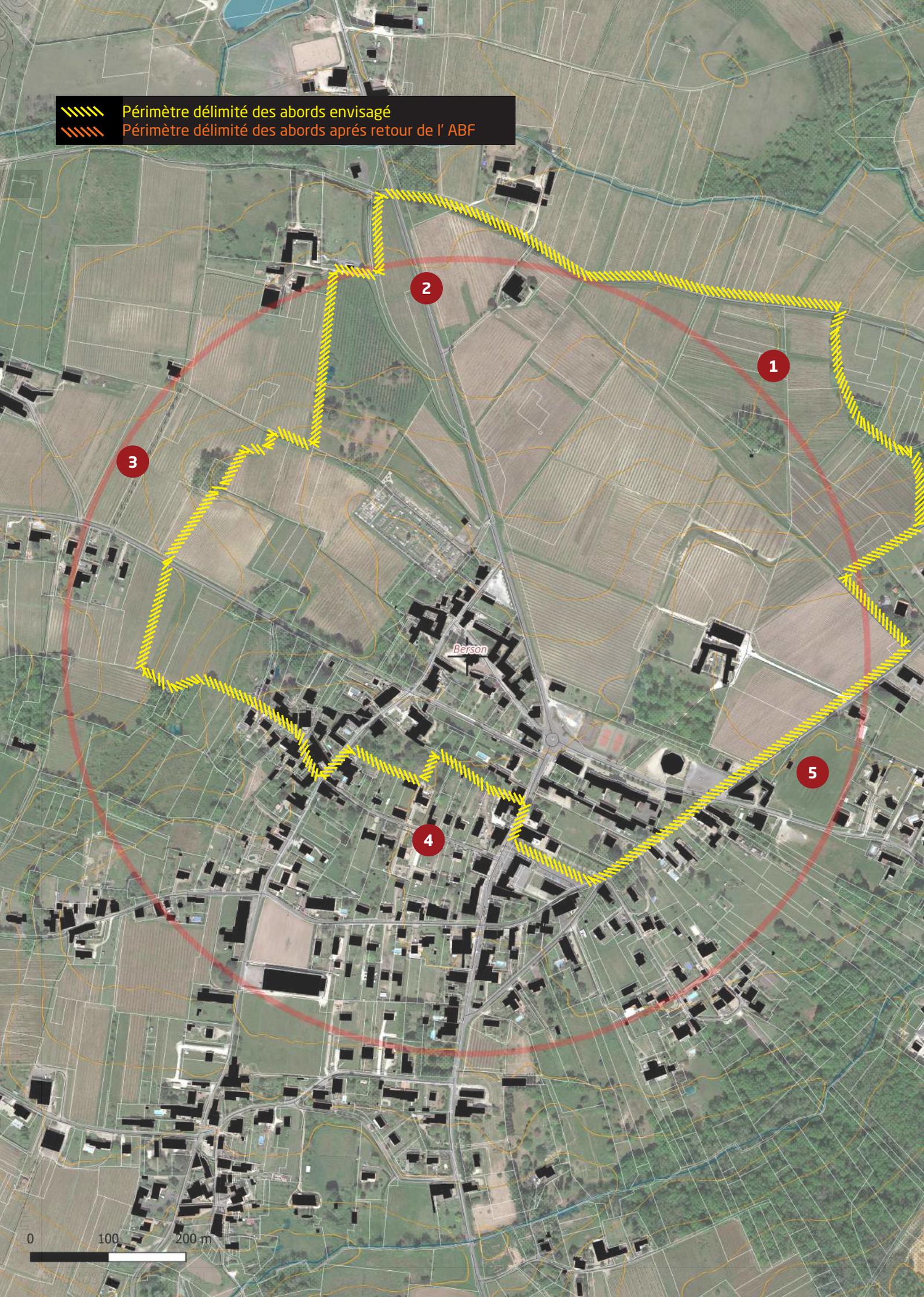






Périmètre délimité des abords envisagé

Périmètre délimité des abords après retour de l' ABF



2

1

3

4

5

Berson

0 100 200 m

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

- 1 Covisibilité depuis la route d'Estève et depuis les parcelles agricoles jusqu'à la haie.
- 2 Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique avec covisibilité sur le clocher.
- 3 Pas de covisibilité (topographie importante)
- 4 Pas de covisibilité depuis ce secteur habité (topographie importante et densité des constructions)
Cohérence du tracé sur les limites parcellaires.
- 5 Cohérence et simplification du tracé sur la route D251

EGLISE SAINT-CHRISTOLY SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

DÉLIMITATION DU
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS

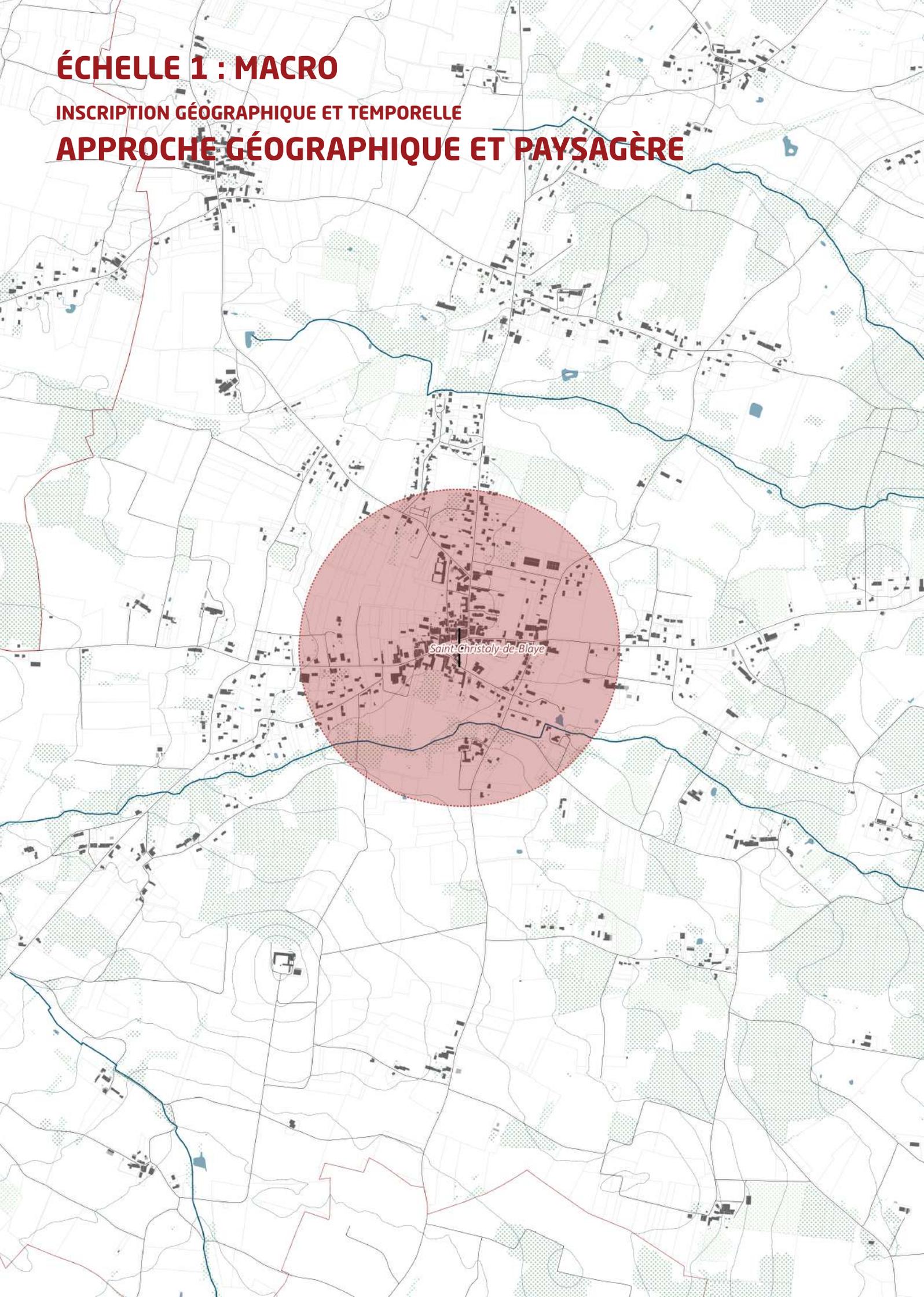


COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BLAYE

ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE



ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

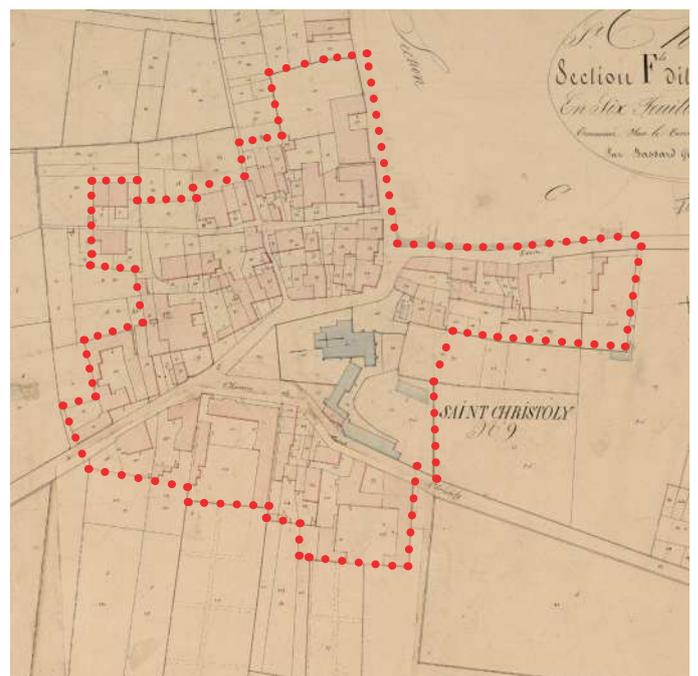
La commune de Saint-Christoly-de-Blaye est implantée dans l'arrière-pays du Blayais, à l'Ouest de la Communauté de Communes. Son territoire est allongé dans un sens Nord-Sud, le long de la rive droite du Moron, qui constitue la frontière naturelle de la commune à l'Est. C'est d'ailleurs le cours d'eau qui marque les limites du territoire de la Communauté de Communes de Blaye. Le centre-bourg est situé sur les coteaux, un peu en hauteur de la vallée, à une altitude d'environ 44m. Au sud, le ruisseau du Coffin (un petit affluent du Moron) ferme la séquence du centre-bourg.

La D22, qui rayonne depuis Blaye, traverse le bourg de Saint-Christoly. Le fonctionnement urbain de ce centre est très lié à cette route. En effet, la ville s'est développée le long de cet axe et au croisement de plusieurs voies, avec pour cœur, la place de l'église et de la mairie où se regroupent également quelques commerces. De plus, l'autoroute A10 (qui relie Paris à Bordeaux), passe à près de 2km, à l'Est du centre-bourg.

L'église est érigée en plein cœur du bourg de Saint-Christoly-de-Blaye, les principaux commerces et bâtiments publics sont en lien direct avec la place de l'église. La présence, de l'église participe à l'ambiance de la vie communale, et sa position organise l'espace du bourg. Les bâtiments du centre-bourg sont cohérents et homogènes dans la matérialité et dans la forme des constructions.



XVIIIe siècle - Carte de Cassini
(source : remonter le temps IGN)

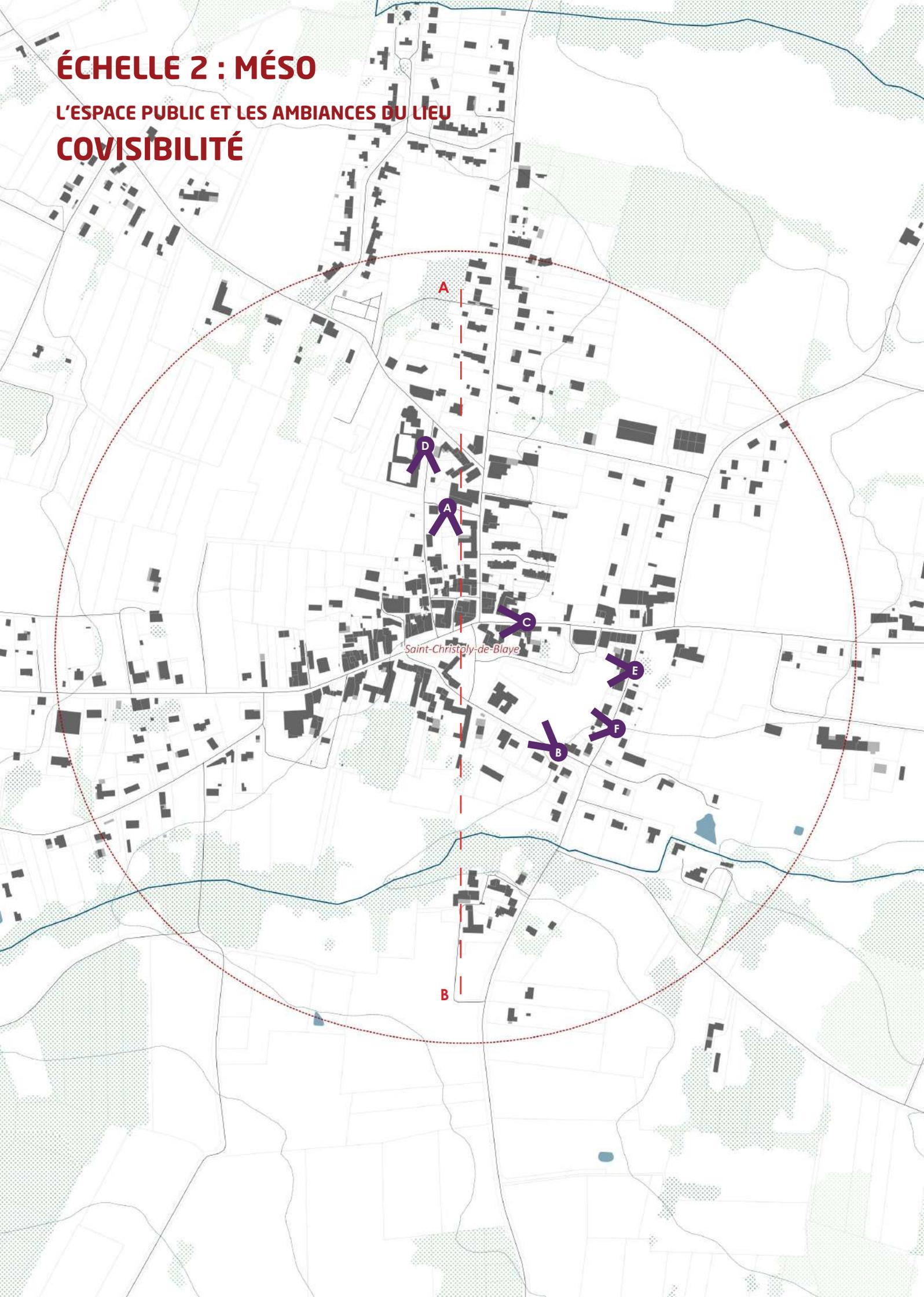


1820 - cadastre Napoléonien
(source : archives.gironde.fr)

ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

COVISIBILITÉ



ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

Avec la densité bâtie du centre-bourg, les vues vers le monument sont relativement réduites, et la découverte visuelle sur l'église est restreinte. Les différentes séquences d'arrivées présentent cependant une cohérence intéressante dans leur matérialité et dans l'implantation des constructions.

À l'Ouest, la place de l'église est un espace de covisibilité primordial dans la lecture et la mise en valeur du monument. Cette place est également entourée par la mairie, une grande demeure ou « château », et par de nombreux petits commerces. Cette place accueille le marché hebdomadaire, et est largement occupée par du stationnement le reste du temps. (photo n°1)

À l'Est, la D22 se prolonge dans une séquence moins piétonne, plus serrée avec des constructions à l'alignement de la rue. La D22 passe ensuite devant la salle du Vox, et un secteur en cours de densification.

Au Sud-Est, un large terrain communal accueille un centre de soins, un espace enherbé de loisirs avec des terrains de tennis et une aire de jeu pour enfants.

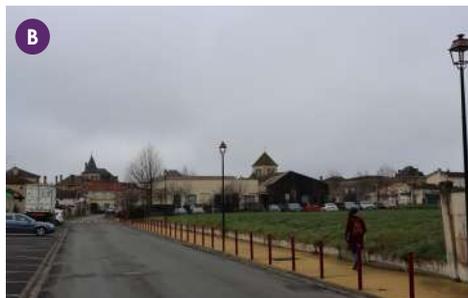
Depuis le Nord, le clocher est visible au-dessus des toitures. Ensuite, la rue de la gare présente une certaine qualité historique, avec une séquence d'arrivée intéressante vers le monument.



Topographie d'implantation de l'église (source : Géoportail)



Vue depuis l'Ouest (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)

Périodes de construction :
XIIe siècle, XVe siècle

Éléments protégés :
Eglise : inscription par arrêté du 16 janvier 1926



Saint-Christoly-de-Blaye

ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOLY

« L'église primitive date du XI^e siècle, à l'exception de la travée supportant le clocher, qui a été complètement transformée et reconstruite.

Construite sur le plan d'une croix grecque avec deux bas-côtés étroits de part et d'autre de la nef, cette église est incendiée pendant la guerre de Cent Ans. En 1342, la paroisse doit payer 10 livres à l'archevêché pour avoir été le théâtre d'une action de guerre. De l'édifice primitif, subsiste une arcade de style roman, les chapiteaux des piliers dont les sculptures représentent des visages difformes et des têtes d'animaux, les piliers soutenant le clocher et la porte romane surmontée d'une corniche soutenue par une rangée de corbeaux. Après la victoire de Charles VII, le seigneur Michel du Rat fait reconstruire la chapelle qu'il dédie à son patron, Michel. La nef de droite est ajoutée postérieurement, de même que les fenêtres à meneaux. Au XVIII^{ème} siècle, l'édifice est restauré à la suite de dégâts causés par la foudre. L'une des cloches, baptisée en 1679, est décorée d'une guirlande de volutes tout autour de la bordure évasée. La « faussure », partie médiane est ornée d'une croix ciselée posée sur deux marches. Le « cerveau », partie supérieure arrondie, est entouré d'une guirlande d'acanthé. »

La construction d'une seconde nef au début du XVI^e siècle modifie l'aspect de l'édifice. La fenêtre à meneaux qui se trouve derrière le maître-autel, formée de trois panneaux, encadre des vitraux offerts par le cardinal Donnet. »

source :

- patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr

- Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions

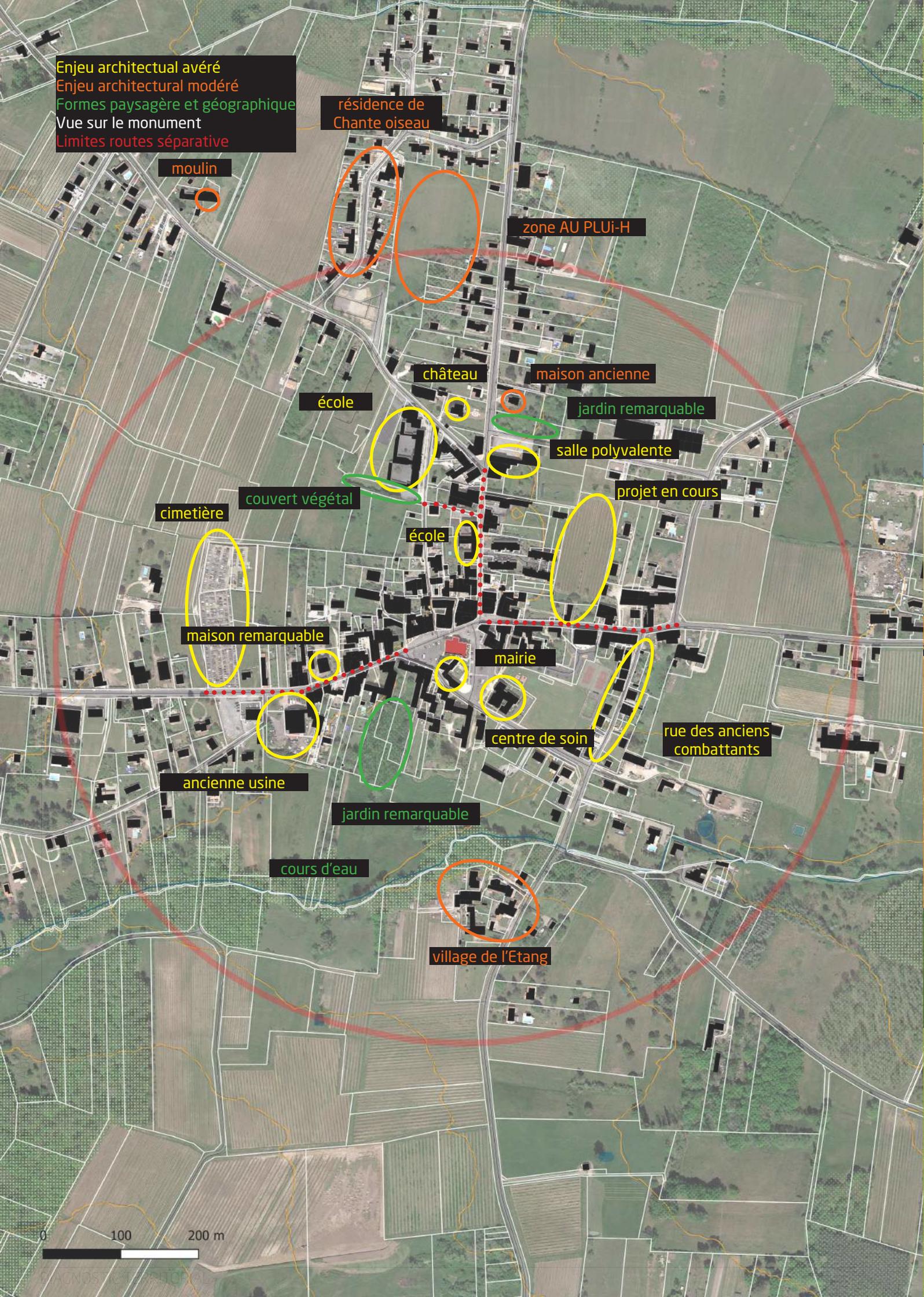


Carte postale de l'église
(source : Monumentum)



Carte postale de l'église
(source : Monumentum)

Enjeu architectural avéré
Enjeu architectural modéré
Formes paysagère et géographique
Vue sur le monument
Limites routes séparative



moulin

résidence de Chante oiseau

zone AU PLUi-H

château

maison ancienne

école

jardin remarquable

salle polyvalente

projet en cours

couvert végétal

cimetière

école

maison remarquable

mairie

centre de soin

rue des anciens combattants

ancienne usine

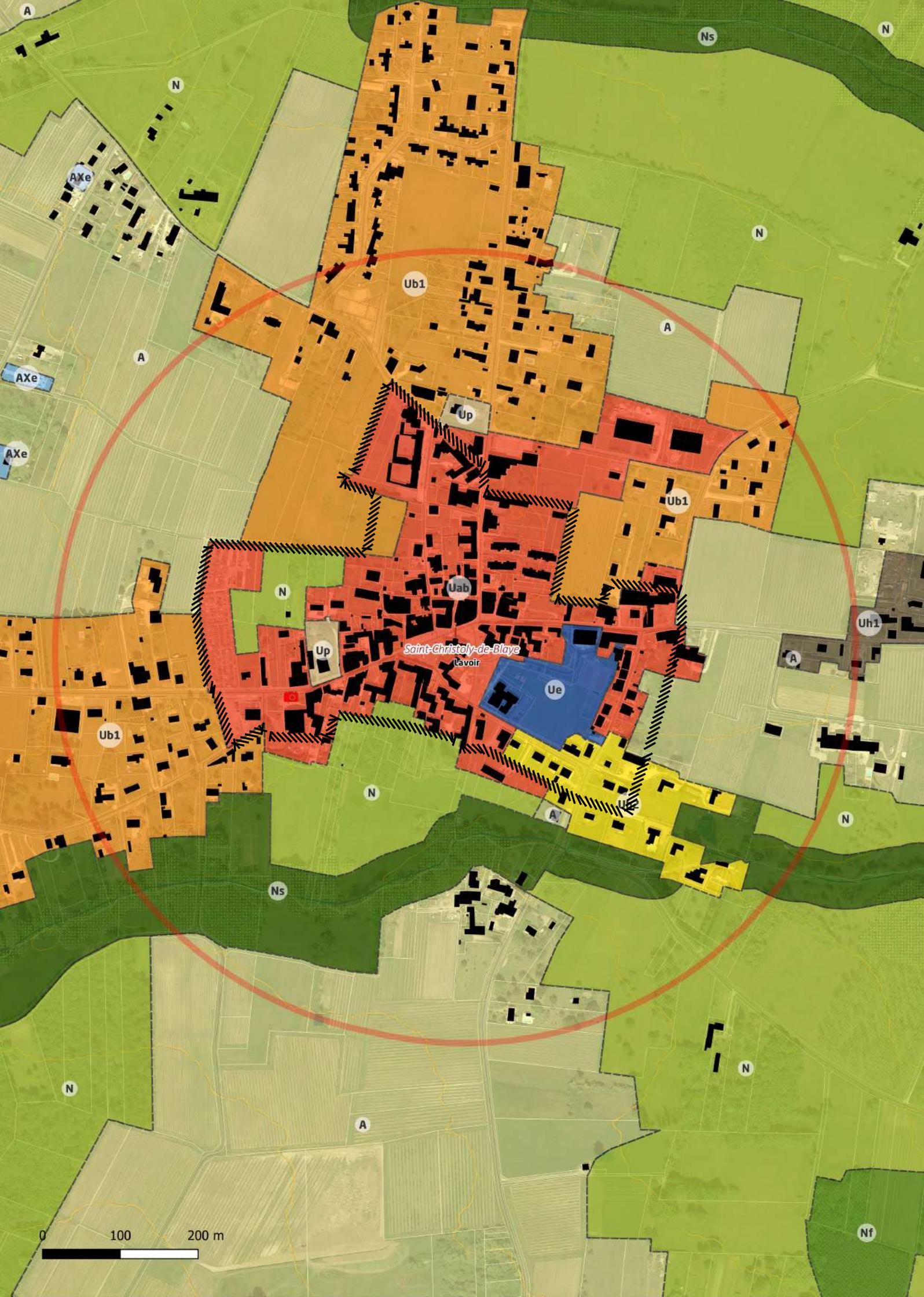
jardin remarquable

cours d'eau

village de l'Étang

0 100 200 m

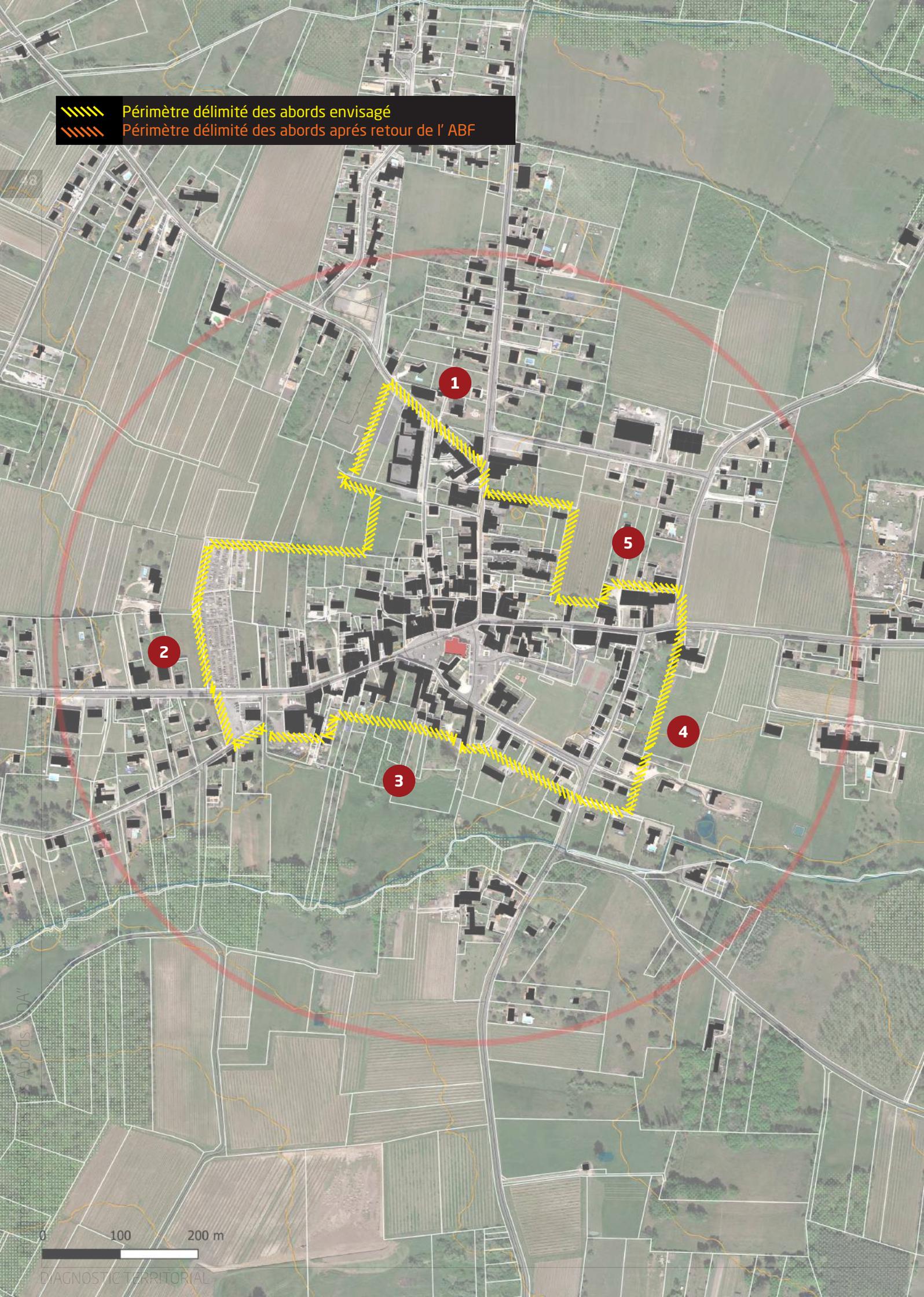
CAENOSTUDIO





Périmètre délimité des abords envisagé

Périmètre délimité des abords après retour de l' ABF



1

2

3

5

4

0 100 200 m

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

- 1 Covisibilité depuis l'école et cohérence d'ensemble du centre-bourg.
- 2 Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique et cohérence historique avec le cimetière.
- 3 Simplification du tracé sur les fonds de parcelles et pas de covisibilité.
- 4 Covisibilité depuis les deux côtés de la rue des Anciens Combattants.
- 5 Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique.

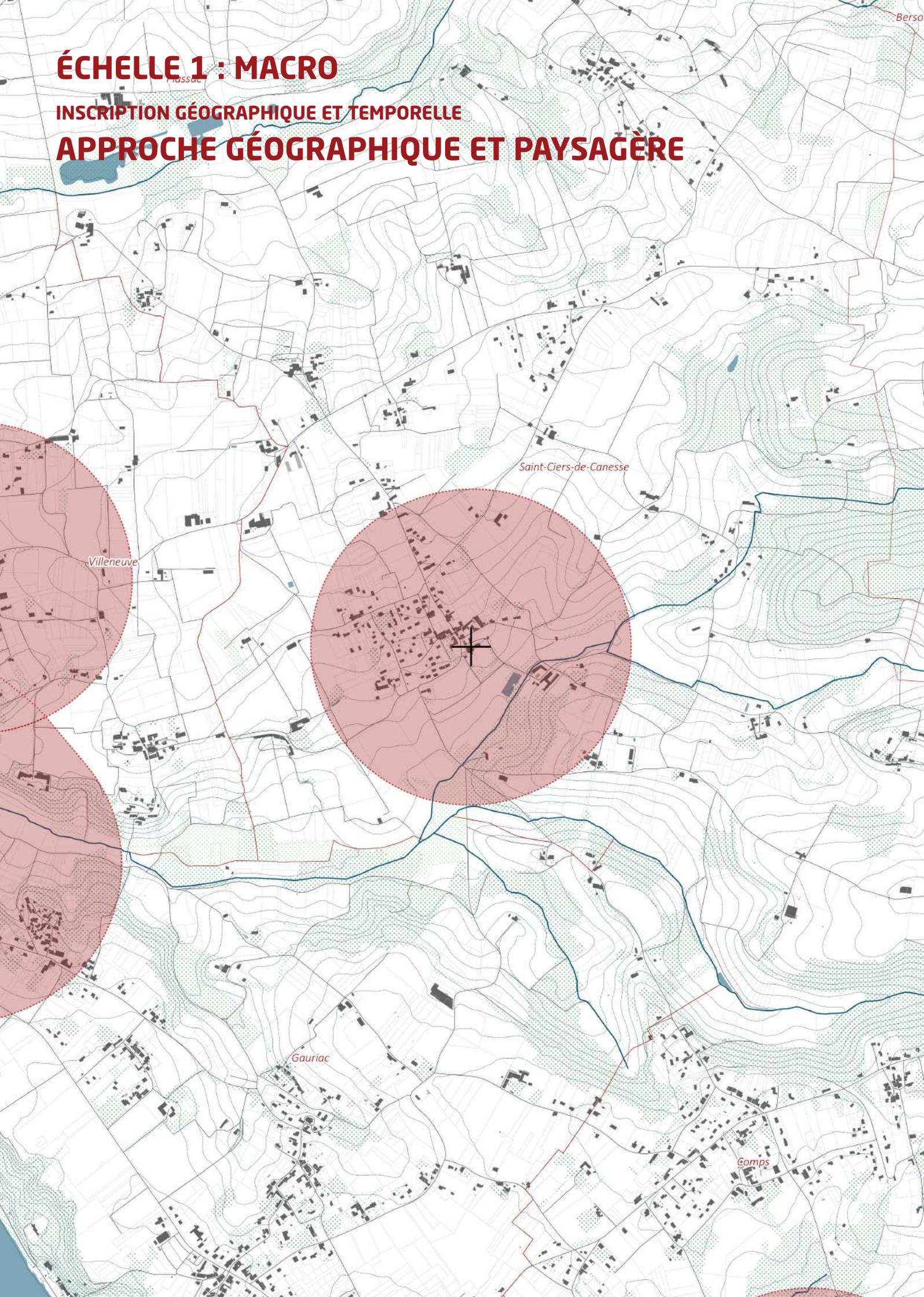
EGLISE SAINT-CIERS SAINT-CIERS-DE-CANESSE

DÉLIMITATION DU
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS

ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

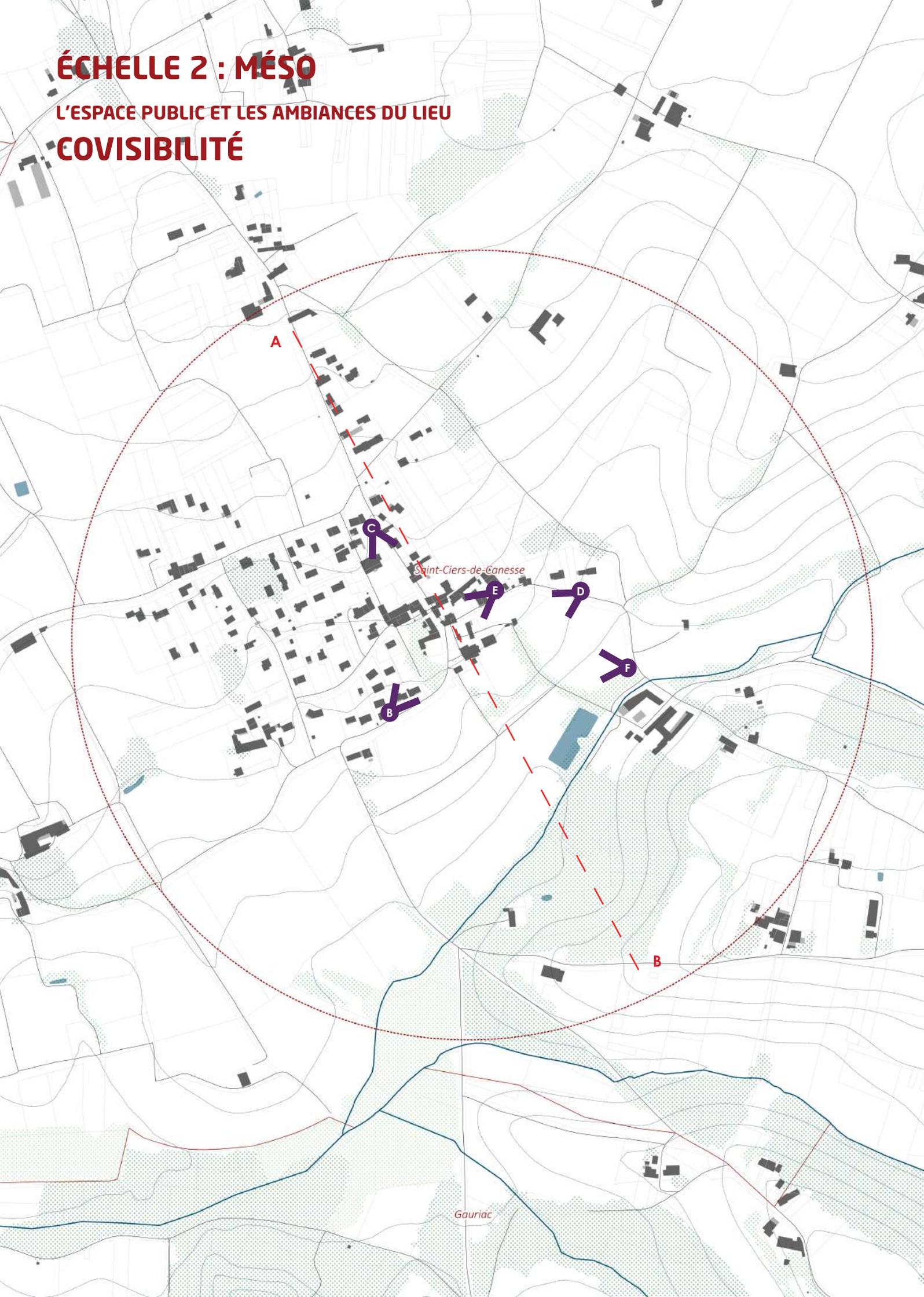
APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE



ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

COVISIBILITÉ



ÉCHELLE 2 : MÉSO

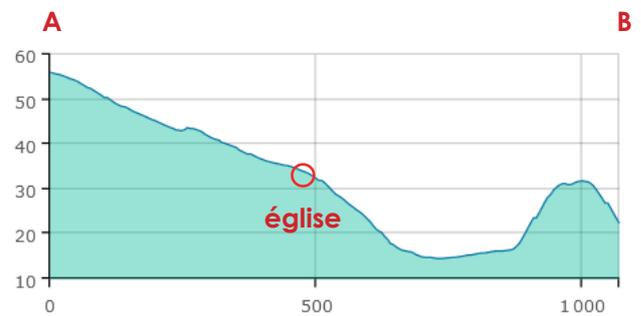
L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

- Au Sud, la vue sur l'église est largement dégagée. Le monument est implanté en hauteur sur le coteau, et surplombe une parcelle de vignes. Le clocher est perceptible depuis le bas du coteau, au niveau du cours d'eau du Grenet.

En remontant le coteau, l'église disparaît derrière un couvert végétal. L'église joue un rôle majeur dans le dispositif d'entrée par le Sud-Ouest du bourg, notamment par une perspective intéressante sur le bâtiment dans un virage (photo A).

- Au Nord, la topographie et le bâti du bourg limitent les perspectives. Dans la descente de la D133, l'église se découvre dans l'alignement des bâtiments sur la gauche de la rue (photo C), mais l'entièreté du bâtiment se révèle seulement à une dizaine de mètres du monument.

- À l'Ouest, on aperçoit partiellement le clocher depuis le quartier résidentiel, mais il n'y a pas de perspectives majeures sur le monument.



Topographie d'implantation de l'église
(source : Géoportail)



Vue depuis le Sud
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud-Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Est
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Est
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Est
(source : Google street view)

Périodes de construction :
XIV^e siècle, XV^e siècle

Éléments protégés :
Eglise : inscription par arrêté du 21.11.1925



Saint-Ciers-de-Canesse

ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-CIERS

« L'église de Saint-Ciers-de-Canesse a été érigée aux XIV^{ème} et XVI^{ème} siècles sur les bases d'un édifice de taille plus modeste correspondant à la nef actuelle.

Au XIV^{ème} siècle, l'abside a été remplacée par le chevet actuel, rectangulaire et voûtée en ogive. À la même époque, le clocher a été élevé sur une travée voûtée en coupole sur pendentif et un contrefort a été aménagé pour soutenir la façade. Au XVI^{ème} siècle, le portail de style Renaissance en accolade a été refait, mais on observe que les arcs brisés du collatéral gauche présentent un style gothique.

Par la suite, sauf quelques ajouts ponctuels, il faut attendre 1853 pour que la voûte de la nef soit restaurée et que des oculi soient percés en façade. L'église abrite un autel ajouré en bois dédié à Saint Joseph.

Protégé au titre des Monuments Historiques, l'édifice qui a fait l'objet de quelques travaux de préservation dans les années 1990 et 2000 a été fortement impacté par un dégât des eaux causé par un orage en mai 2008. »

source :

- patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr
- Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions



Carte postale de l'église
(source : Monumentum)



Carte postale de l'église
(source : Monumentum)

Enjeu architectural avéré
Enjeu architectural modéré
Formes paysagère et géographique
Vue sur le monument
Limites routes séparative

futur quartier
(zone AU PLUi-H)

mairie / école

cimetière

poste

ruisseau et fond de vallée

couvert végétal

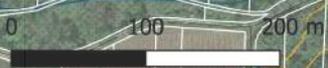
château remarquable

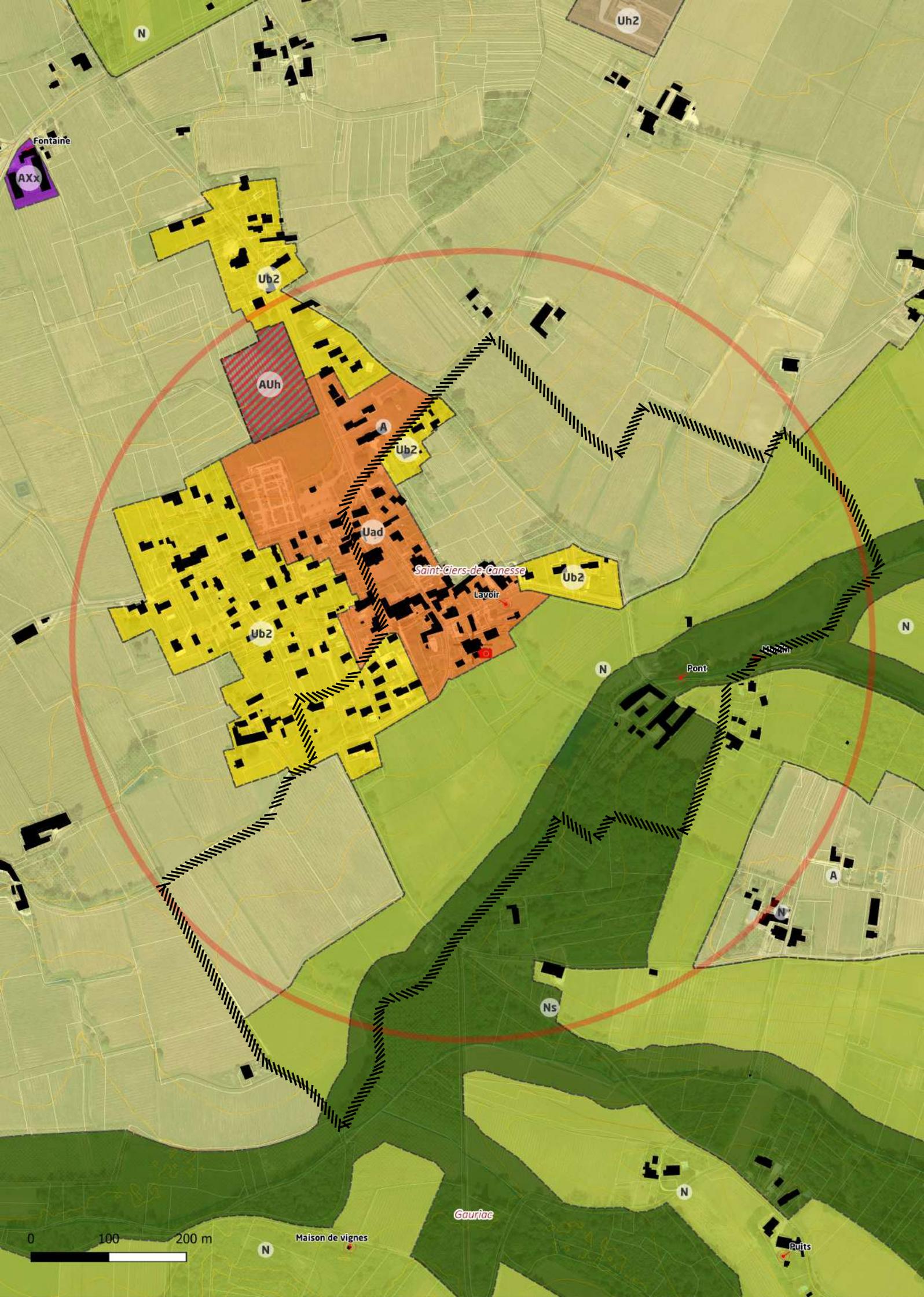
couvert végétal

maison remarquable

zone ENS, propriété du
syndicat du Mouron

zone humide avec haut
risque inondation





////// Périmètre délimité des abords envisagé
////// Périmètre délimité des abords après retour de l' ABF



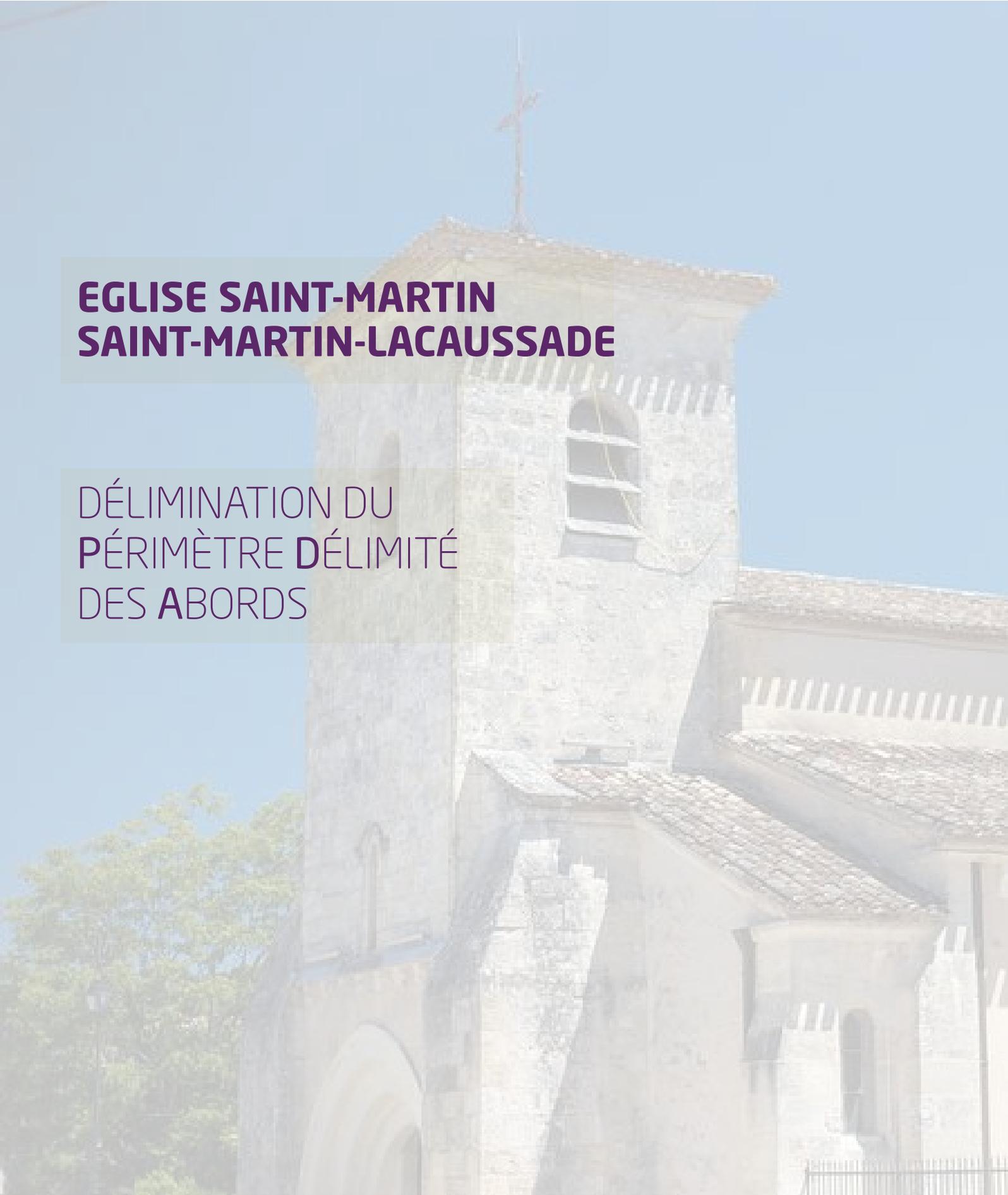
Périmètre Délimité des Abords "PDA"

100 200 m

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

- 1 Pas de covisibilité depuis le haut du bourg.
Simplification du tracé sur la rue du bourg.
- 2 Pas de covisibilité depuis ce secteur habité.
Simplification du tracé sur les limites de parcelles et les voies.
- 3 Cohérence historique et paysagère de la vallée en lien direct avec l'église.
- 4 Cohérence historique et paysagère de la vallée en lien direct avec l'église.
- 5 Covisibilité et cohérence historique avec le château La Grolet.
- 6 Covisibilité directe et vue plongeante depuis les coteaux.



EGLISE SAINT-MARTIN SAINT-MARTIN-LACAUSSADE

DÉLIMINATION DU
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS

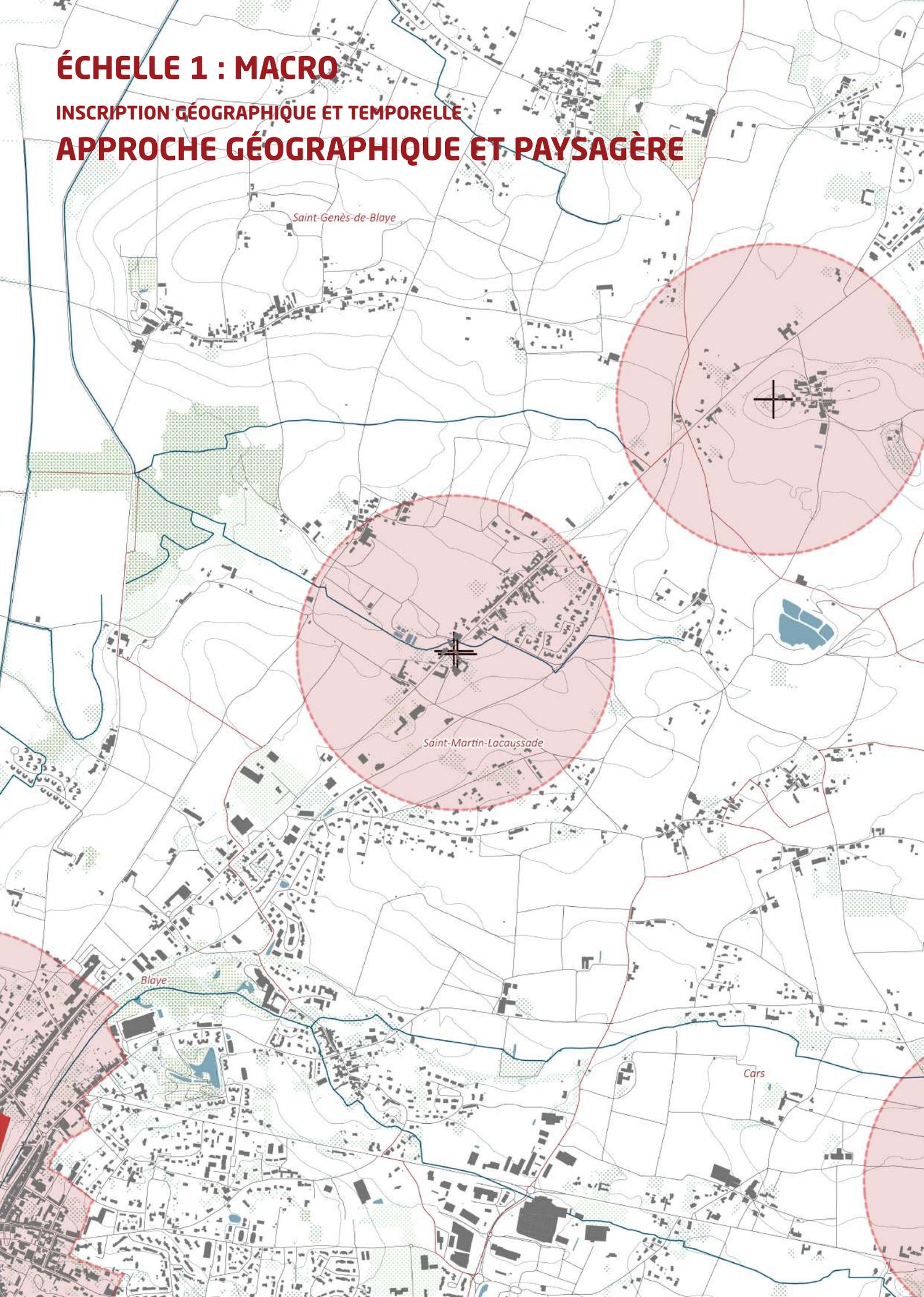


COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BLAYE

ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE



ÉCHELLE 1 : MACRO

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

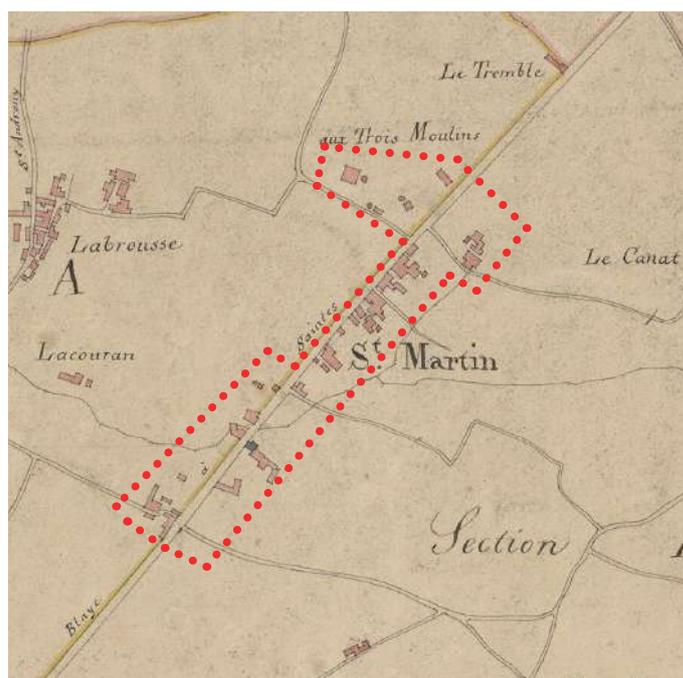
Le bourg de Saint-Martin-Lacaussade est organisé le long de l'axe de la D937 reliant la commune de Blaye à l'autoroute A10. Cet axe est une ancienne voie romaine de Bordeaux à Saintes (via Blaye), un axe historique important dans la construction du territoire. La commune est située à 2km de la commune de Blaye. Dans la continuité de la D937, la commune de Saint-Seurin-de-Cursac est située à 2km.

L'agglomération s'est développée le long de la route départementale, la densité est donc importante à proximité et moindre sur le reste de la commune. Le centre-bourg historique est groupé autour de l'église, avec un regroupement composé de la mairie, de l'école, de la bibliothèque et de la place du marché. Sur le reste de la commune, l'habitat est plus lâche et composé de bâtis plus contemporains ou de corps de fermes isolés.

La commune est implantée dans un creux géographique, à 15m d'altitude, entre des points hauts culminant à +30m. Cette position réduit les covisibilité lointaines vers et depuis le monument. De plus, du fait de ses dimensions modestes, l'église est peu visible depuis ses abords lointains.



1820 - Carte de l'État-major
(source : remonter le temps IGN)

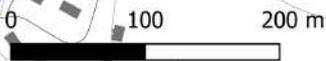
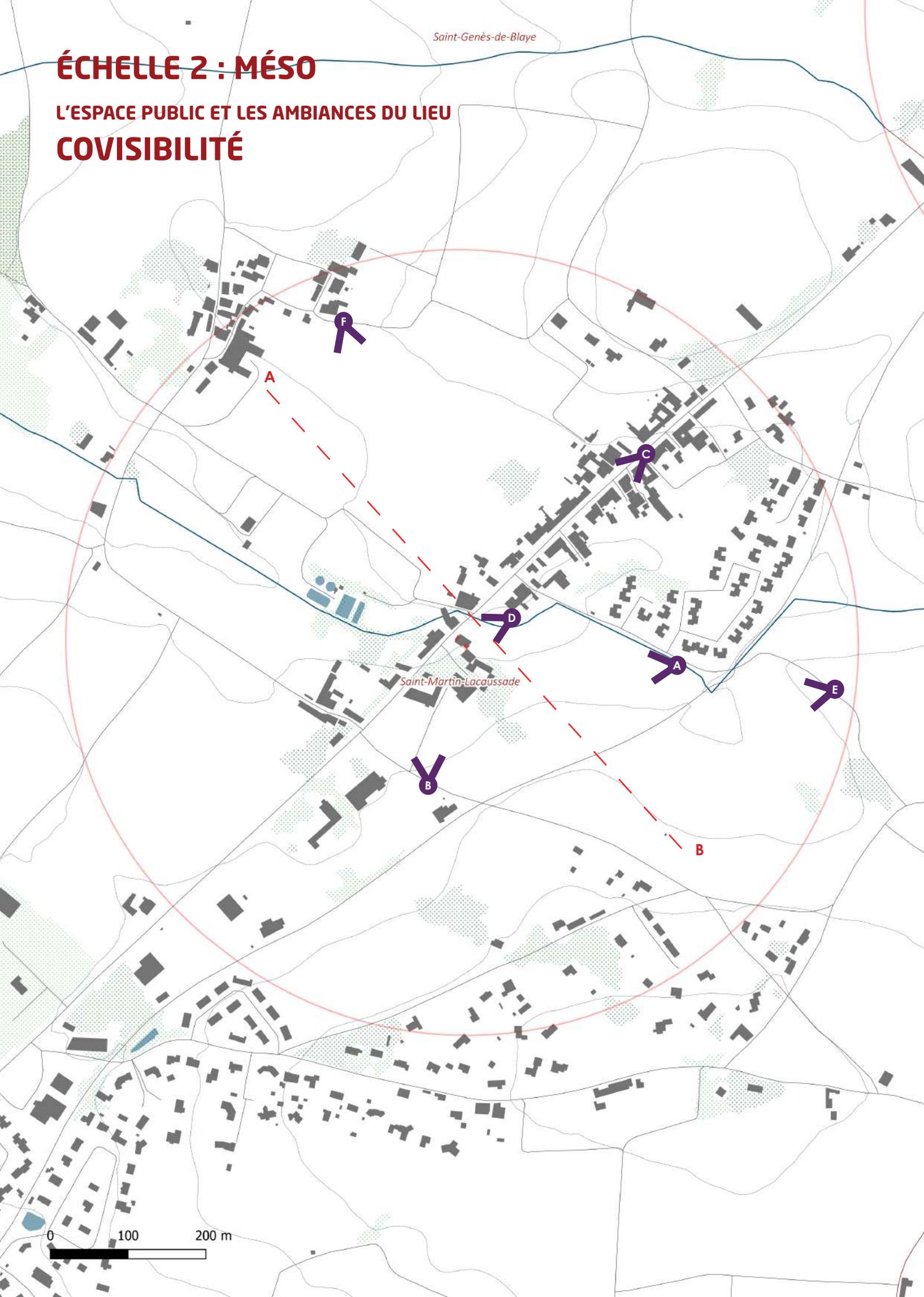


1820 - cadastre napoléonien
(source : archives.gironde.fr)

ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

COVISIBILITÉ



ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

L'église est implantée au cœur du bourg linéaire. Elle est établie en relation immédiate avec les autres constructions, à l'alignement ou presque de la route. On souligne l'importance de l'actuelle D937 dans le dispositif du bourg. En effet, la route départementale fractionne le bourg. L'axe est passant, avec près de 4700 véhicules par jour selon un comptage de 2016 par le département de Gironde. Une piste cyclable longe également l'axe de la départementale et passe non loin de l'église, en hauteur, au Sud.

Si le développement de la commune s'est dans un premier temps produit le long de l'axe historique, quelques constructions ont dans une moindre mesure, modifié la morphologie du bourg. En effet, de nouvelles constructions se sont implantées plus récemment, en retrait de l'axe principal, sous forme de lotissements.

Au Sud-Est, à 200m de l'église, la salle des fêtes communale est implantée le long de la voie romaine. Un couvert végétal limite les vis-à-vis vers l'église. De plus, suite à l'arrachage de certaines parcelles viticoles, des projets de boisement vont voir le jour sur la commune.



Topographie d'implantation de l'église
(source : Géoportail)



Vue depuis l'Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Est
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud-Ouest
(source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord
(source : Google street view)

Périodes de construction :
XIIe siècle, XIIIe siècle

Éléments protégés :
Le chevet et le clocher : inscription par arrêté du 24 décembre 192



ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

« A l'origine, l'église n'est qu'une bâtisse rectangulaire de la dimension du chœur actuel. Par la suite, elle est dotée de deux travées. Le clocher-tour du XIe siècle domine le portail d'entrée que les réhaussements successifs de la route, ancienne voie romaine menant de Blaye à Saintes, ont progressivement enfoncé dans le sol. Le chevet et une partie de la façade sont du XIIe siècle. L'église est restaurée vers 1860. En 1866, elle est augmentée de bas-côtés, et la nef est exhaussée et voûtée.

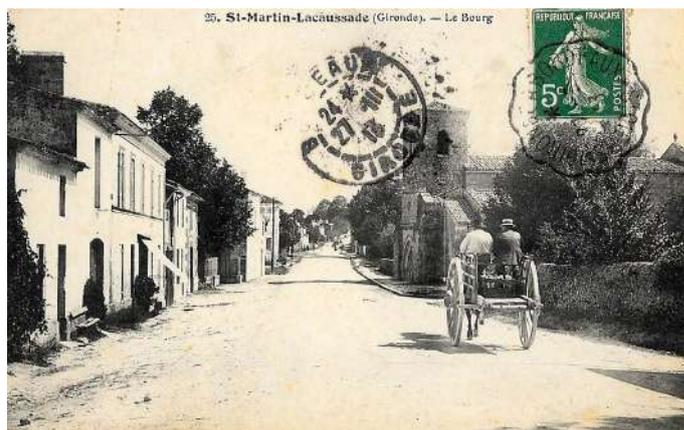
La voûte de l'une des travées de la nef est supportée par des arêtes fermées par une clef dont le centre est orné d'une rose à huit feuilles, datant de la fin du XIIe siècle. Dans chaque angle formé par les derniers clavaux des arcs, un angelot tend la main à ses voisins, dessinant ainsi une ronde gracieuse.

La porte romane est percée dans la paroi ouest dans le clocher, lui-même à l'ouest de la nef. »

« Le patrimoine des communes de la Gironde » - Flohic éditions



Carte postale de l'église
(source : Monumentum)

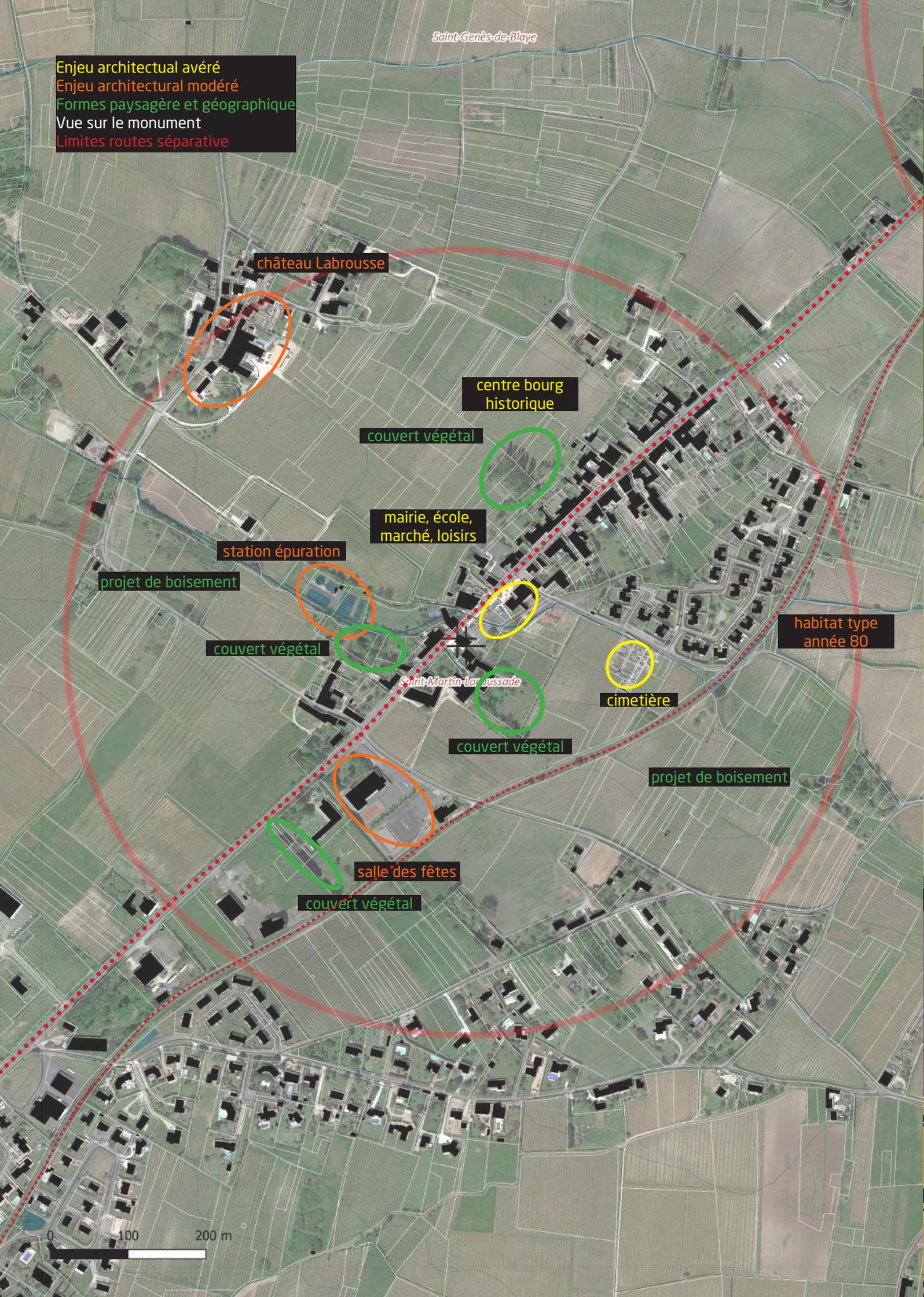


Carte postale de l'église
(source : Monumentum)



Eglise
(source : Cittanova, février 2024)

Enjeu architectural avéré
Enjeu architectural modéré
Formes paysagère et géographique
Vue sur le monument
Limites routes séparative



château Labrousse

centre bourg
historique

couvert végétal

mairie, école,
marché, loisirs

station épuration

projet de boisement

couvert végétal

Saint-Martin-Larousse

cimetière

habitat type
année 80

couvert végétal

projet de boisement

salle des fêtes

couvert végétal

0 100 200 m



Saint-Genès-de-Blaye

Ns1

Al

Ns

Chateau ou manoir

Chateau ou manoir

AXtl

Maison girondine

Chateau ou manoir

Up

Ns

N

N

Uad

Moulin à eau

N

Saint-Martin-Lacaussade

Maison girondine

Maison girondine

AUh

Chateau ou manoir

Up

Lavoir

Maison girondine

A

Ns

UXm

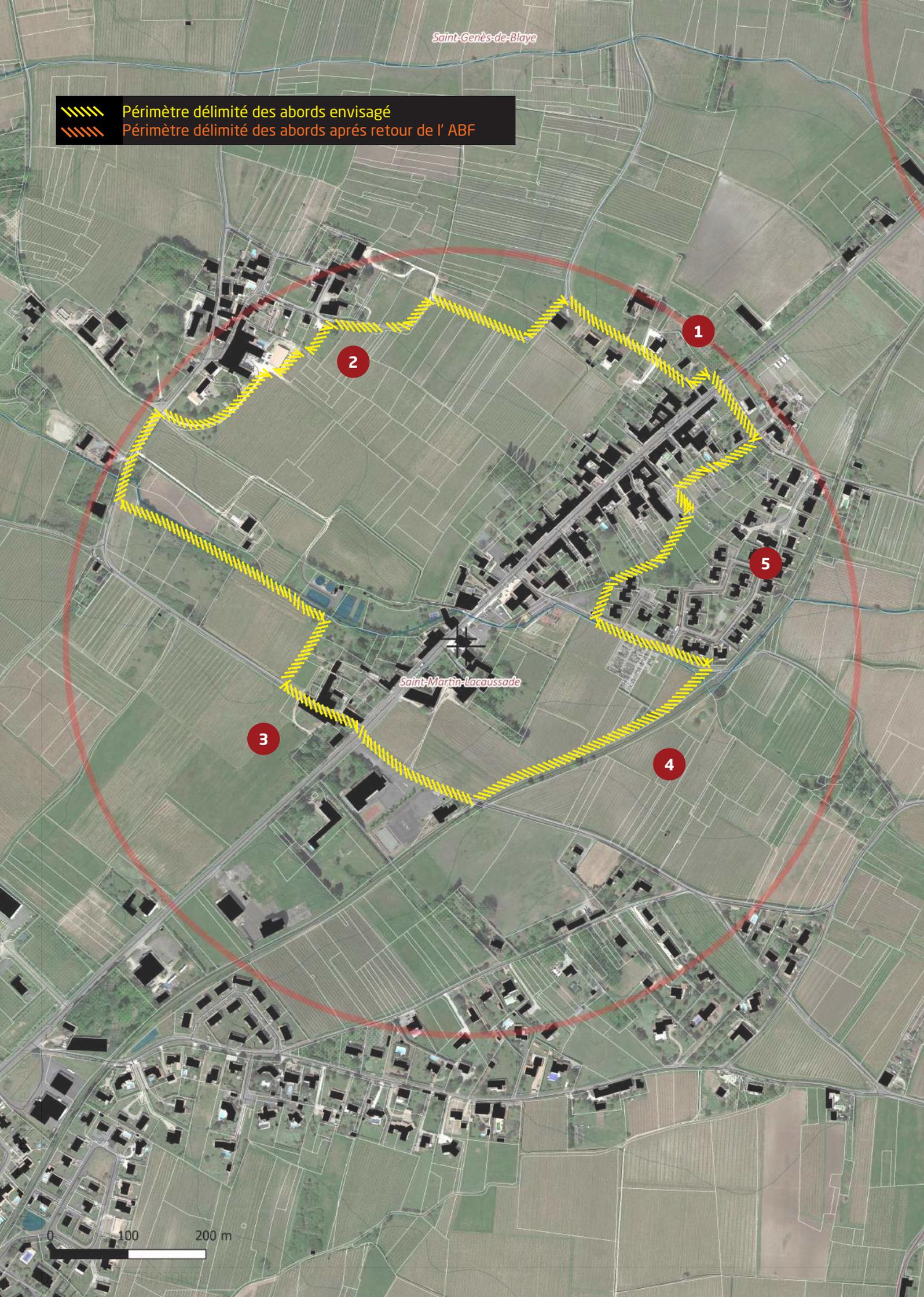
Maison girondine

Ub1

A

0 100 200 m

- ▨▨▨▨▨ Périimètre délimité des abords envisagé
- ▨▨▨▨▨ Périimètre délimité des abords après retour de l' ABF



Saint-Martin-Lacaussade

0 100 200 m

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

- 1 Préservation de cohérence de l'entrée de bourg.
- 2 Covisibilité depuis les coteaux et le chemin des Trois Moulins.
Lien historique et visuel entre le château et l'église.
- 3 Covisibilité réduite depuis le Sud-Ouest.
- 4 Pas de covisibilité depuis ce secteur.
Simplification du tracé sur la piste cyclable.
- 5 Pas de cohérence historique.

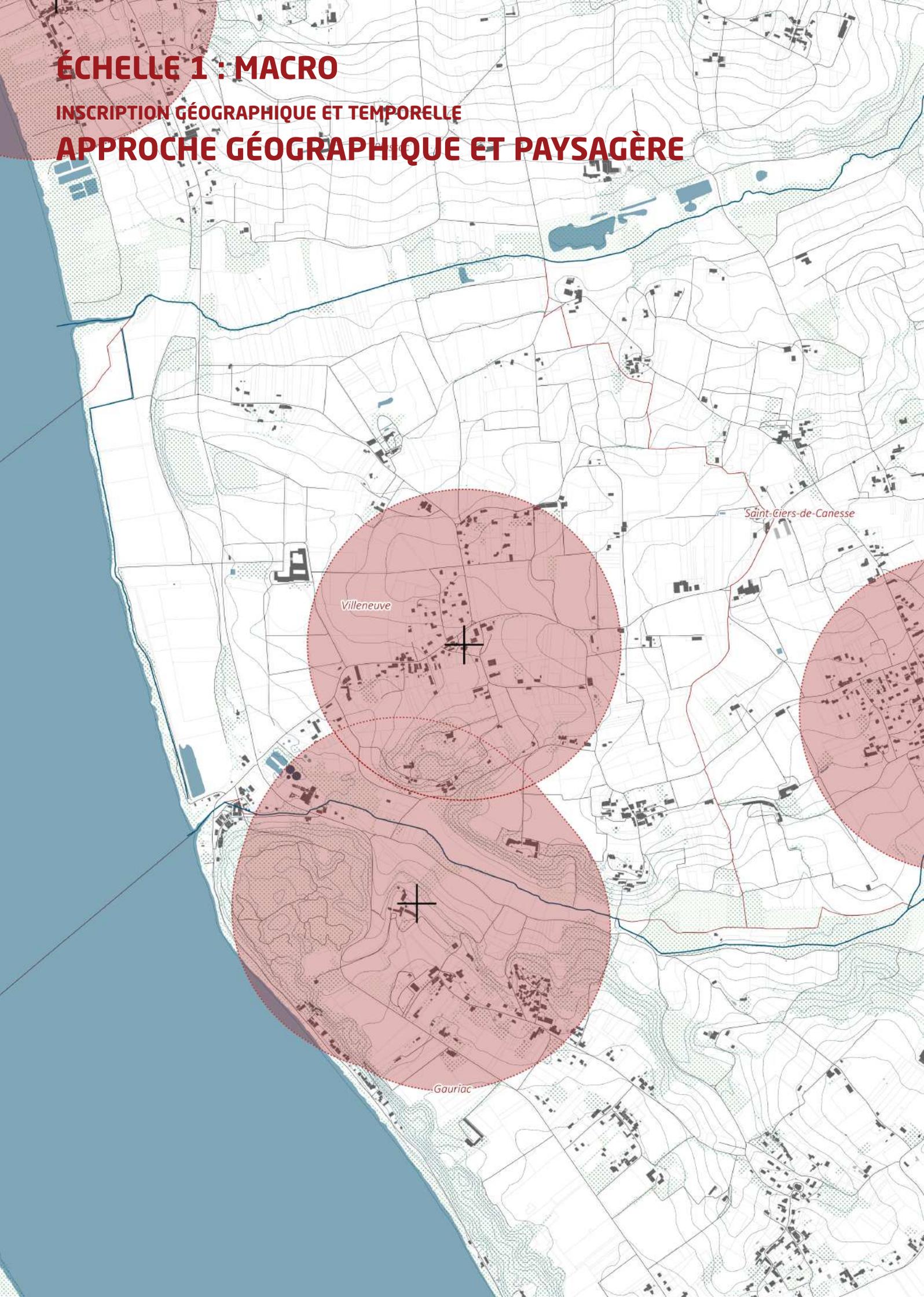
EGLISE SAINT-VINCENT VILLENEUVE

DÉLIMITATION DU
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS

ÉCHELLE 1 : MACRO

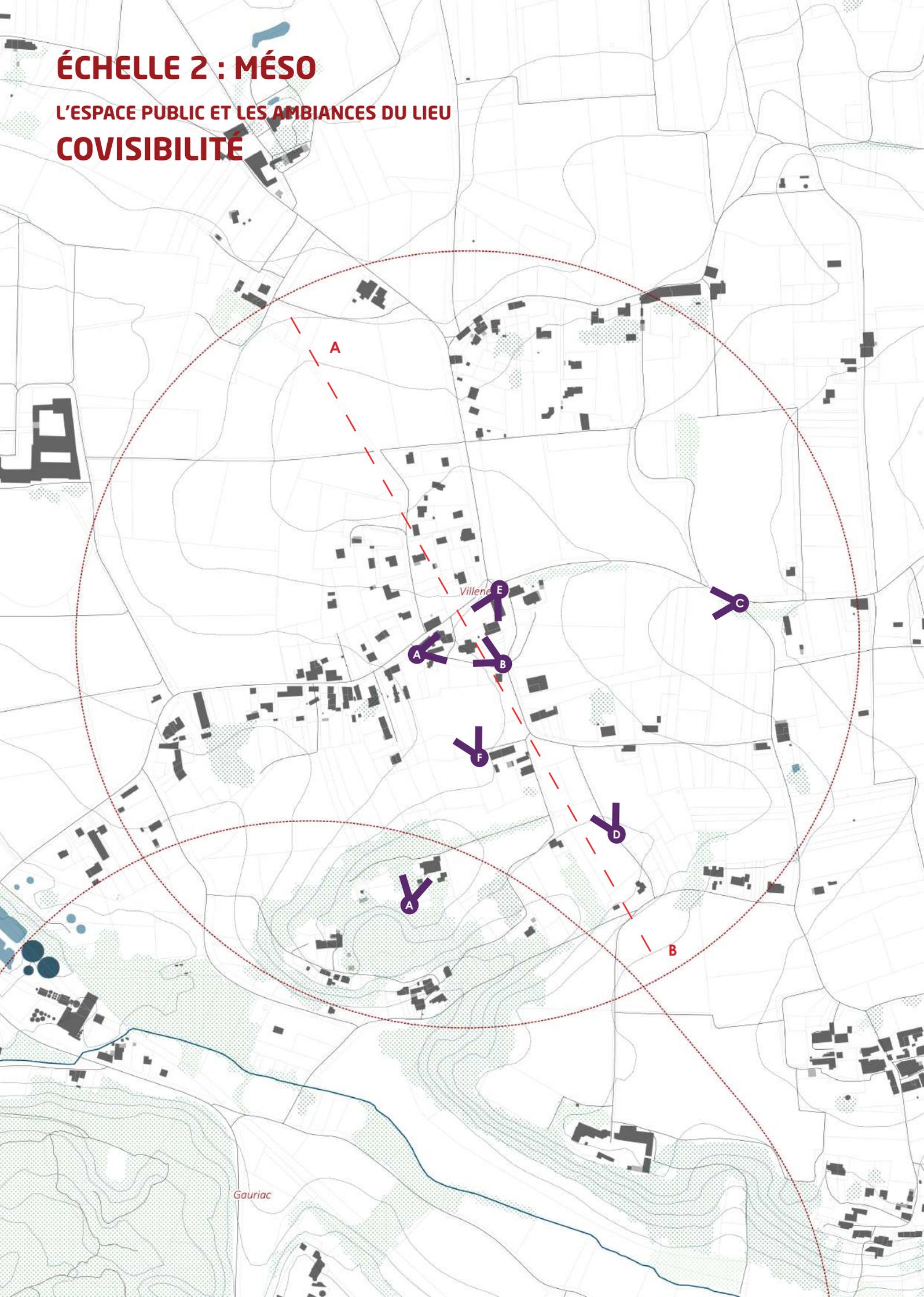
INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE



ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU
COVISIBILITÉ



ÉCHELLE 2 : MÉSO

L'ESPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

Le toponyme Villeneuve pourrait témoigner d'un peuplement de fondation précoce sur ces hauteurs dominant l'estuaire.

Le cadastre de 1819 montre que le bourg est composé de l'église et de rares bâtiments. La centralité de la commune est renforcée dans la seconde moitié du XIXe siècle, avec de nouvelles constructions, telle que le presbytère, ainsi qu'au XXe siècle avec le monument aux morts et l'école. Le cimetière entoure l'église jusqu'en 1860. À cette date, il est transféré hors du village. (existence de pierres tombales, apparentes pour certaines).

La strate arbustive génère des écrans qui atténuent le dialogue avec les constructions alentours principalement en été avec les feuillus.

L'église est entourée des bâtiments publics du bourg, et le parvis de l'église entre dans la composition du cœur de bourg, notamment avec une proximité directe avec la mairie, le monument aux morts, et un terrain de pétanque.

À l'Est, un muret de pierre entoure une place qui est occupée aujourd'hui par du stationnement.

L'église est ouverte au Sud sur une vue lointaine sur les vignes, et le paysage est cadré par la topographie. Un groupe scolaire est également présent, à quelques centaines de mètres au Sud.



Topographie d'implantation de l'église (source : Géoportail)



Vue depuis l'Ouest (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Nord-Ouest (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)

Périodes de construction :
XIIIe siècle

Éléments protégés :

Le clocher et chapelle qu'il surmonte : inscription par
arrêté du 16 juillet 1925

Villeneuve



ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-VINCENT

«L'église comprend différentes campagnes de construction, la tour-clocher étant la plus ancienne. L'église adopte un plan en croix latine, composée d'une nef de quatre travées et de deux bas-côtés, d'une croisée formant le transept et ouvrant sur des chapelles orientées et d'une abside semi-circulaire avec déambulatoire. La tour-clocher de base carrée s'élève au nord-est du chevet abritant la chapelle dont l'abside est saillante sur la face est. Coiffé d'un toit en pavillon surmonté d'une girouette, le clocher est orné d'une corniche moulurée à modillons qui se poursuit sur les quatre côtés. Il est également percé de baies en arc segmentaire à crossettes moulurées.

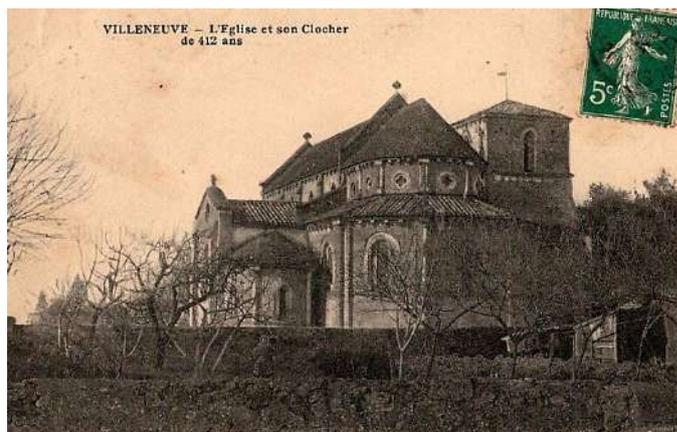
Les parties les plus anciennes de Saint Vincent concernent le chevet roman voûté en cul-de-four et le clocher datant de la fin du XI^{ème} siècle. Une tour carrée avec meurtrières laisse supposer que l'ancienne église était fortifiée.

L'église Saint Vincent de Villeneuve possède un intérieur clair avec de nombreux piliers sculptés.»

« Le patrimoine des communes de la Gironde » - Flohic éditions
« Eglise Saint Vincent de Villeneuve » - Michel Lafferriere



carte postale de l'église
(source : Monumentum)



carte postale de l'église
(source : Monumentum)

Enjeu architectural avéré
Enjeu architectural modéré
Formes paysagère et géographique
Vue sur le monument
Limites routes séparative

château Mendoce

moulins

exploitation agricole

centre de vacances

château de Barbe

changement de destination déjà en cours de protection au PLU

projet en cours

topographie importante mais absence de vues directes

zone AU PLUi-H

poste électrique

couvert végétal

école

topographie importante (absence de cônes de vue)

château

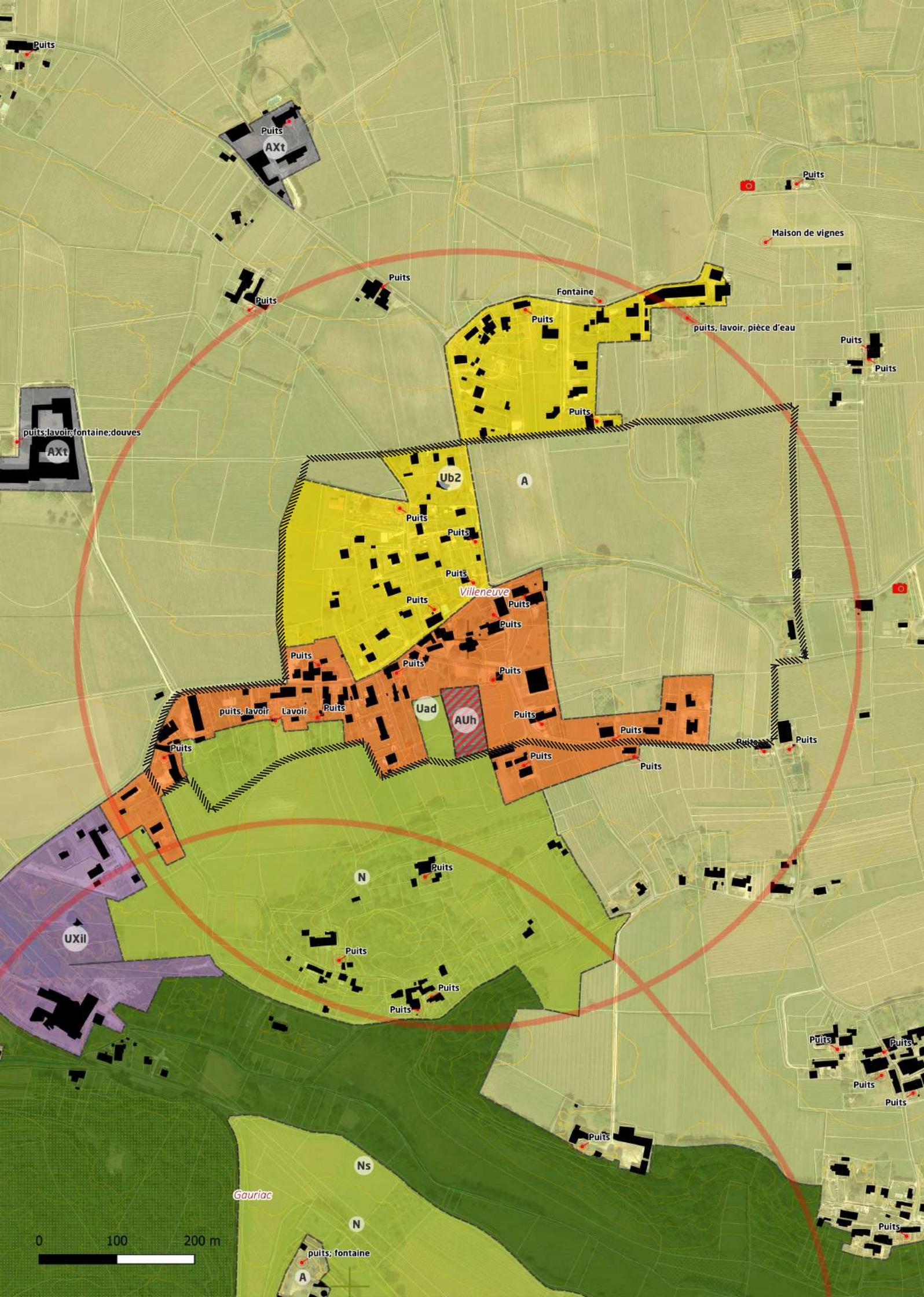
coline

longère avec projet de maisons insolites

zone humide avec projet de bassin de rétention

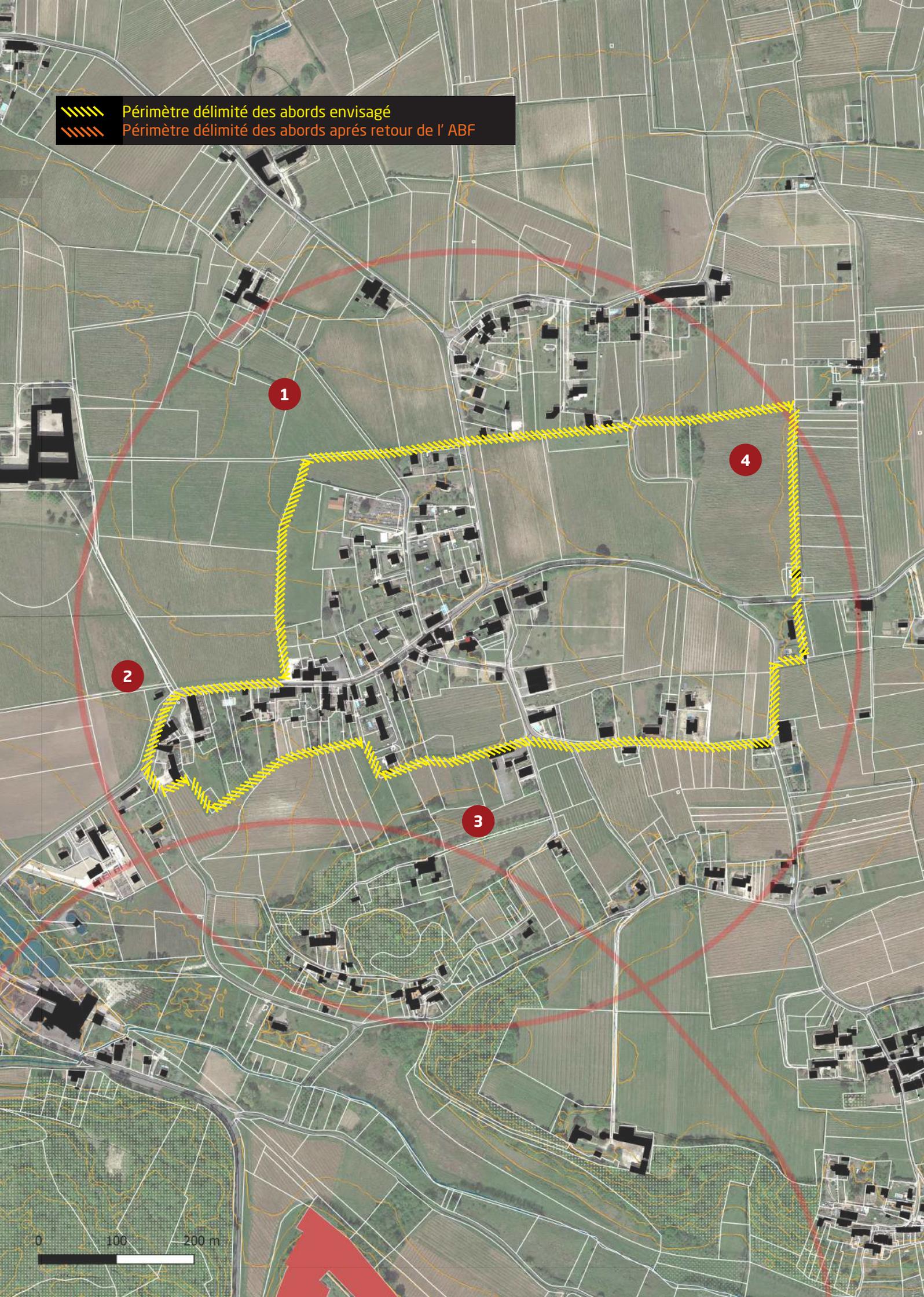
0 100 200 m





0 100 200 m

////// Périimètre délimité des abords envisagé
////// Périimètre délimité des abords après retour de l' ABF



JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

- 1 Pas de covisibilité, ni de cohérence historique (topographie et masque végétal).
Simplification du tracé sur un chemin.
- 2 Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique.
- 3 Pas de covisibilité depuis le Sud de l'école,
Simplification du tracé, en se basant sur les limites parcellaires
- 4 Covisibilité depuis les coteaux et préservation de la séquence paysagère.



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de la Gironde**

Affaire suivie par :

Cécile GAYDON

05 56 00 87 10

udap.gironde@culture.gouv.fr

L'architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le Président

Communauté de communes de Blaye

Espace France Services

32, Rue des Maçons

BP 34

33393 BLAYE Cedex

Bordeaux, le **15** JUIL. 2024

Monsieur le Président,

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique. La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du Code du patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (art L621-32).

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Conformément à l'article L621-31 du Code du patrimoine « *Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. [...]*

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant

lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. »

Dans le cadre de l'élaboration de votre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), vous avez engagé une réflexion visant à proposer des projets de PDA autour de six monuments historiques situés sur votre territoire, en lien étroit avec les communes concernées et l'UDAP de la Gironde.

Par courrier en date du 18 juin 2024, vous sollicitez désormais mon avis sur les projets de PDA suivants :

- PDA de l'église Notre-Dame à BAYON,
- PDA de l'église Saint-Saturnin à BERSON,
- PDA de l'église Saint-Ciers à SAINT-CIERS-DE-CANESSE,
- PDA de l'église Saint-Christoly à SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE,
- PDA de l'église Saint-Martin à SAINT-MARTIN-LACAUSSE,
- PDA de l'église Saint-Vincent à VILLENEUVE.

Aussi, après analyse, je vous informe donner un avis favorable à ces projets de PDA, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- Le PDA de BAYON devra prendre en compte les rangs de vignes situés à l'Ouest du château Eyquem, et ce, afin de répondre au courrier de Monsieur le Maire de BAYON en date du 3 juillet 2024 (cf. annexe 1) ;
- Le PDA de SAINT-CIERS-DE-CANESSE se limitera, en partie Nord-Ouest, à la rue située derrière la salle des fêtes (cf. annexe 2).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

L'architecte des Bâtiments de France

Mathilde HARMAND





Annexe 1a

Communauté de Communes de Blaye
Pôle développement économique
et PLUi-H
32, Rue des Maçons – BP 34
33 393 BLAYE

Bayon sur Gironde, le 03 Juillet 2024

LRAR 1A 201 037 0332 5.

Objet : Consultation sur les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) – Eglise Notre-Dame

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 18 juin dernier, concernant la proposition de PDA pour l'Eglise Notre-Dame, située sur notre commune.

Après analyse des documents, avis du Conseil Municipal et avis des propriétaires du Château Eyquem, nous émettons un avis défavorable concernant cette modification de périmètre.

En effet, à ce jour, le Château Eyquem est situé dans une zone AC2 du PLU (servitude de protection des sites et monuments naturels) et nous ne souhaitons pas l'intégrer dans le nouveau PDA autour de l'Eglise Notre-Dame de Bayon sur Gironde.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Hervé GAYRARD



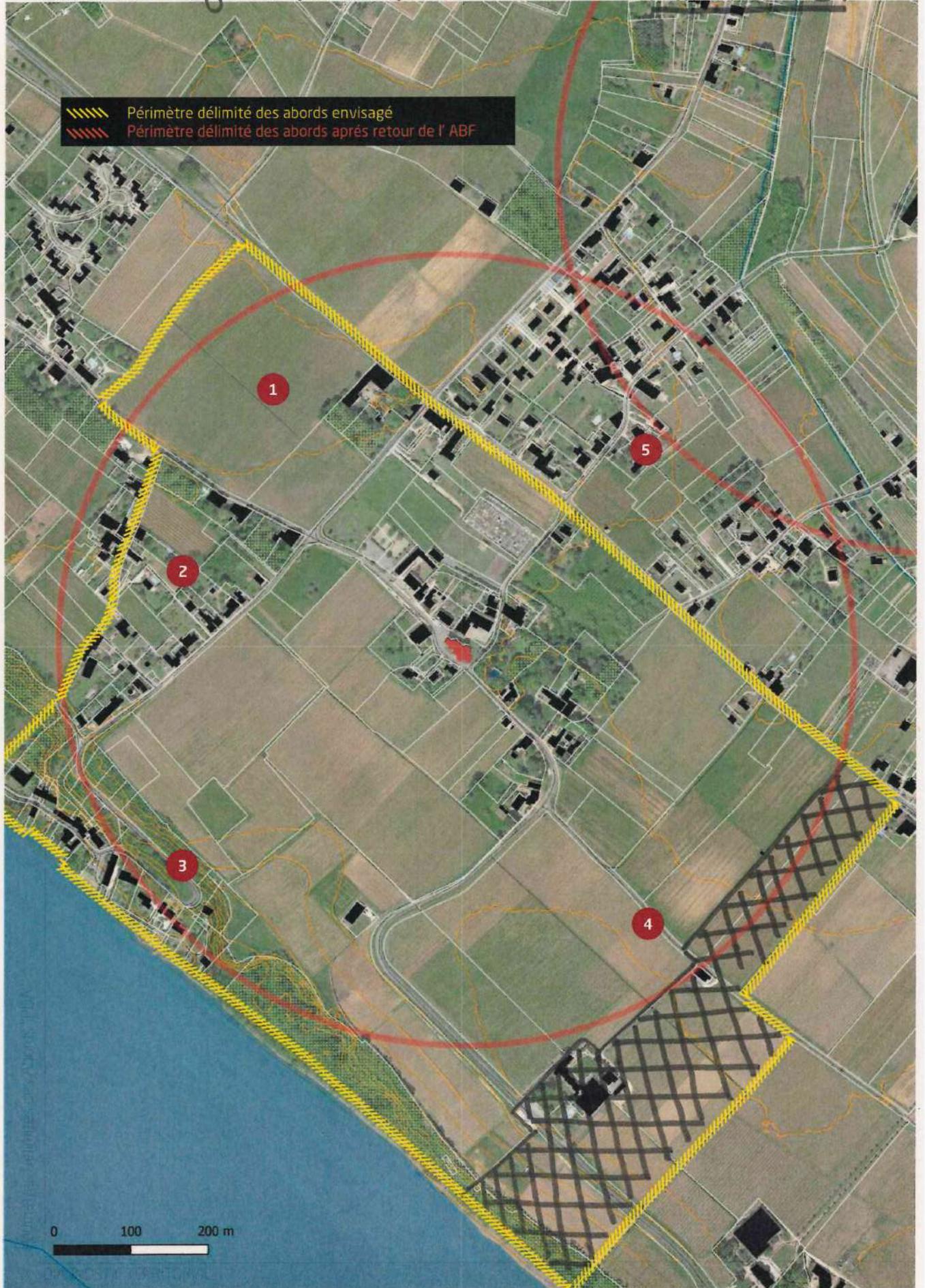
Copie du présent courrier à Mme HARMAND Mathilde, Architecte des Bâtiments de France

Mairie de Bayon sur Gironde 18, Route de la Mairie 33710
Tel : 05 57 64 84 11 Fax : 05 57 64 82 62 Email: mairie@bayon-sur-gironde.fr

BAYON - Eglise Notre-Dame

Annexe 1 b.

- ▨ Périètre délimité des abords envisagé
- ▨ Périètre délimité des abords après retour de l' ABF



BAYON-SUR-GIRONDE

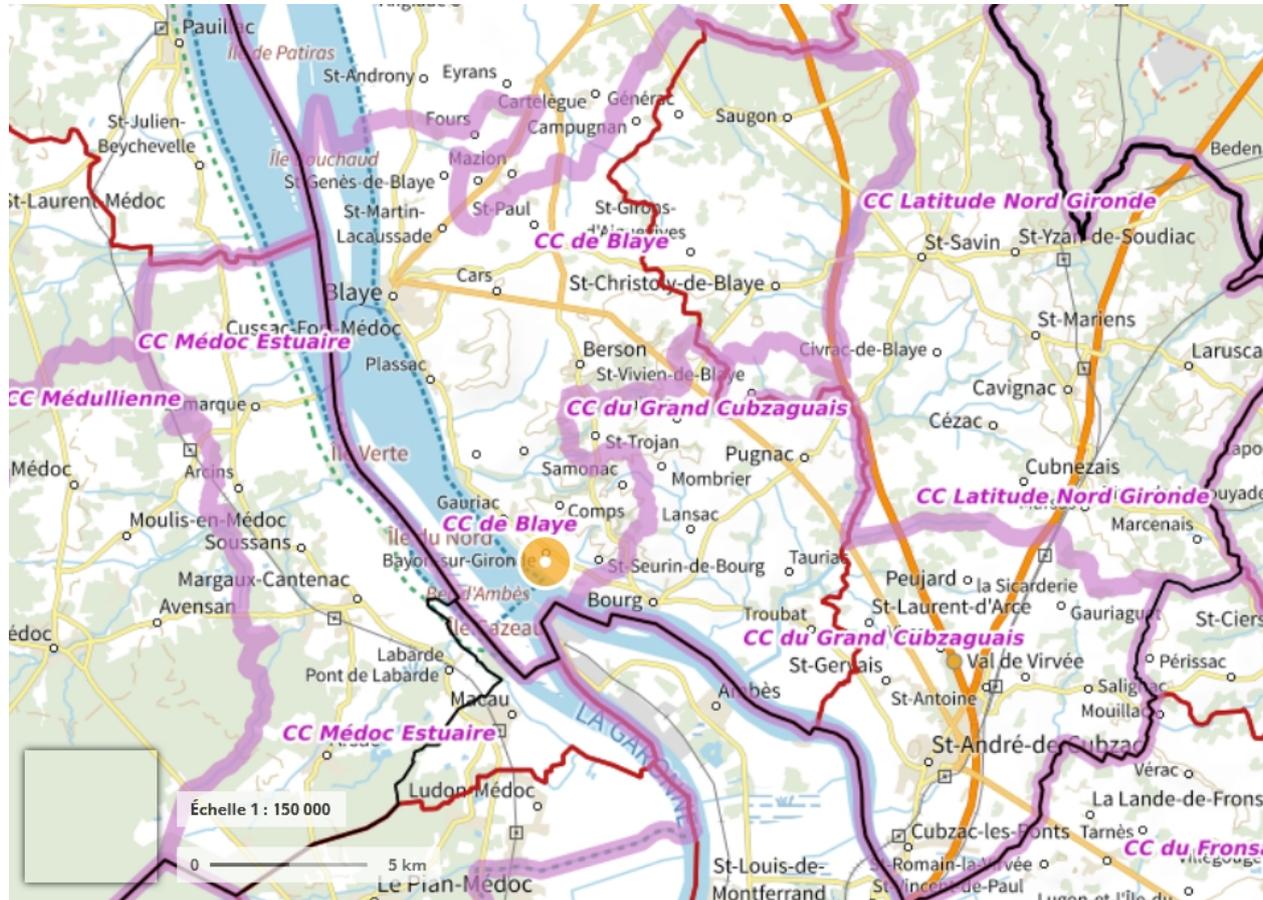
33710

Périmètre délimité des abords
Château de Falfas

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Avril 2025



Contexte



Plan de situation
Source : Géoportail

Située au Nord du département de la Gironde et en bordure est de l'estuaire de la Garonne, la commune de Bayon-sur-Gironde fait partie du bassin de vie de Saint-André-de-Cubzac. Rattachée à la communauté de communes de Blaye, Bayon-sur-Gironde présente une population de 732 habitants (source : Insee 2021) pour une superficie de 5,7 km², soit une densité de 128,4 habitants au km².

Bayon-sur-Gironde compte deux édifices protégés au titre des monuments historiques :

- Château de Falfas, inscrit en totalité par arrêté préfectoral du 3 janvier 2008
- Église Notre-Dame, inscrite par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007, à l'exception du clocher et de l'abside qui ont été classés par arrêté ministériel du 12 janvier 1922.

Contexte historique

Des traces d'occupation du Néolithique ont été retrouvées, attestant l'activité humaine sur le site. La plateau calcaire, commun aux communes de Saint-Seurin-de-Bourg et Bayon-sur-Gironde, montre des traces d'une cadastration romaine.

Au XIIe siècle, deux églises existent à Bayon-sur-Gironde dont seule l'église Notre-Dame subsiste aujourd'hui.

La commune comprend actuellement deux châteaux construits au XVIIIe siècle par les familles de magistrats Eyquem et Falfas.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001

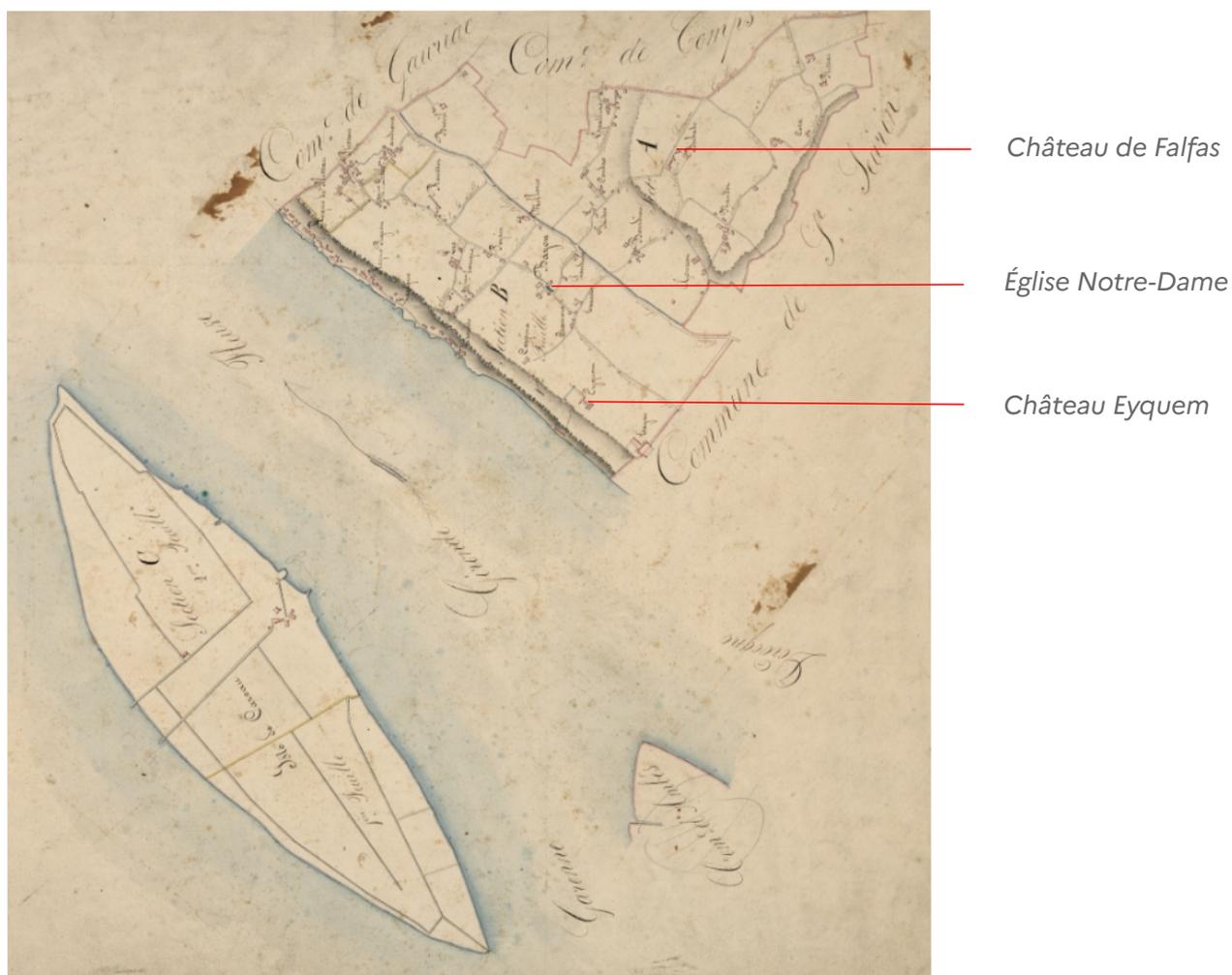


Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de 1820
Source : Archives Départementales de la Gironde

Château de Falfas

Le château de Falfas s'élève sur un coteau à l'extérieur du village, le long de la route départementale 133E7.



Château de Falfas

Le château, construit au XVII^e siècle sur l'emplacement de la maison noble des Riveaux, appartient à Gaillard de Farfal, avocat au parlement, sieur de Riveaux vers 1650.

En 1810, le domaine est racheté par le baron de Béchade, ancien conseiller de la cour des aides, puis conseiller à la cour royale de Bordeaux. Bien que divers propriétaires se succèdent, les structures d'origine ne sont pas modifiées.

Le plan est cependant curieux, car son corps de logis principal est flanqué dans ses angles opposés de deux pavillons carrés. L'habitat est organisé sur deux niveaux et la haute toiture est habillée de tuiles plates. Les linteaux des fenêtres sont soutenus par des masques humains et la porte, surmontée d'un oculus pris dans un fronton, est ornée de claveaux saillants et passants. Elle est également encadrée de consoles sculptées de motifs végétaux.

Source : Le patrimoine des communes de la Gironde, éditions Flohic, 2001

Le Château de Falfas a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 3 janvier 2008.

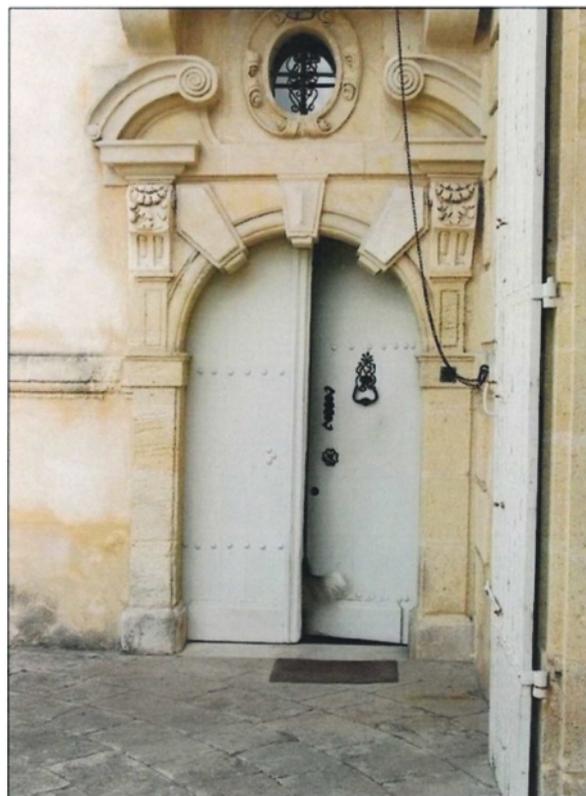


Façade sud-est

Cl.C.R.M.H. - N. Siffert, juillet 2005



Pavillon sud, fenêtre de l'étage, détail des mascarons
Cl.C.R.M.H. - N. Siffert, juillet 2005



Cl.C.R.M.H. - N. Siffert, juillet 2005



Pl. III - Falfas au XIXe siècle, dessin J Philippe, imp. Lége A. Ducourneau, Guienne historique



Pl. IV - Falfas au XIXe siècle, dessin Dubourdieu



Carte postale ancienne

Abords du château de Falfas

Le château de Falfas est situé sur un coteau, offrant ainsi de magnifiques vues sur le bourg ancien. Depuis les routes, il reste caché derrière une zone boisée, rendant sa participation au paysage variable en fonction des saisons. Le domaine est entouré de terres cultivées en vignes.



Château
de Falfas

Plan de repérage des prises de vue
Source de la carte : cadastre.gouv.fr



Vue 1



Vue 2

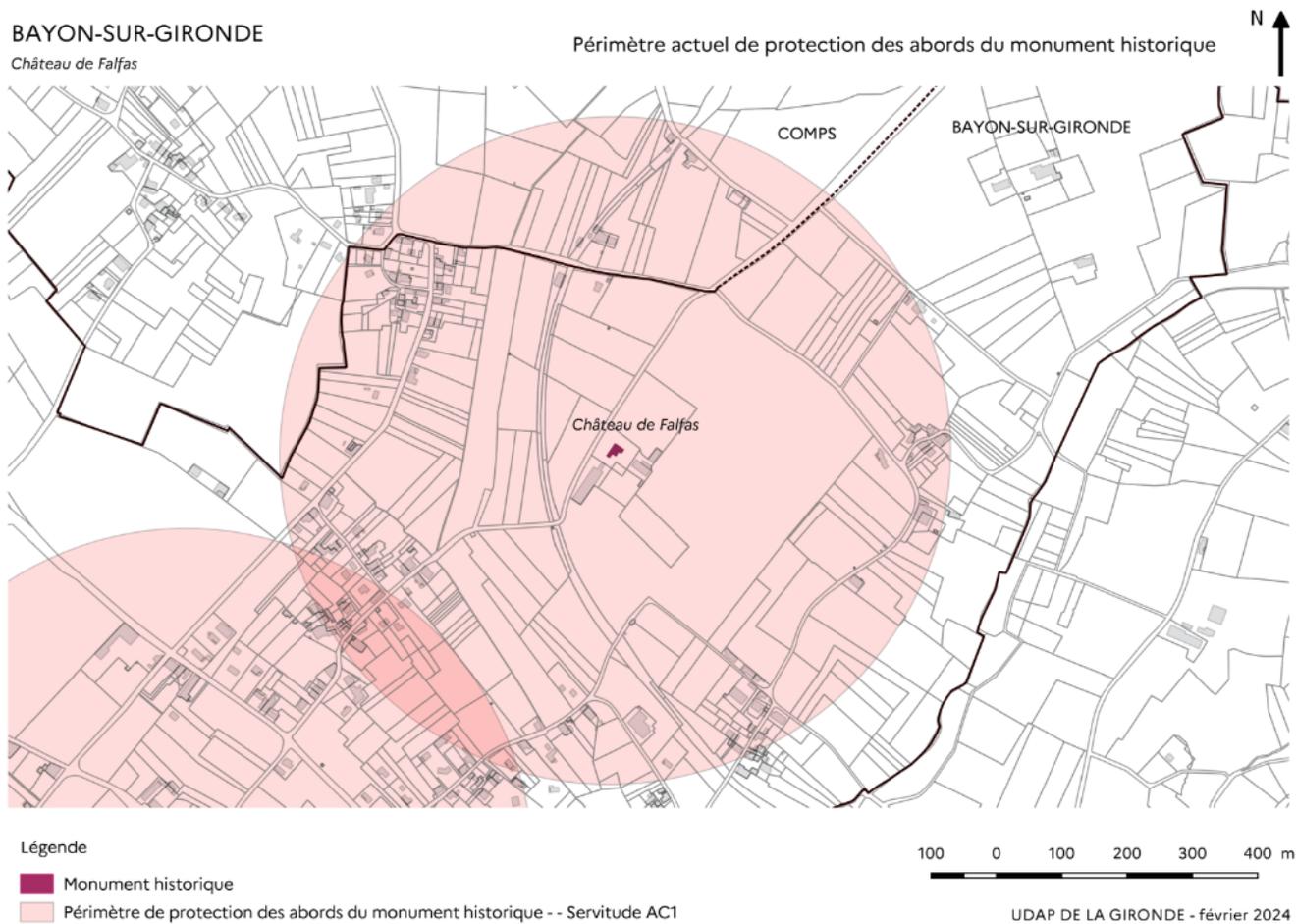


Vue 3



Vue depuis l'ouest
sur le domaine du château de Falfas

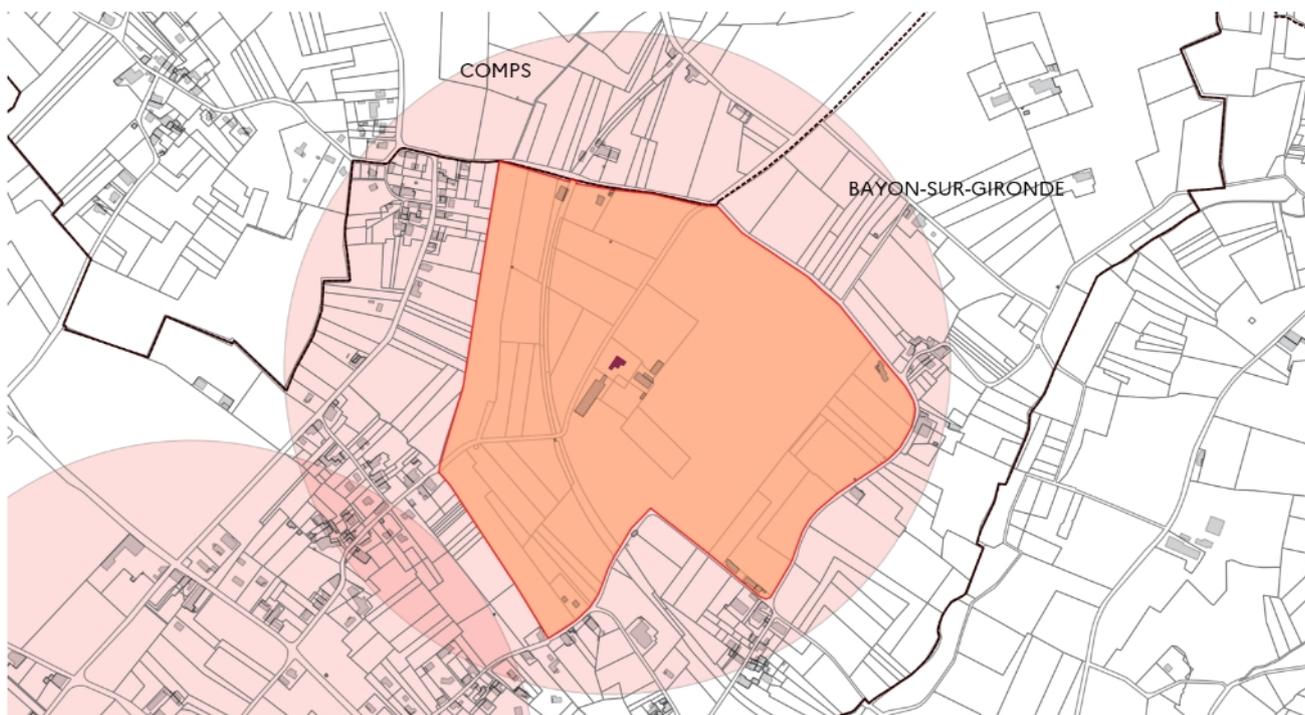
Périmètre de protection actuel du château de Falfas



Proposition de périmètre délimité des abords du château de Falfas

BAYON-SUR-GIRONDE
Château de Falfas

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords actuel - Servitude AC1
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1

100 0 100 200 300 400 m

UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Justification du périmètre délimité des abords du château de Falfas

L'article L621-30 du Code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Par conséquent, le projet de PDA propose d'intégrer l'écrin paysager autour du monument historique, à savoir le château et, plus largement, son domaine (cour, jardin, dépendances, parc arboré...), ainsi que les parcelles de vignes environnantes. Il est délimité comme suit :

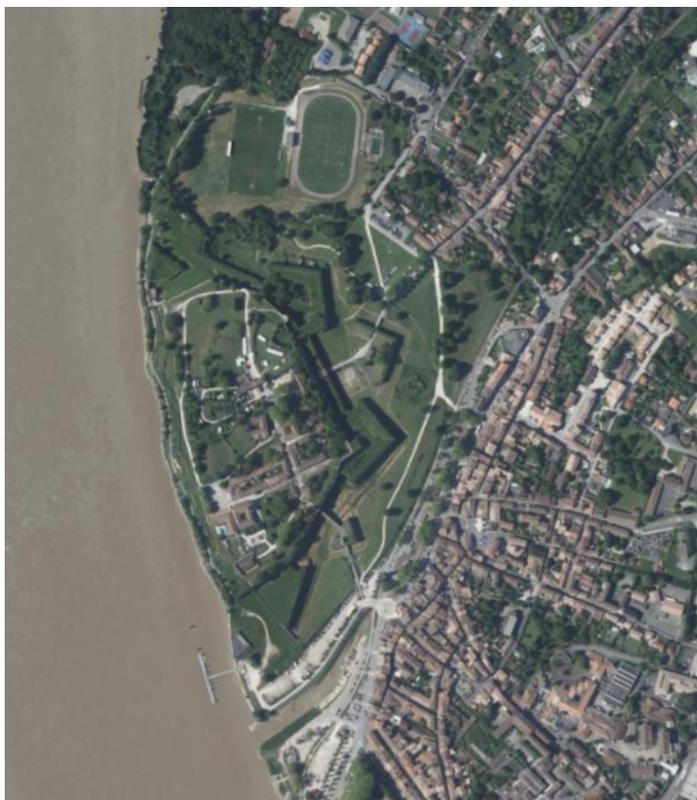
- à l'ouest : jusqu'à la limite paysagère qui marque la séparation entre les parcelles de vignes et le hameau des Espailleys,
- au nord : jusqu'à la route de Béchade,
- à l'est : jusqu'au chemin de Cots,
- au sud : jusqu'à la trame trame paysagère qui marque la séparation entre les parcelles de vignes et le lieu-dit Coudar composé d'un tissu mixte (constructions anciennes et maisons pavillonnaires).

BLAYE

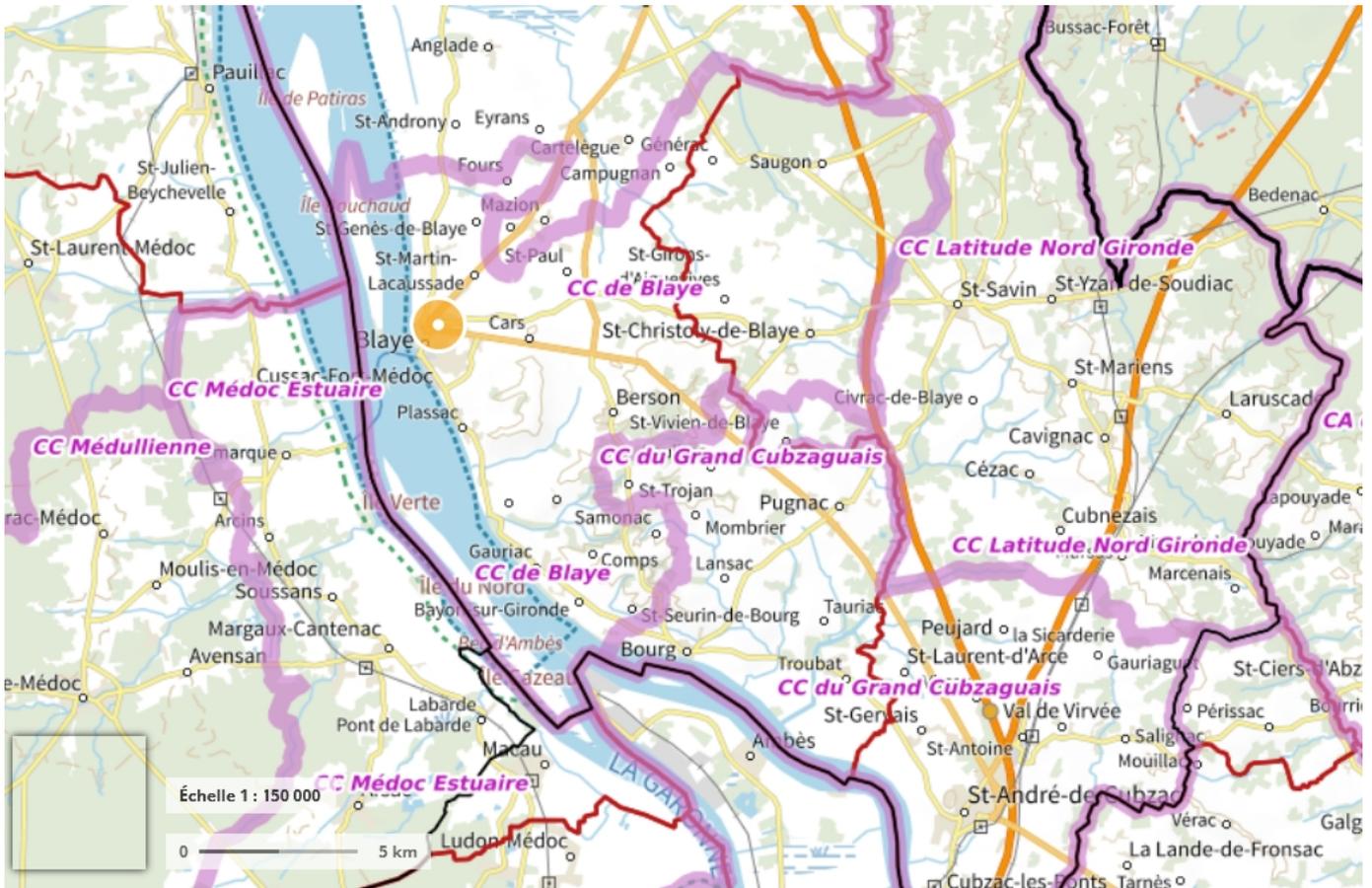
33390

Périmètre délimité des abords Citadelle et fort Paté

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Avril 2025



Contexte



Plan de situation
Source : Géoportail

Située au Nord du département de la Gironde et en bordure de l'estuaire, la commune de Blaye est rattachée à la communauté de communes de Blaye, Blaye présente une population de 4 957 habitants (source : Insee 2021) pour une superficie de 6,4 km², soit une densité de 772,1 habitants au km².

Blaye compte deux édifices protégés au titre des monuments historiques :

- la citadelle, dont les parties bâties et non bâties sont classées en totalité par arrêté du 11 mai 2009,
- le fort Paté, dont le fort et ses casemates avec le sol de leur parcelle d'implantation sont classés par arrêté du 9 octobre 2013.

Ces deux monuments, ainsi que le fort Médoc à Cussac-Fort-Médoc, sont également des composantes du bien en série UNESCO des fortifications de Vauban, inscrites au patrimoine mondial depuis 2008.

Ces deux monuments sont inclus dans le périmètre du Site patrimonial remarquable (SPR) du Verrou de l'estuaire.

Contexte historique

Dès le néolithique, le territoire est exploité par les hommes. Au 1er âge de fer, le site de la citadelle est probablement occupé par un oppidum barré à la confluence de la Gironde et du Saugeron.

L'espace gaulois est organisé par Auguste à la fin du 1er siècle avant J.-C., Blaye fait alors partie de la cité administratives des Bituriges Vivisques ayant pour chef-lieu Burdigala. Quand Messala est nommé proconsul, il fait établir un poste militaire à Blaye auquel il donne le nom de *Castrum Belli Viae* qui deviendra plus tard *Blavia*.

Les sources historiques et archéologiques permettent d'imaginer l'existence aux 1er et 2e siècles d'un habitat groupé, constituant une ville secondaire autour d'un carrefour routier et fluvial aux fonctions économiques diversifiées. Blaye est mentionnée par deux routiers antiques comme une station-relais sur la portion de route qui mène de Bordeaux à Saintes, capitale de la province Aquitaine : la table de Peutinger datée du début du 3e siècle (*Blavia*) et l'itinéraire d'Antonin de la fin du 4e siècle (*Blavium*).

Dans le cadre d'un aménagement militaire de défense du littoral, le *tractus Armoricanus*, une forteresse est construite vers la fin du 3e et au début du 4e siècle. Le *castrum* de *Blavia*, seule structure militaire de la cité de *Burdigala*, abrite une garnison, les *milites Garronenses* qui assurent la protection de la Gironde. Après le redressement de l'Empire romain, Blaye comme toute l'Aquitaine connaît une période de prospérité et de paix. Au 4e siècle, la cité figure parmi les ports actifs. Elle est alors, après la réforme administrative de Dioclétien, chef-lieu du canton auquel elle a donné son nom, le *pagus Blavensis*. A la fin du 4e siècle, Blaye devient un point de fixation du christianisme grâce à la venue du prêtre Romain. A partir de 406, deux vagues d'invasion rompent la paix.

De 768 au début du 9e siècle, une lutte permanente s'engage entre les Gascons et le pouvoir carolingien. L'époque carolingienne marque une sombre période : les derniers liens avec l'Antiquité sont rompus et la guerre est omniprésente. Les événements entraînent le renforcement du rôle militaire de Blaye. Entre le 11e et le 14e siècle, Blaye participe au mouvement de renouveau des villes qui touche toute l'Europe occidentale et profite du développement de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le bourg castral formé autour du pôle antique, le *castrum*, le bourg monastique formé autour du *monasterium* Saint-Romain ainsi que le bourg monastique formé autour du second *monasterium* Saint-Sauveur fusionnent pour former un seul ensemble, la ville de Blaye.

Entre la fin du 10e et le début du 14e siècle, le château passe successive-ment entre les mains de différents seigneurs.

En 1047, le comte Geoffroi donne le château en apanage à l'un de ses fils, Geoffroi Rudel qui prend la tête de la lignée des sires de Blaye, les Rudel. Ceux-ci restent fidèles au roi d'Angleterre. La disparition de Geoffroi Rudel permet à l'administration anglaise de prendre possession de château et de la châtellenie de Blaye.

En 1126, le duc d'Aquitaine Guillaume IX prend le château et le détruit. Il est ensuite repris par Vulgrin II, comte d'Angoulême qui le reconstruit entre 1126 et 1137. Au cours des guerres de Religion, Blaye, bastion catholique, est assiégé plusieurs fois par les calvinistes. Une importante campagne de travaux commence sous le gouvernement de Louis XIII, destiné à résoudre le problème posé par la fragilité du rempart médiéval.

La place de Blaye est amenée à devenir une grande forteresse. L'importante garnison ne peut plus être contenue dans le château. Les maisons de la ville haute sont frappées d'expropriation, la ville est déportée dans le faux-bourg et la garnison s'installe dans de nouveaux pavillons construits vers 1675. Cependant, à peine terminés, certains ouvrages semblent déjà dépassés.

Deux plans voient successivement le jour : celui de Ferri en 1680, puis celui de Vauban en 1685. La construction de la Citadelle contribue au changement topographique de Blaye en bouleversant son tissu urbain. L'ensemble des travaux est achevé en 1693 : la place soutient le seul siège de son histoire en 1814, pendant trois jours. La forteresse tient essentiellement un rôle de prison, avant d'être démilitarisée et vendue pour un franc symbolique à la ville en 1954. La Citadelle est depuis progressivement réhabilitée.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001

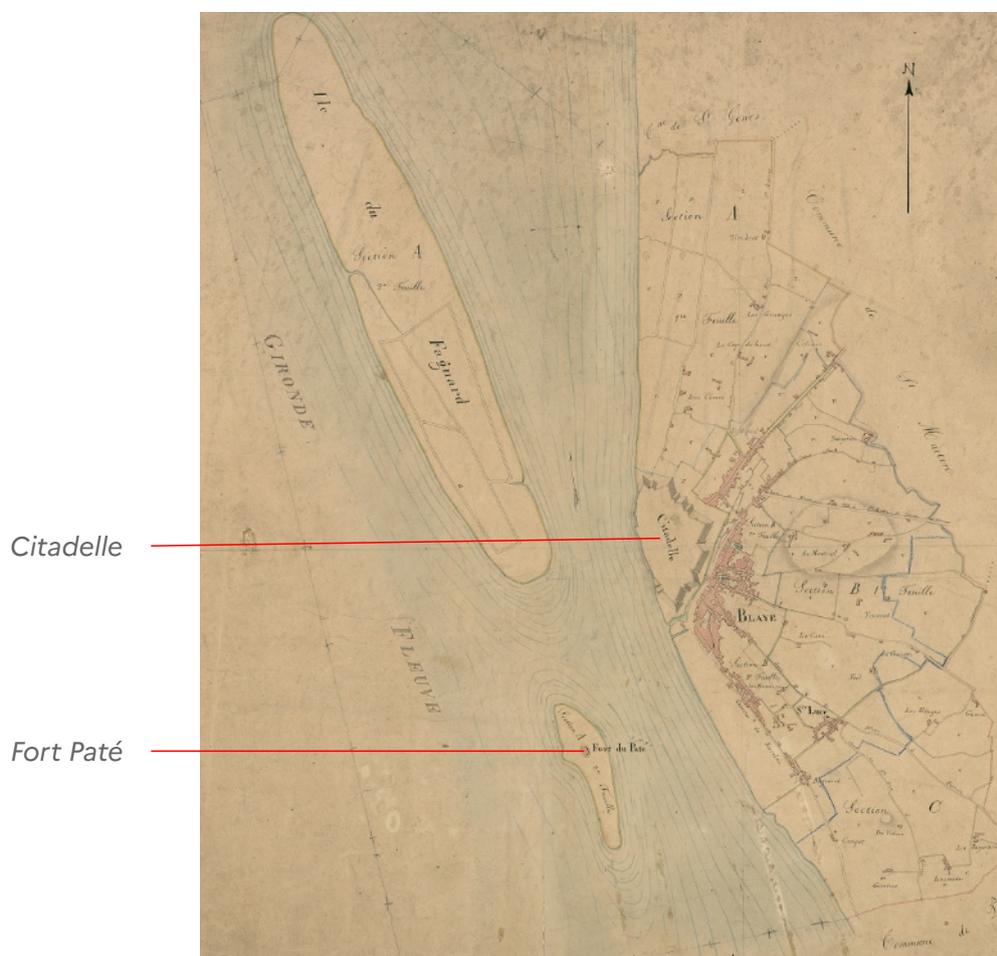


Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de 1832
Source : Archives Départementales de la Gironde

La citadelle et le fort Paté



Source cartographique : Géoportail

La citadelle ou le réemploi des anciennes fortifications :

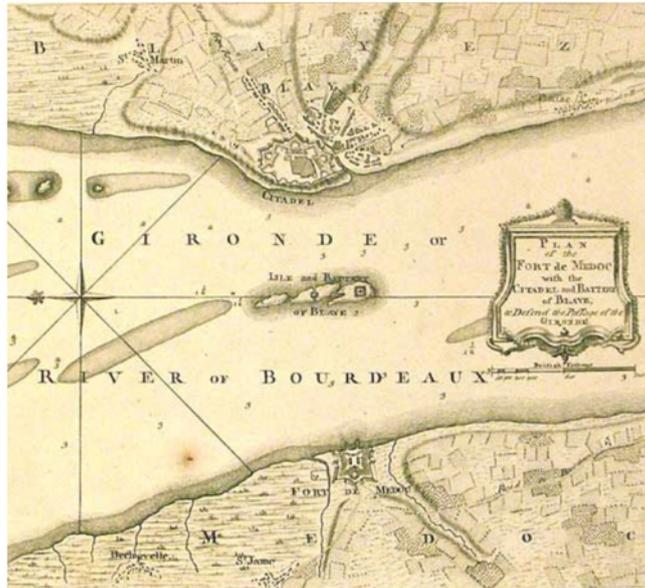
La citadelle de Blaye telle qu'elle nous est parvenue est un ensemble monumental hybride, résultant des adjonctions et destructions successives du XIII^e au XX^e siècle au sein duquel l'omniprésence de l'œuvre de Vauban domine les acquis antérieurs. Commencée en 1652 par Pagan, la citadelle fut agrandie, renforcée et achevée par Vauban de 1686 à 1689.

Lorsque Vauban arrive à Blaye, en 1685 pour inspecter les travaux réalisés par l'ingénieur militaire François Ferry chargé de la direction de la côte Atlantique, les fortifications de la place, seulement vieilles de trente ans, sont déjà obsolètes. Il décide de réduire l'implantation fortifiée sur le rocher, de la transformer en cavalier, de ceindre la ville basse d'une muraille et verrouiller l'estuaire par la construction du triptyque pour y garantir l'efficacité de la fortification. Il trace les plans d'une enceinte à quatre bastions à orillons et trois demi-lunes.

Cet ensemble défensif issu des contraintes du terrain et des travaux déjà réalisés, illustre le premier système théorique défensif de Vauban où chaque face de bastion est défendue par les tirs croisés provenant d'un flanc d'un bastion collatéral. C'est un plan régulier, semi-circulaire, longeant la Gironde et épousant bien la forme de la falaise, côté fleuve. Les quatre Bastions sont, du nord au sud, le bastion des Cônes, le bastion du Château, le bastion Saint-Romain et le bastion du Port. Entre eux les courtines sont protégées par les demi-lunes des Cônes, Royale et Dauphine. Les courtines sont percées de la porte Royale, à l'est, et d'une poterne au sud : la porte Dauphine. La poterne du bastion du Port n'a pas d'accès direct à la citadelle.

Source : Rapport de visite du Verrou de l'Estuaire dans le cadre de la révision de la zone tampon du bien en série « Fortification de Vauban » patrimoine mondial de l'UNESCO, G. DUHAMEL

Les parties bâties et non bâties de la citadelle sont classées en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du 11 mai 2009.



Vue d'ensemble du verrou de l'estuaire

Plan de situation de la citadelle de Blaye, des forts Paté et Médoc, gravure XVIIIe siècle, échelle anglaise

Source : Archives départementales de la Gironde



Citadelle de Blaye

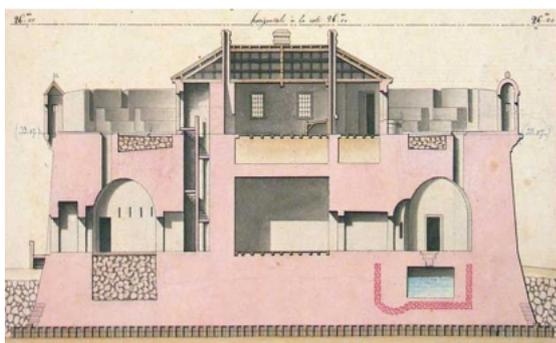
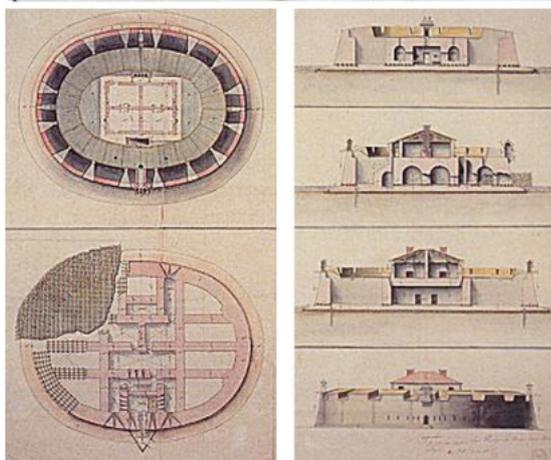
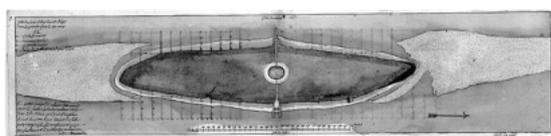
Source : Archives départementales de la Gironde



La construction du fort Pâté, une véritable prouesse technique :

Entre 1690 et 1693, Vauban fit construire sur un banc de sable formé depuis une dizaine d'années seulement, un fortin ovale permettant un contrôle à 360°, maillon indispensable au verrou de l'estuaire. Le principe même de l'édifice, batterie de 12 mètres de haut à 32 canons, était son assise sur un double grillage de bois, servant de fondation solide sur un sol encore très instable et assurant l'équilibre des masses. Malgré un affaissement de deux mètres en 1707, l'ouvrage, consolidé au XVIIIe siècle, est demeuré intact.

Source : *Rapport de visite du Verrou de l'Estuaire dans le cadre de la révision de la zone tampon du bien en série « Fortification de Vauban » patrimoine mondial de l'UNESCO, G. DUHAMEL*



Fort Pâté

Source : Archives départementales de la Gironde



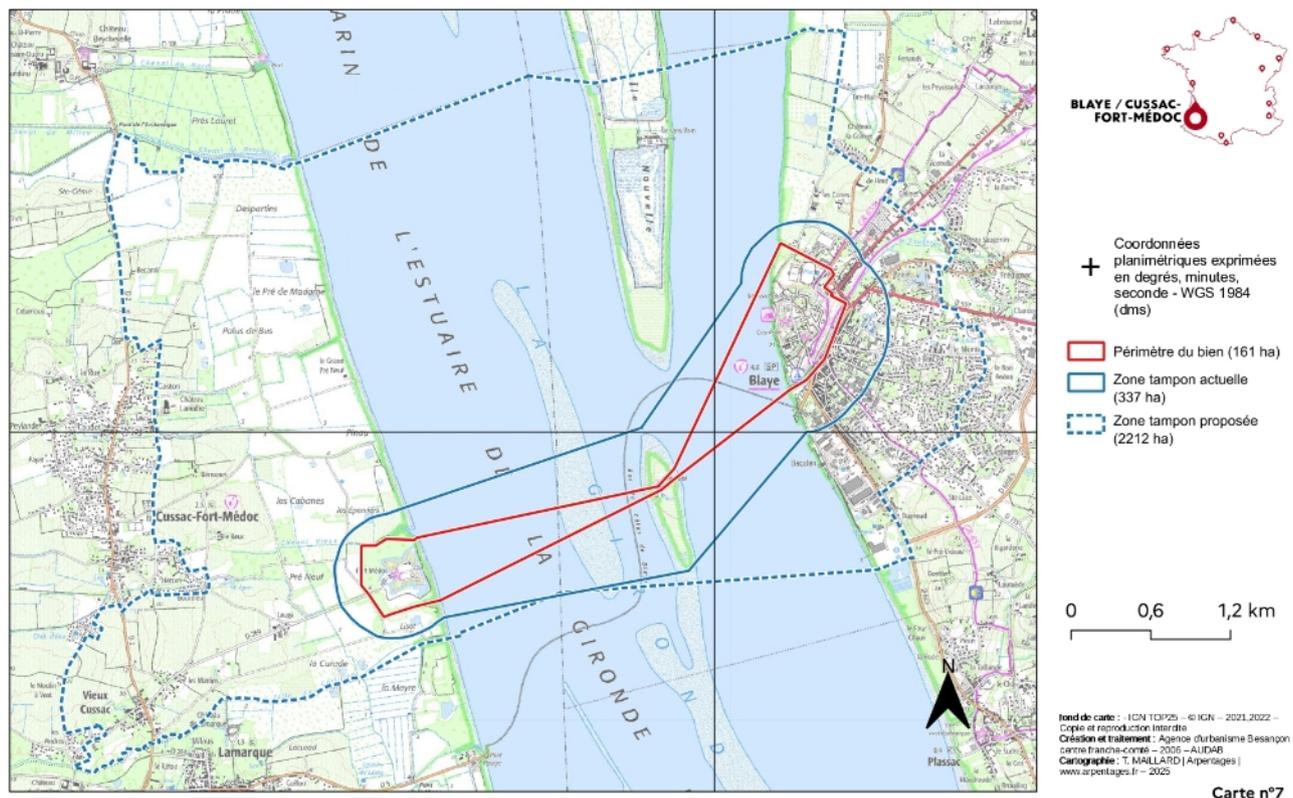
Le fort Pâté et plus précisément le fort et ses casemates avec le sol de leur parcelle d'implantation sont classés au titre des monuments historiques par arrêté du 9 octobre 2013.

La citadelle et le fort Pâté, mais aussi le fort Médoc situé à Cussac-Fort-Médoc, font partie des douze sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Fortifications de Vauban.

La zone tampon du bien UNESCO est actuellement en cours de révision.

Atlas des « Fortifications de Vauban »

La citadelle et le fort Paté et Médoc de Blaye/Cussac-Fort-Médoc



Un plan de gestion national des fortifications de Vauban a été défini pour la période 2019-2024, et a été prolongé jusqu'en 2028.

Le plan de gestion actuel a été construit comme un plan de gestion transitoire, vers une extension des Fortifications de Vauban (trois nouvelles composantes : Lille, Le Quesnoy, Breisach-am-Rheim) et une révision de la zone tampon du bien en série. Le plan de gestion sera ainsi actualisé en suivant.

Abords de la citadelle et du fort Paté

La citadelle se trouve en bordure de l'estuaire, tandis que le fort Paté est installé sur une île voisine. Ensemble, ils dominent l'estuaire et constituent un vaste ensemble fortifié.

Les paysages visibles depuis les rives de l'estuaire ainsi que depuis la citadelle sont particulièrement remarquables. Bien que le fort Paté soit inaccessible au public, il demeure visible depuis l'estuaire et les remparts de la citadelle.

À l'est de la citadelle, la ville s'étend, marquée par un important patrimoine architectural et urbain, composé de bâtiments, d'un réseau de rues et d'espaces publics datant d'avant 1948.

Implantées de part et d'autre du vallon du Saugeron, des vues entrantes et sortantes sont générées du fait des caractéristiques topographiques du site. Aussi, les façades et toitures des constructions depuis la Citadelle mais aussi depuis la ville, ses rues en pente et ses promontoires urbains.



Perception du fort Médoc depuis l'estuaire : l'embarcadère, le corps de garde et l'écrin boisé



Lecture des plans successifs perçus depuis la citadelle, côté ville

Sources photographiques : Rapport de visite du Verrou de l'Estuaire dans le cadre de la révision de la zone tampon du bien en série « Fortification de Vauban » patrimoine mondial de l'UNESCO, G. DUHAMEL

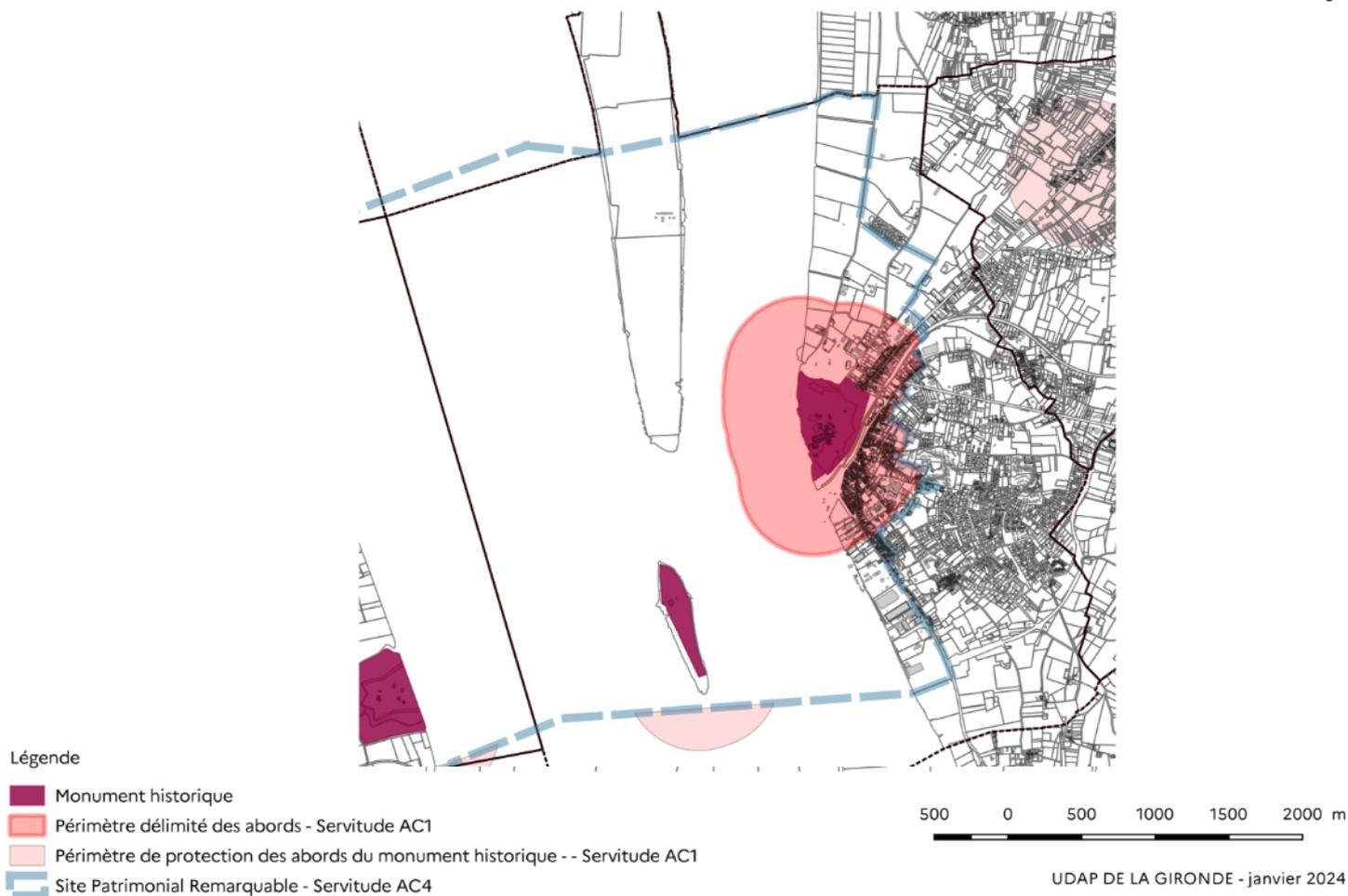


Périmètres de protection actuels de la citadelle et du fort Paté

BLAYE

Citadelle et Fort Paté

Servitudes patrimoniales AC1 et AC4



Les abords de la citadelle sont à ce jour déjà concernés par un Périètre Délimité des Abords (PDA) opposable (arrêté préfectoral du 12 décembre 2017).

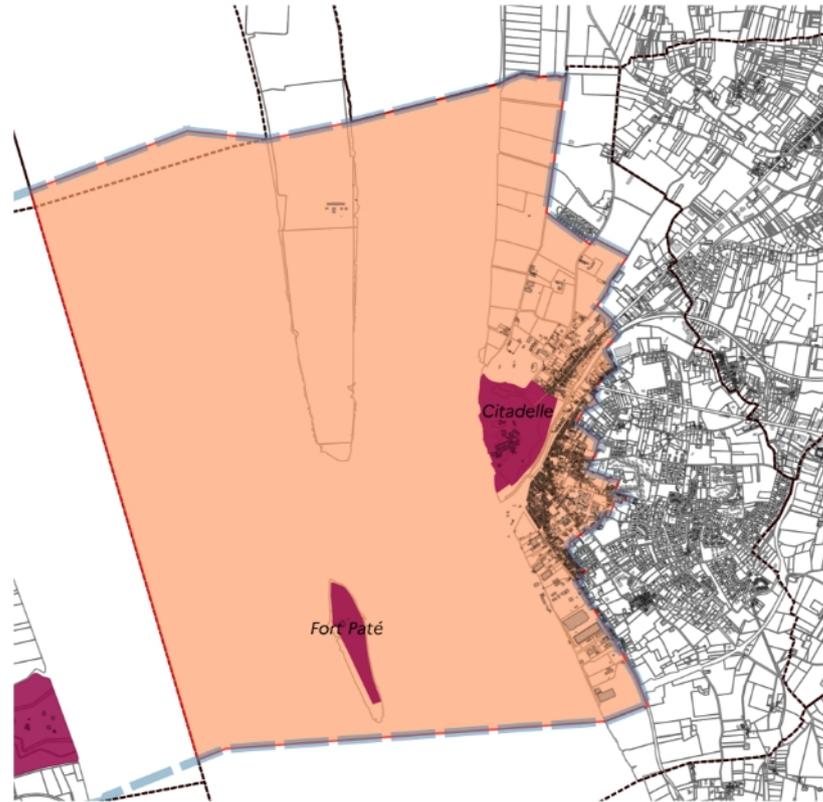
Les abords du fort Paté sont quant à eux concernés par un périmètre de protection dit des 500 m autour du monument, hormis la partie du rayon suspendue en raison de la présence d'une servitude AC4 (Site patrimonial remarquable du Verrou de l'Estuaire).

Proposition de périmètre délimité de la citadelle et du fort Paté

BLAYE

Citadelle et Fort Paté

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument Historique
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1
- Site Patrimonial Remarquable - Servitude AC4

500 0 500 1000 1500 2000 m

UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Justification du périmètre délimité des abords de la citadelle et du fort Paté

L'article L621-30 du Code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Par conséquent, le projet de PDA propose de s'appuyer strictement sur les limites existantes du Site Patrimonial Remarquable du Verrou de l'Estuaire (AVAP). En effet, la justification du PDA pour ces deux monuments historiques trouve ses fondements dans le document de gestion patrimonial arrêté en 2017 (et notamment dans son rapport de présentation), à savoir une délimitation prenant en compte :

- le paysage de l'estuaire, homogène et qualitatif : la Gironde, les berges, les prairies humides et les îles, offrant de larges perspectives et panoramas,
- les paysages viticoles homogènes et qualitatifs à Blaye
- l'ensemble de ces paysages forment l'écrin paysager des ouvrages militaires du Verrou de l'Estuaire, mais aussi celui de la Ville de Blaye
- le rôle de seuil ou de limite claire d'urbanisation joué par ces paysages,
- la ville de Blaye, palimpseste d'une histoire urbaine,
- le port industriel de Blaye et son rapport sur le paysage de l'estuaire et la ville,
- les vestiges archéologiques témoins de l'histoire humaine.

CARS

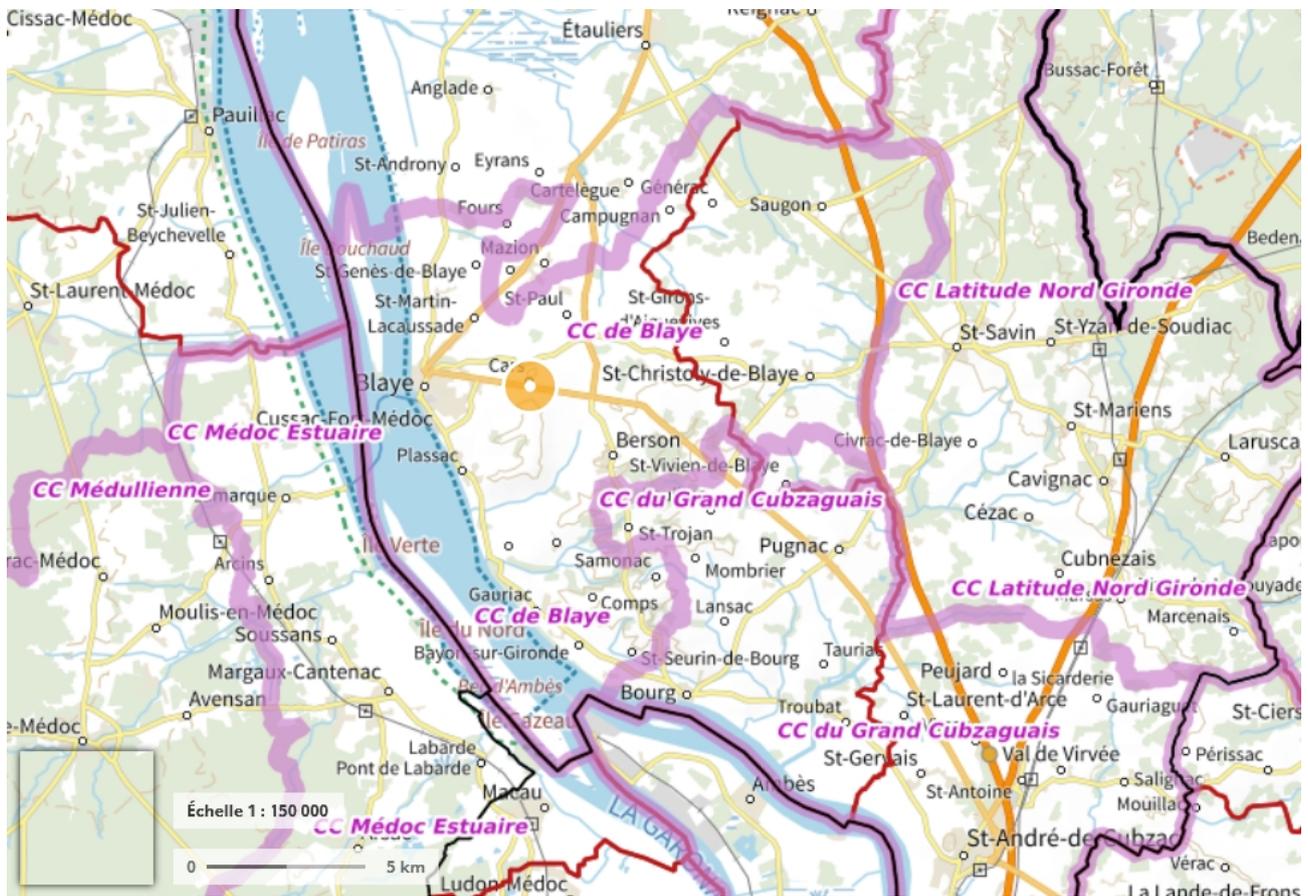
33390

Périmètre délimité des abords Église Saint-Pierre

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Avril 2025



Contexte



Plan de situation
Source : Géoportail

Située au Nord du département de la Gironde, la commune de Cars fait partie du bassin de vie de Blaye. Rattachée à la communauté de communes de Blaye, Cars présente une population de 1211 habitants (source : Insee 2021) pour une superficie de 11,1 km², soit une densité de 109,1 habitants au km².

Cars compte un édifice protégé au titre des monuments historiques : l'église Saint-Pierre, classée par arrêté ministériel du 7 décembre 1921.

Contexte historique

L'occupation du site de Cars à l'époque gallo-romaine est confirmée par les découvertes réalisées au XIXe siècle.

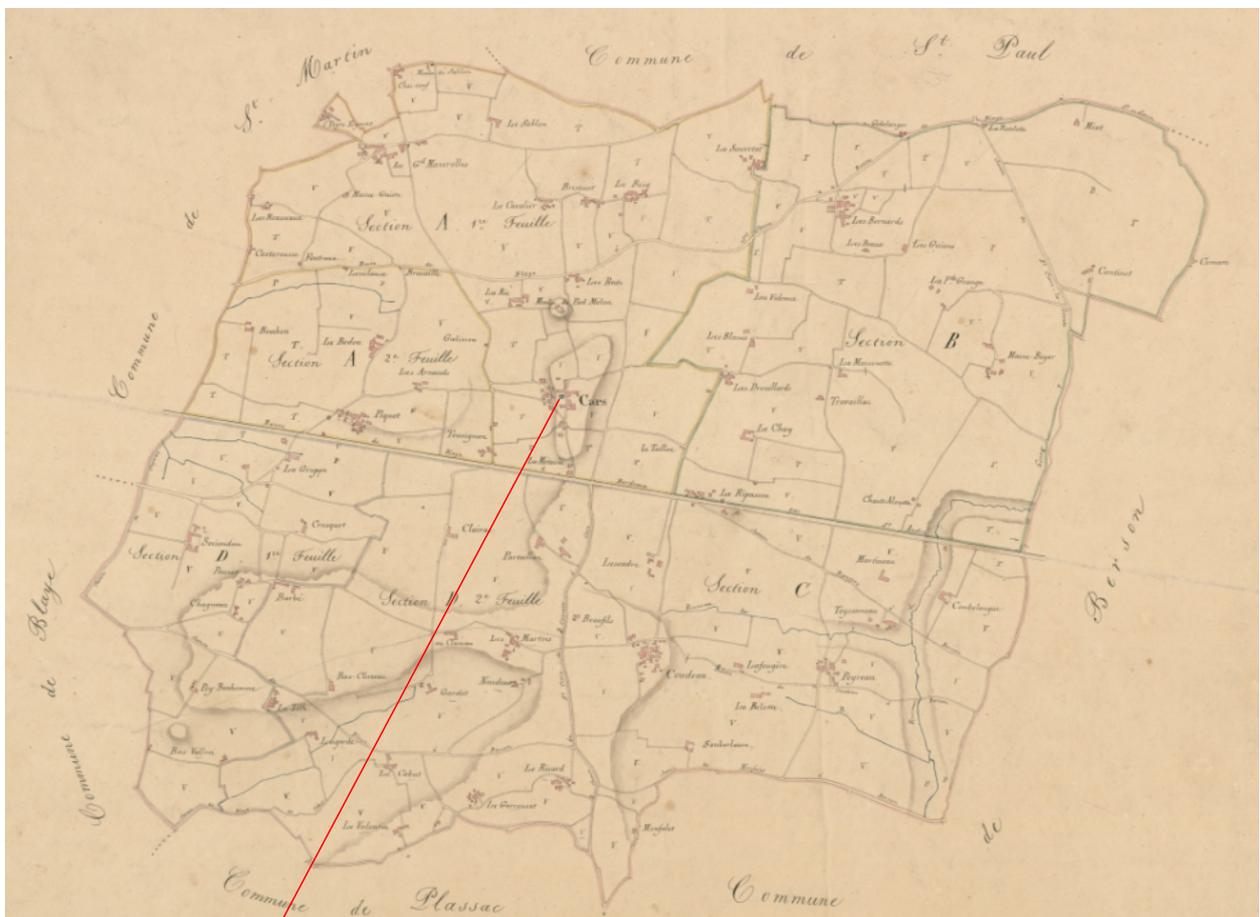
La tradition rapporte l'existence d'un manoir féodal à l'emplacement de l'une des maisons sises sur le sommet du plateau, au nord de l'église. Cette dernière est édifiée au XIe et XIIe siècles. La maison noble Les Bernard est attestée au XVIe siècle ; au XVIIIe siècle, elle appartient à l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye et pendant la Révolution, elle est vendue comme bien national.

En 1873, la première ligne des chemins de fer de l'État, de Blaye à Saint-Mariens, passe par la gare-station de Cars Saint-Paul.

Vers 1900, deux petits fours à chaux sont implantés qui bientôt sont transformés en une importante industrie par la famille Touret-Tavernier.

Enfin, en 1937, la cave coopérative du Blayais est fondée. Elle regroupera plus d'une centaine de vignerons.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001



Église Saint-Pierre

Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de 1832

Source : Archives Départementales de la Gironde

Église Saint-Pierre



Source cartographique : Géoportail



Extrait du cadastre napoléonien de 1832
Source : Archives Départementales de la Gironde

L'église construite au XI^e siècle est de plan basilical traditionnel ; elle subit d'importantes modifications jusqu'au XIX^e siècle.

Au début du XII^e siècle, le chevet et les absidioles sont voûtés puis, dans la deuxième moitié de ce même siècle, le croisillon sud l'est à son tour. A cette époque encore, le clocher composé d'un soubassement surmonté de trois étages est construit sur le croisillon nord et la façade ouest est refaite.

Vers la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle, une coupole sur pendentif est édifée dans le croisillon nord, et la voûte de la croisée du transept est réalisée.

Les bas-côtés sont ajoutés au XVI^e siècle.

Au XIX^e siècle, une sacristie est édifée à l'emplacement de l'abside nord, la nef et les bas-côtés sont voûtés et un porche est élevé contre la façade ouest.

En 1858, sous l'influence du curé Palles, le clocher de l'église est réparé et il est surmonté d'une flèche octogonale recouverte de tuiles plates polychromes vitrifiées.

Au XX^e siècle, plusieurs campagnes de consolidation et de restauration sont entreprises, notamment la toiture du clocher refaite en 1990. Elle permettent aujourd'hui d'apprécier l'évolution de cet édifice.

Deux sculptures sont conservées à l'intérieur de l'église : celle de Jean Naudin (1762-1831), ancien curé de Cars, et celle de M. Gelée, ancien maire (1753-1835).

Source : *Le patrimoine des communes de la Gironde, éditions Flohic, 2001*

L'église Saint-Pierre a été classée au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 7 décembre 1921.



Ensemble nord-est



Clocher et abside de loin



Clocher

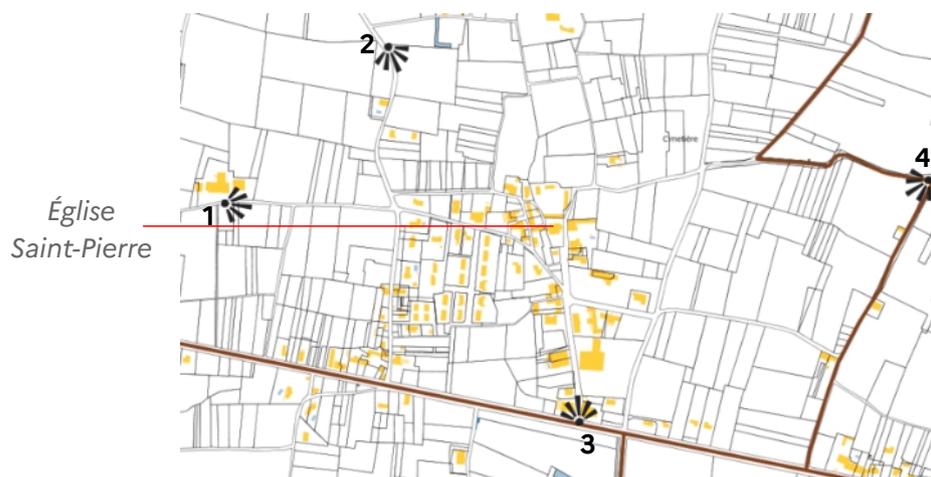
*Photographies d'Auguste Brutails (1859-1926)
Source : Plateforme ouverte du patrimoine*



Photographies UDAP de la Gironde, 2015

Abords de l'église Saint-Pierre

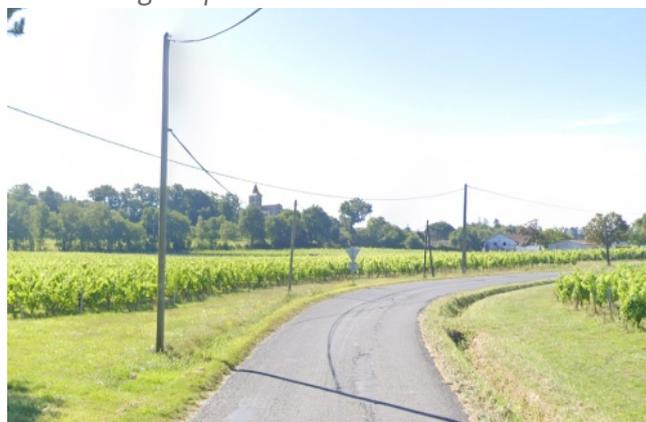
L'église Saint-Pierre est perchée sur un promontoire dominant le bourg. Elle est entourée d'un tissu ancien, incluant l'ancien presbytère, des maisons anciennes, ainsi que divers équipements et services tels que la mairie, l'école et la poste. Des chais et des hangars agricoles complètent le paysage bâti du village. Le bourg est encerclé de vignes et de quelques maisons isolées. Toutefois, à l'ouest, une zone d'urbanisation récente s'étend au pied du coteau, séparée du bourg par un espace arboré. Le cimetière se trouve quant à lui au nord-est. En raison de sa position, l'église est particulièrement visible de loin et constitue un marqueur paysager reconnu.



Plan de repérage des prises de vue
Source de la carte : cadastre.gouv.fr



Vue 1



Vue 2



Vue 3

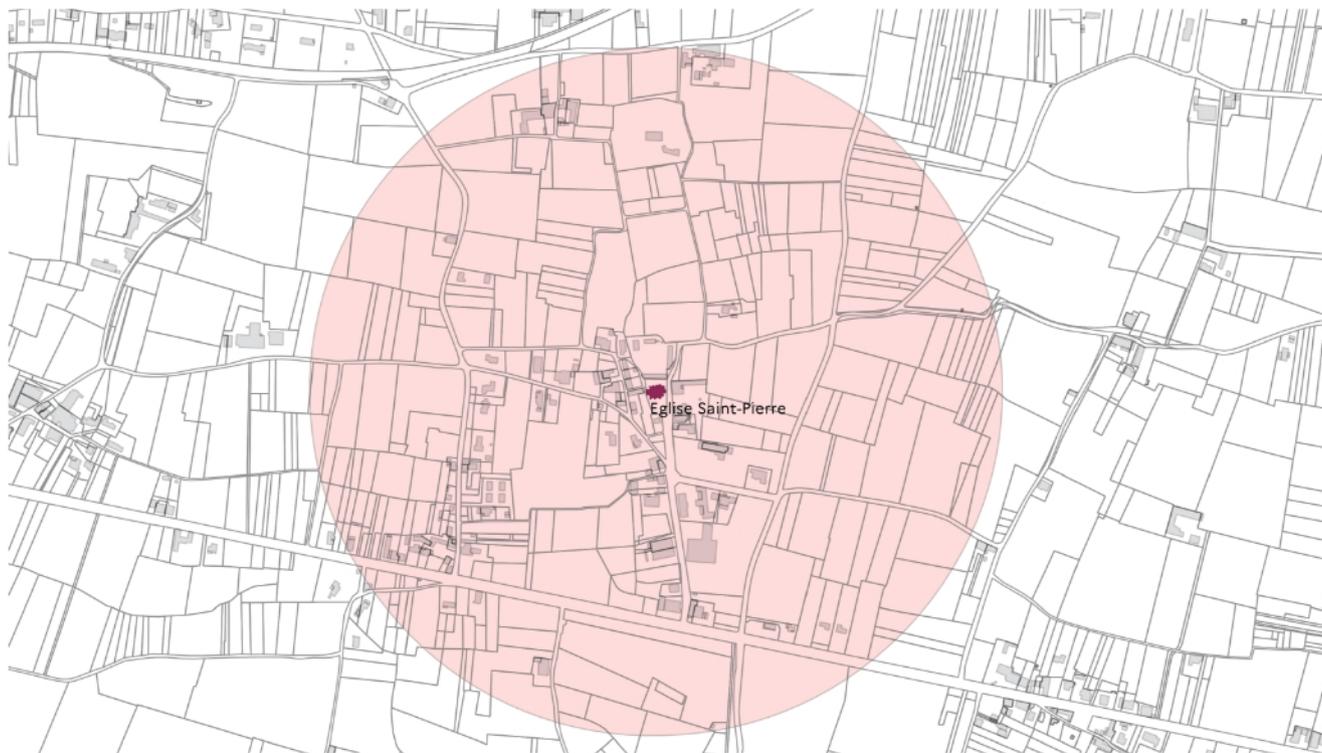


Vue 4

Périmètre de protection actuel de l'église Saint-Pierre

CARS
Eglise Saint-Pierre

Périmètre actuel de protection des abords du monument historique



Légende

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords du monument historique - - Servitude AC1

100 0 100 200 300 400 m

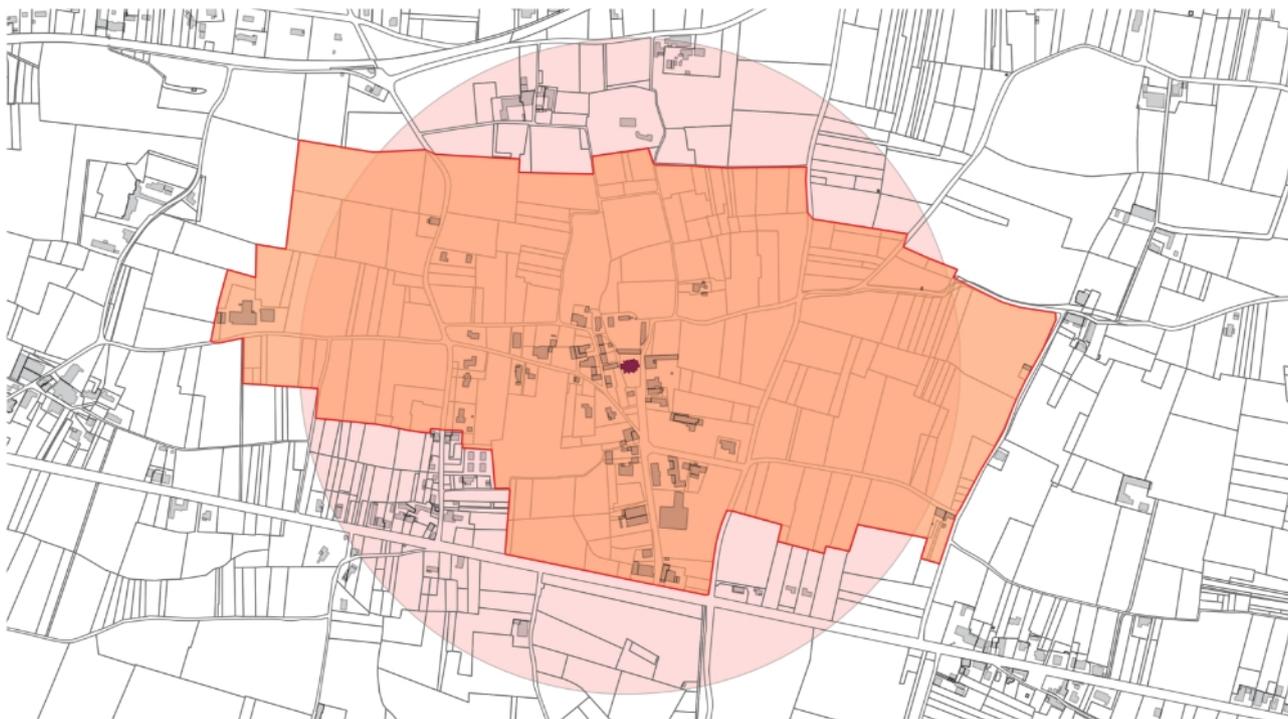
UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Proposition de périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre

CARS

Eglise Saint-Pierre

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords actuel - Servitude AC1
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1



UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Justification du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre

L'article L621-30 du Code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Par conséquent, le projet de PDA propose d'intégrer les cônes de vue les plus importants vers le monument historique, et il comprend ainsi le bourg ancien, la zone d'urbanisation en pied de coteau, ainsi que les parcelles de vignes alentours et quelques maisons isolées.

Le périmètre est donc délimité comme suit :

- à l'ouest : la rue des Arnaud jusqu'à la propriété ancienne,
- au nord : les parcelles plantées de vignes avec le cimetière, jusqu'à l'impasse Pied Melon,
- à l'est : jusqu'au chemin Drouillard,
- au sud : l'entrée de bourg qui se situe au niveau de la route départementale 937.

GAURIAC

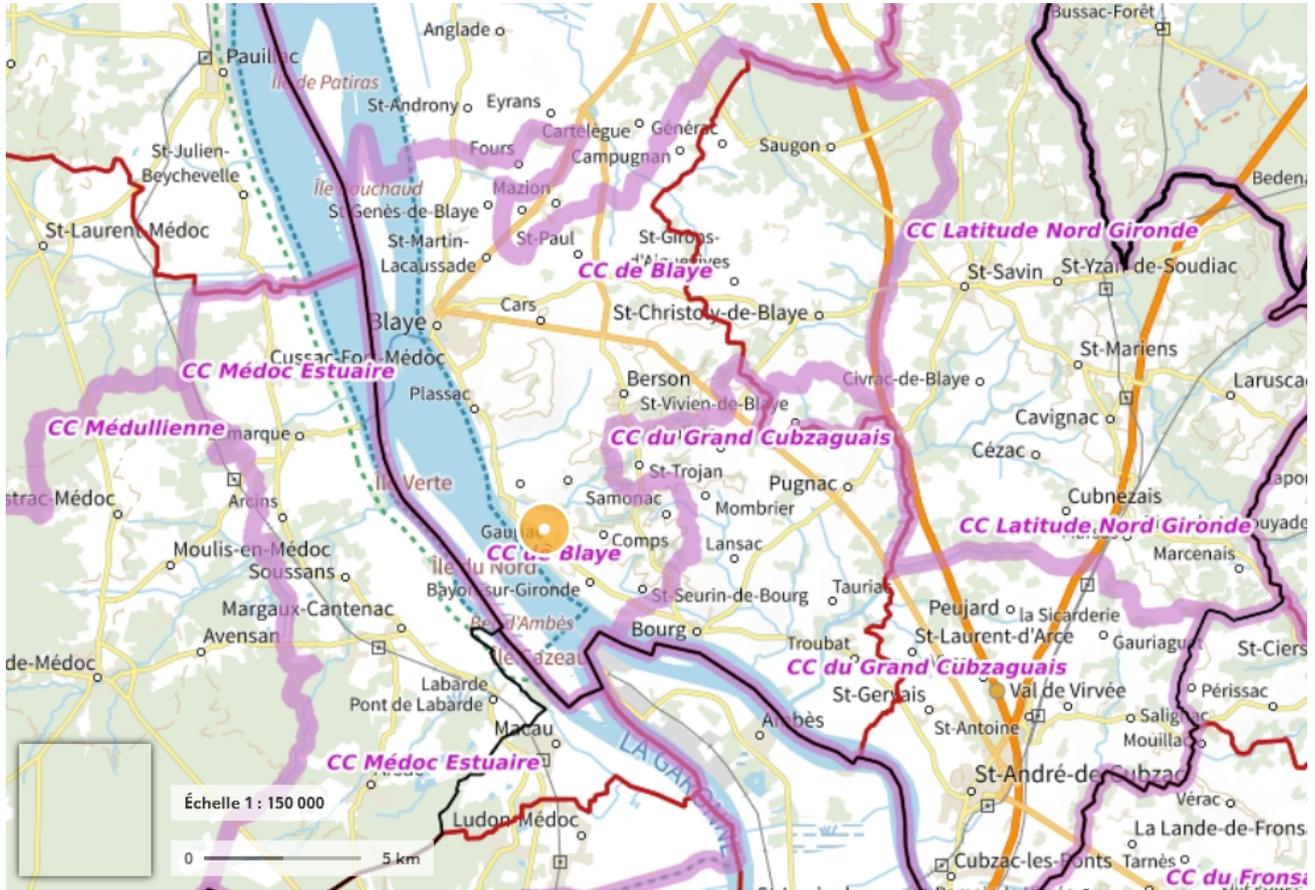
33710

Périmètre délimité des abords Château de Thau

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Avril 2025



Contexte



Plan de situation
Source : Géoportail

Située au Nord du département de la Gironde et en bordure est de l'estuaire, la commune de Gauriac fait partie du bassin de vie de Saint-André-de-Cubzac. Rattachée à la communauté de communes de Blaye, Gauriac présente une population de 714 habitants (source : Insee 2021) pour une superficie de 5,5 km², soit une densité de 128,9 habitants au km².

Gauriac compte un édifice protégé au titre des monuments historiques : le château de Thau, dont les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, les deux cheminées du premier étage du château, la terrasse avec balustrade et la terrasse du plan inférieur sont inscrits par arrêté préfectoral du 22 novembre 1989.

Ce château de Thau est également situé dans le site Inscrit de la Corniche de la Gironde qui s'étend de Bourg à Gauriac (arrêtés ministériels de protection des 20 décembre 1982, 15 avril 1983 et 7 mai 1985).

Contexte historique

Le site qui domine la Gironde est occupé depuis l'Antiquité.

Sa situation dominante sur la falaise en fait un lieu privilégié dès l'époque médiévale avec la construction du château de Thau. Le château de Poyanne a quant à lui été détruit vers 1780.

L'exploitation des carrières et les ressources de la Gironde attirent à Gauriac de nombreux carriers et pêcheurs. Toute la vie des Gauriacais était, jusqu'au XIXe siècle, tournée vers le fleuve. Aujourd'hui encore, l'estuaire donne à Gauriac toute son identité et sa situation élevée offre un panorama étendu.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001



Château de Thau

Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de 1820
Source : Archives Départementales de la Gironde

Château de Thau



Source cartographique : Géoportail



Extrait du cadastre napoléonien de 1820
Source : Archives Départementales de la Gironde

Le château de Thau est construit sur un promontoire, ce qui lui donne une position dominante sur les deux vallons qui l'encadrent.

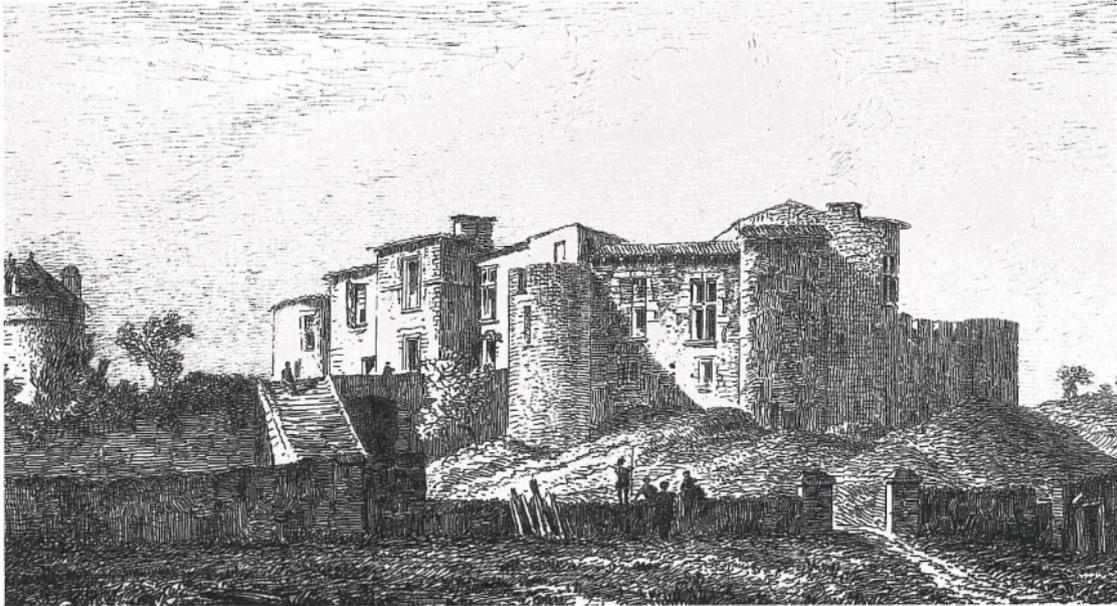
Ribadieu, dans son ouvrage sur les châteaux de la Gironde, dit qu'au Moyen-Âge, il s'agissait d'un castel entouré de fossés avec de hautes murailles. Mais les parties les plus anciennes qui subsistent semblent remonter au XVI^e siècle, et les constructions les plus nombreuses datent vraisemblablement du XVII^e siècle.

Au Moyen-Âge, le château, qui se trouvait sur l'éperon, était séparé du promontoire par lequel pouvait arriver l'ennemi grâce à un fossé à présent comblé. La forteresse était garnie de tours rondes munies de canonniers.

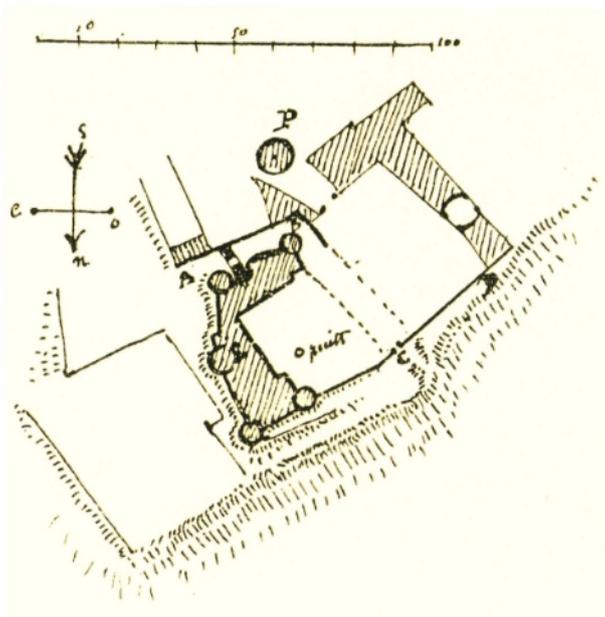
Depuis le XVII^e siècle, l'entrée se fait par une porte cochère et le promontoire est aménagé avec des jardins en terrasse au milieu desquels trône un pigeonnier, sans doute du XVIII^e siècle, au toit en poivrière.

Source : *Le patrimoine des communes de la Gironde*, éditions Flohic, 2001

Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, les deux cheminées du premier étage du château, la terrasse avec balustrade et la terrasse du plan inférieur sont inscrits au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 22 novembre 1989.

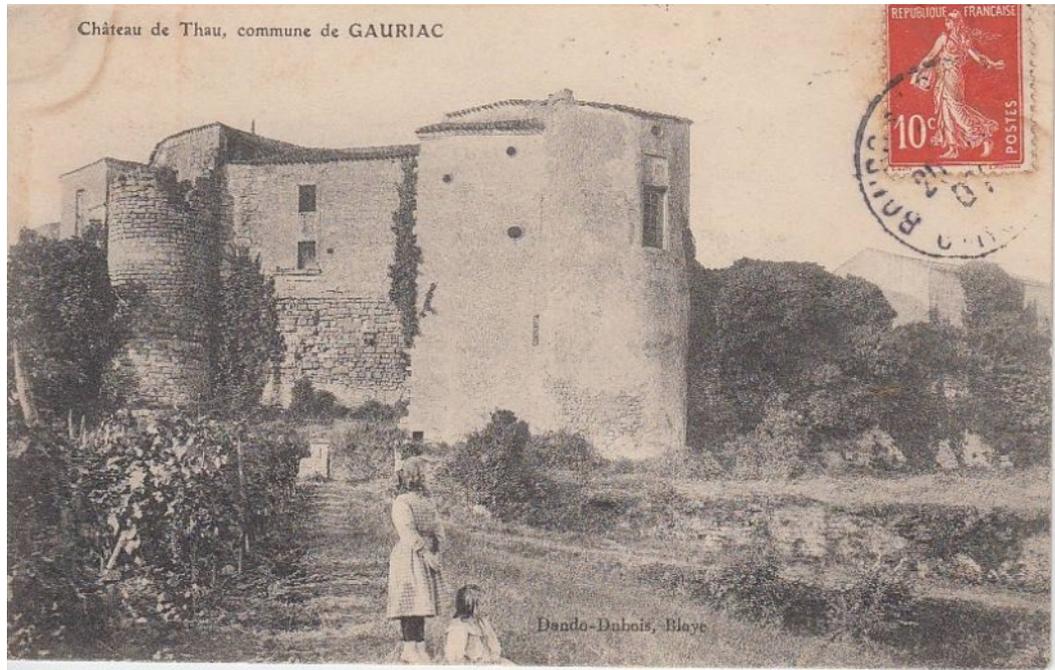


Château de La Roque-de-Tau
La Guienne militaire (1865)
Eau forte



Plan du château de la Roque de Thau
Dessin à la plume, 26 octobre 1862
A.M.bx, Fonds Drouyn, Ms 290, *Notes historiques et archéologiques*

Source : « Léo Drouyn – Les albums de dessins, volume 12 *Blayais, Bourgeois, Cubzaguais* »
Editions de l'Entre-Deux-Mers – CLEM/AHB, 2005



Cartes postales anciennes



Photographies UDAP de la Gironde, 2024

Abords du château de Thau

Le château de Thau s'inscrit dans un paysage d'une grande beauté, au bord de l'estuaire (objet de la protection au titre des sites). Les particularités topographiques du site façonnent le paysage fort et reconnu, que ce soit sur sa partie estuarienne (comprenant une route paysagère, un port, de l'habitat troglodyte,...), comme sur ses reliefs (offrant des panoramas lointains, des maisons de maître et habitat ancien traditionnel, des zones boisées et des parcelles plantées de vignes...).



Plan de repérage des prises de vue
Source de la carte : cadastre.gouv.fr



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5



Vue 6

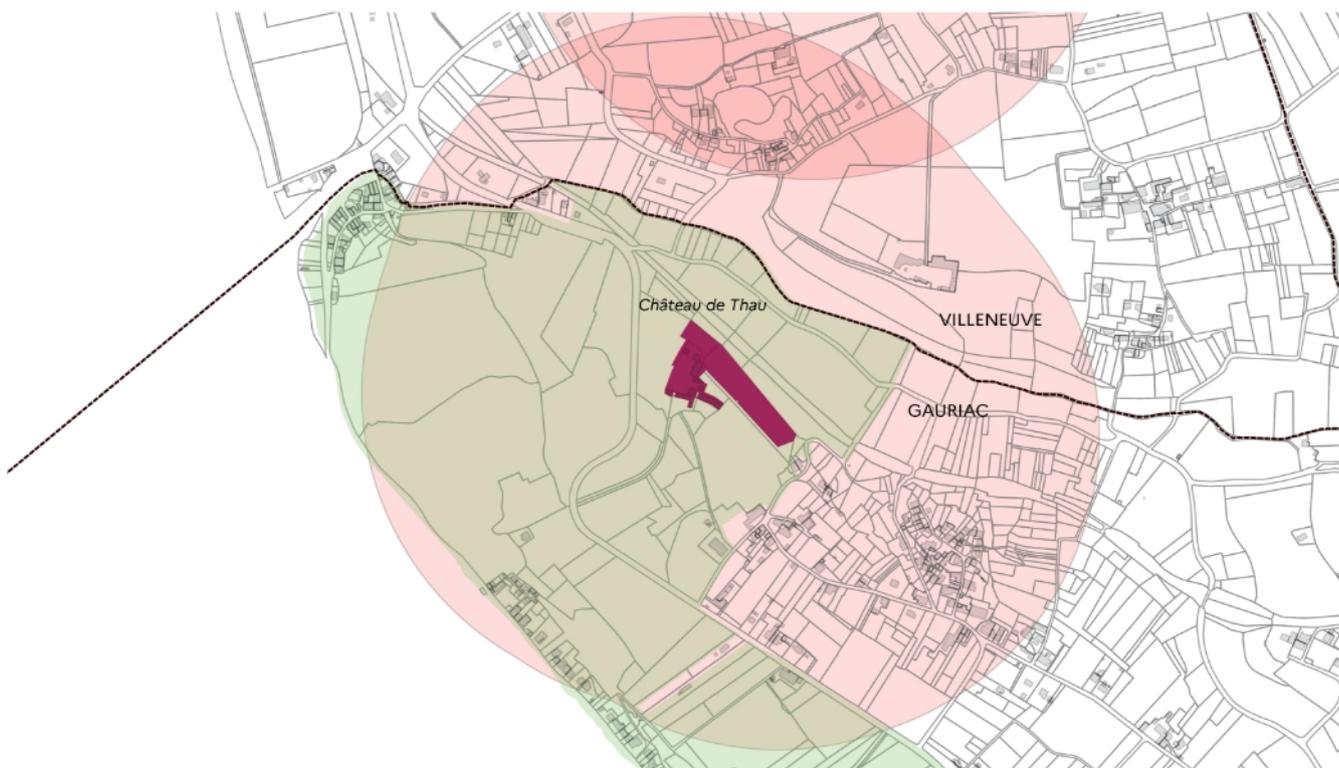


Vue 7

Périmètre de protection actuel du château de Thau

GAURIAC
Château de Thau

Périmètre actuel de protection des abords du monument historique



Légende

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords du monument historique - Servitude AC1
- Site Inscrit de la Corniche de la Gironde - Servitude AC2

100 0 100 200 300 400 m



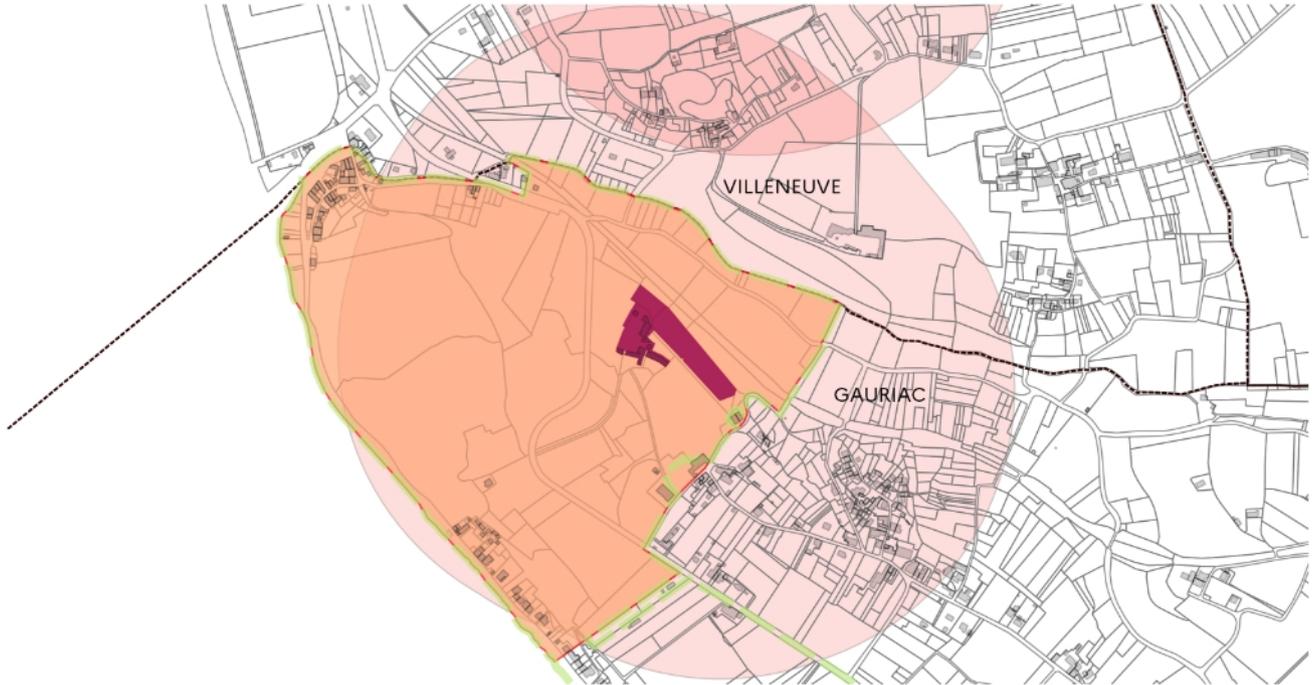
UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Proposition de périmètre délimité des abords du château de Thau

GAURIAC

Château de Thau (façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, deux cheminées du premier étage du château, terrasse avec balustrade et terrasse du plan inférieur)

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords actuel - Servitude AC1
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1
- Site Inscrit de la Corniche de la Gironde - Servitude AC2

100 0 100 200 300 400 m

UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Justification du périmètre délimité des abords du château de Thau

L'article L621-30 du Code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Par conséquent, le projet de PDA propose d'intégrer les éléments paysagers qui constituent, avec le château de Thau, un ensemble cohérent. Cela correspond en majeure partie aux contours du Site Inscrit de la Corniche de la Gironde.

Le périmètre est donc délimité comme suit :

- au nord-est : jusqu'aux limites du Site Inscrit correspondant à la limite communale et au ruisseau de Grenet
- au nord-ouest : jusqu'aux limites du Site Inscrit et comprenant le port et le hameau ancien de Roque de Thau
- au sud-ouest : jusqu'aux limites du Site Inscrit correspondant aux berges de l'estuaire, et comprenant une partie du hameau de Marmisson, avec son habitat troglodyte
- au sud-est : jusqu'aux lieux-dit Le Pavillon, Banly-Sud et Banly-Nord, et comprenant une maison de maître et deux bâtiments anciens. Ces limites correspondent à peu près à celles du Site Inscrit.

PLASSAC

33390

Périmètre délimité des abords
Vestiges de la villa romaine

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Avril 2025



Contexte



Plan de situation
Source : Géoportail

Située au Nord du département de la Gironde et en bordure est de l'estuaire, la commune de Plassac fait partie du bassin de vie de Blaye. Rattachée à la communauté de communes de Blaye, Plassac présente une population de 939 habitants (source : Insee 2021) pour une superficie de 7,1 km², soit une densité de 131,9 habitants au km².

Plassac compte un édifice protégé au titre des monuments historiques : les vestiges de la villa romaine, dont les parcelles B 55, 56, 57, 1075 et 1076 sont classées par arrêté du 7 janvier 1975 et la parcelle B 1074 est inscrite par arrêté du 4 octobre 2024.

Contexte historique

Les vestiges de trois villas gallo-romaines successives qui couvraient six mille mètres carrés ont été mis au jour à Plassac. En 615 ou 616, la villa Blacciacum est léguée par Bertechrammus à l'évêché de Mans. Des vestiges datant de la même période sont découverts aux lieux-dits Le Plantier e Lhers. Le trésor monétaire mérovingien découvert à Montuzet en 1850 atteste que le site est toujours habité vers 732-735. D'après la légende, en 804, Charlemagne défait les Sarrasins à Plassac. A la suite du combat, il prend conseil auprès de ses pairs au lieu-dit aujourd'hui Monconseil. Les références à l'empereur à la barbe fleurie sont omniprésentes dans la commune où les traditions orales ne cessent d'être transmises. Sa statue figure dans l'église Saint-Pierre. Plassac, village de marins, est également un pôle de pèlerinage qui se développe autour de Notre-Dame de Montuzet, édifiée en un endroit où Charlemagne aurait lancée son épée. Au XVe siècle, la paroisse est mentionnée sous le nom de Sanctus Petrus de Blassaco in Blaesio, de Plassaco. La commune conserve les châteaux de Monconseil et de Bellevue, celui de Beaumont, et les maisons nobles Gadeau, Montuzet, Sudre, Laforest et Lagorce. Aujourd'hui, Plassac a perdu son activité maritime, mais la tradition viticole est maintenue.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001



vestiges de la villa romaine

Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de 1832
Source : Archives Départementales de la Gironde

Vestiges de la villa romaine



Source cartographique : Géoportail

Vestiges de la villa romaine

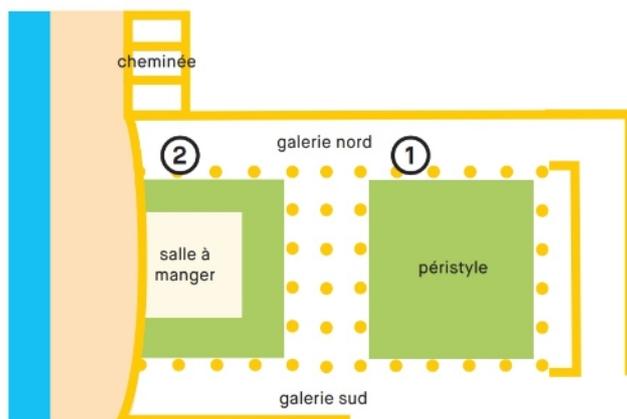


Extrait du cadastre napoléonien de 1832
Source : Archives Départementales de la Gironde

Sur cinq siècles, la *villa* de Plassac a connu trois états successifs, tous inspirés de modèles italiens. Il s'agit d'édifices somptueux décorés de marbres précieux, de décors peints et de mosaïques.

Le premier état de la villa (20-40 ap. J.-C.) est construit par un riche propriétaire probablement d'origine italique. Il est d'ailleurs possible que le nom de Plassac soit dérivé de celui de ce propriétaire nommé Blattius. Cet état se caractérise par une façade concave dominant l'estuaire, le plan copiait celui des palais maritimes qui florissaient alors depuis un siècle en Italie centrale et méridionale. De somptueux décors d'enduits peints ornaient les murs de cet état. Cette collection exceptionnelle présentant, des motifs architecturaux, des animaux, ainsi que des figures mythologiques sur fond noir est encore en cours d'étude mais certaines pièces sont visibles au musée.

Période d'occupation de la villa :



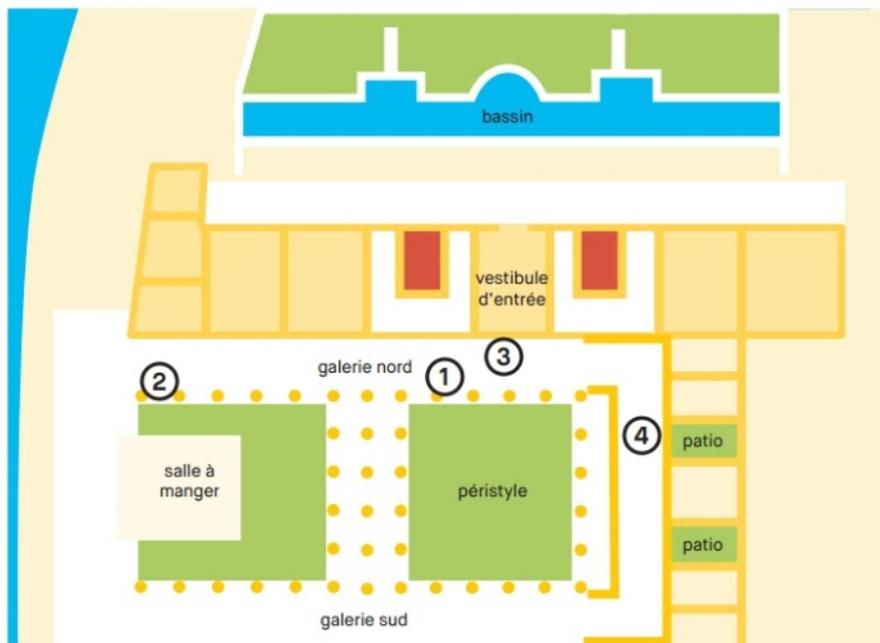
1. Villa construite autour d'une double cour à péristyle
2. Salle à manger – belvédère (triclinium) constituant une pièce majeure de cet ensemble

Fragments d'enduits peints intitulé « Amour chevauchant des dauphins »



Le deuxième état de la villa (IIe siècle ap. J.-C.) est plus vaste que le premier et relève d'un plan s'inspirant du palais impérial de Rome. La façade, concave dans le premier état, donnant sur l'estuaire est désormais rectiligne. Les pièces organisées autour d'une double cour à péristyle sont décorées de mosaïques noires et blanches.

Période d'occupation de la villa :



2. Salle à manger – belvédère (triclinium) décorée d'opus sectile

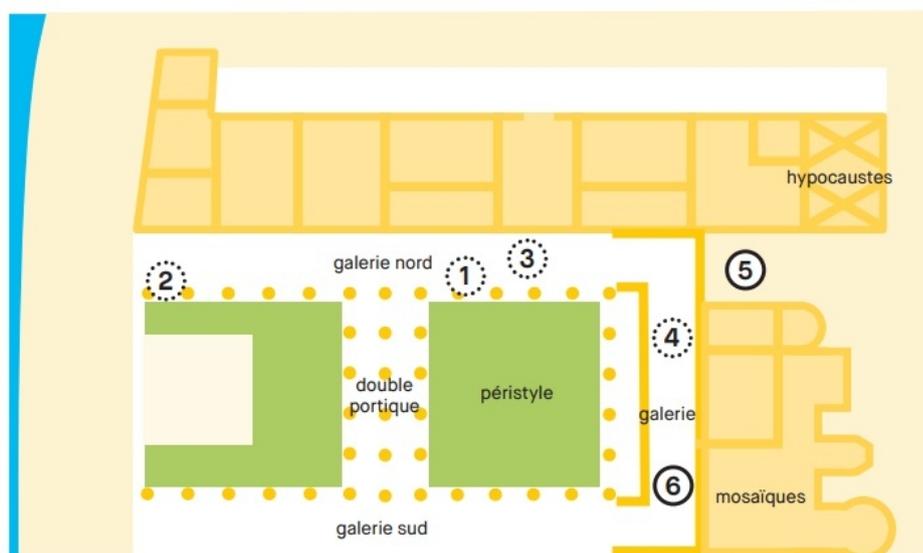
3. Aménagement de 2 petits salons, de part et d'autre de l'entrée monumentale

4. Aménagement de petits patios dans la partie privée



Le troisième état (fin IV^e- Ve siècle ap. J.-C.) nous permet de découvrir un système de chauffage par le sol (hypocauste) dans les pièces de l'aile est. Deux techniques cohabitent, par pilettes et par canaux rayonnants. Ces pièces d'apparats, prolongées par différentes formes d'absides sont pavées de mosaïques polychromes caractéristiques de l'école d'Aquitaine.

Période d'occupation de la villa :



5. Deux types d'hypocaustes alimentés par des foyers extérieurs

6. Certaines pièces prolongées par des absides et pavées de mosaïques polychromes

Source : L'ensemble des éléments descriptifs et visuels mentionnés ci-avant sont issus du site Internet du Département de la Gironde : www.gironde.fr/culture/patrimoines-culturels

Les parcelles cadastrales contenant les vestiges de la villa gallo-romaine ont été classées par arrêté ministériel du 7 janvier 1975. La parcelle B1074 a, quant à elle, été inscrite par arrêté préfectoral du 4 octobre 2024, afin d'unifier la protection du site.

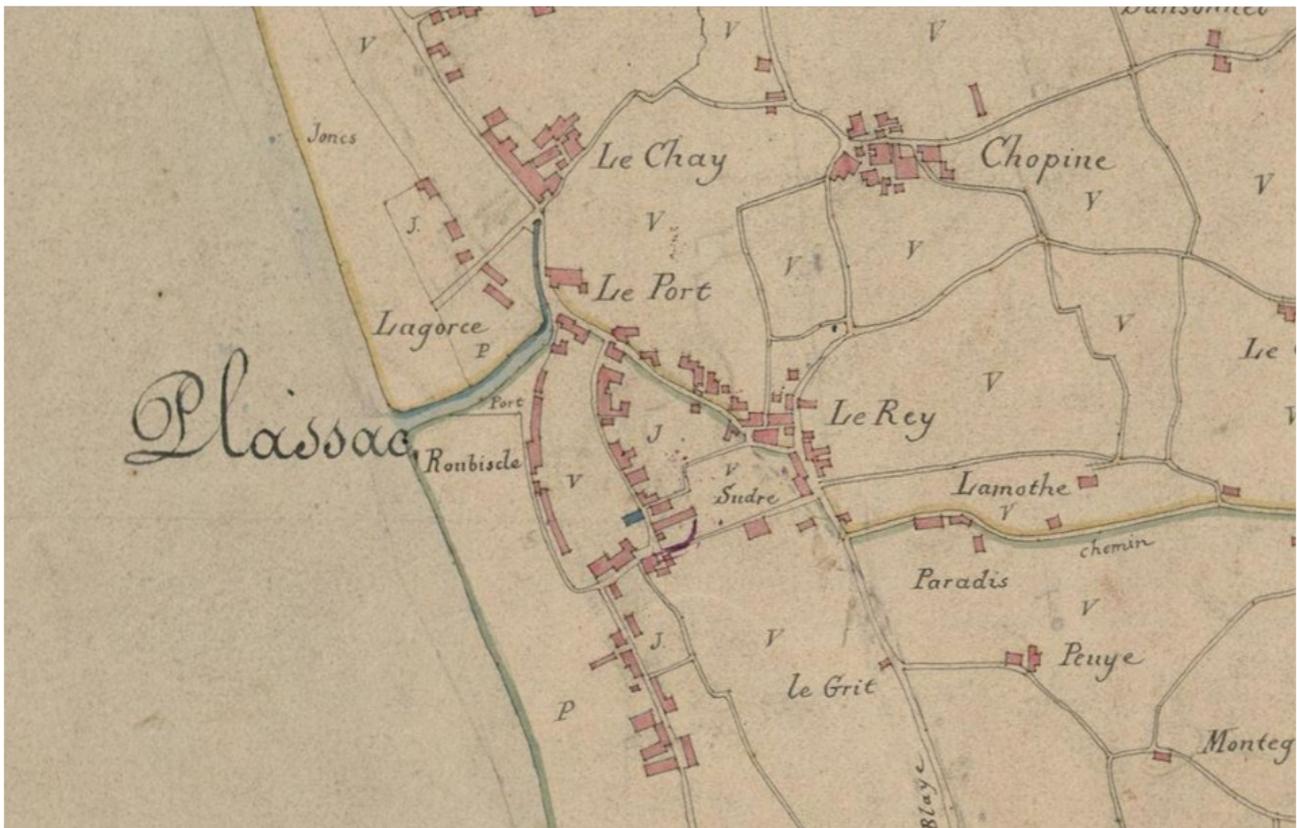


Photographies des vestiges de la villa gallo-romaine
Sources : UDAP de la Gironde

Abords des vestiges de la villa gallo-romaine

Le bourg est implanté en bord d'estuaire, au pied d'un coteau. Il est organisé autour de la terrasse aménagée durant l'antiquité pour l'installation de la villa gallo-romaine. Ce centre trouve une délimitation au nord par le port, au sud par le quartier de la Mandraude, à l'est par la route départementale et à l'ouest par les terres basses bordant le fleuve. Le développement au XIXe s'est structuré sur le chemin de Bourg à Blaye et par un écheveau de chemins ruraux, et conserve son organisation globale, même s'il s'agrandit vers le nord avec la construction de chais et de cuviers et d'une mairie-école fin XIXe.

Le bâti est réparti le long des routes entourant la terrasse et de part et d'autre de la route départementale. Il s'agit de maisons, alignées sur la rue et généralement précédées par un jardinet. Elles s'élèvent majoritairement sur un étage et ont leurs dépendances attenantes. Ces maisons sont principalement bâties en pierre de taille. La tuile creuse est largement employée en couverture.





Vestiges de
la villa
gallo-romaine

Plan de repérage des prises de vue
Source de la carte : cadastre.gouv.fr



Vue 1



Vue 2



Vue 3



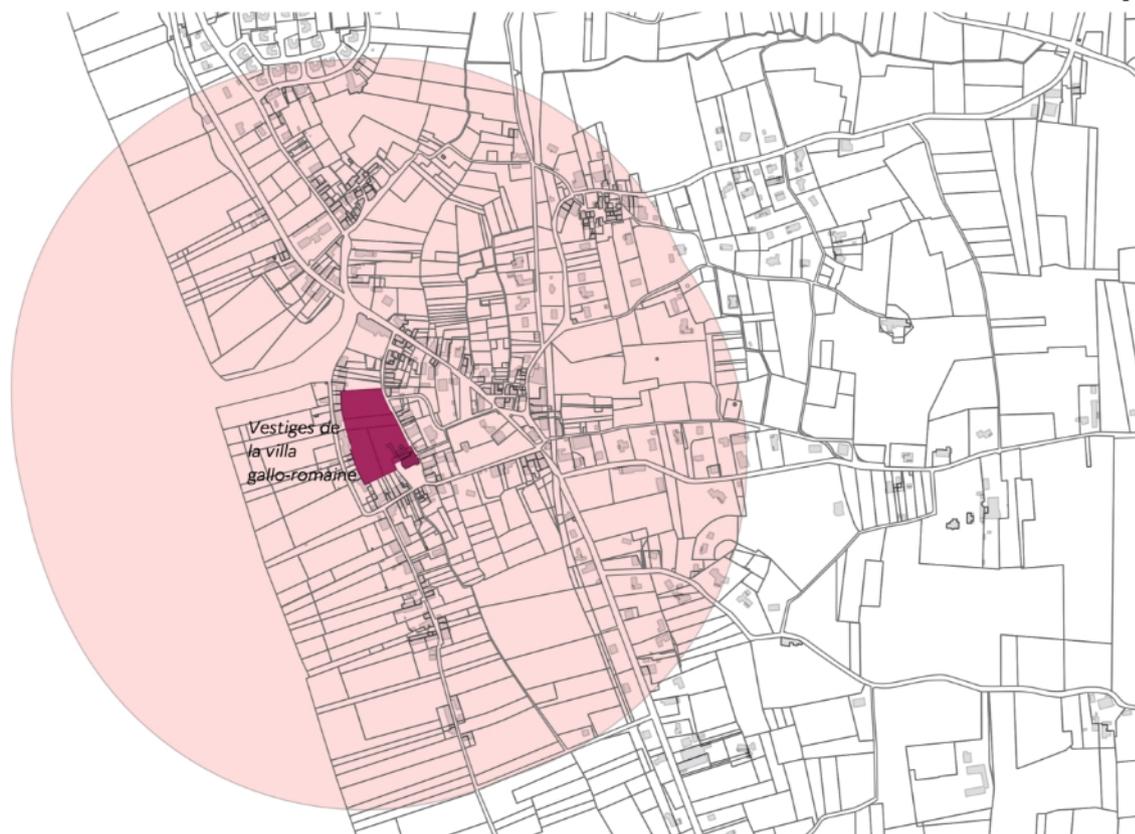
Vue 4

Périmètre de protection actuel des vestiges de la villa gallo-romaine

PLASSAC

Vestiges de la villa gallo-romaine

Périmètre actuel de protection des abords du monument historique



Légende

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords du monument historique - Servitude AC1

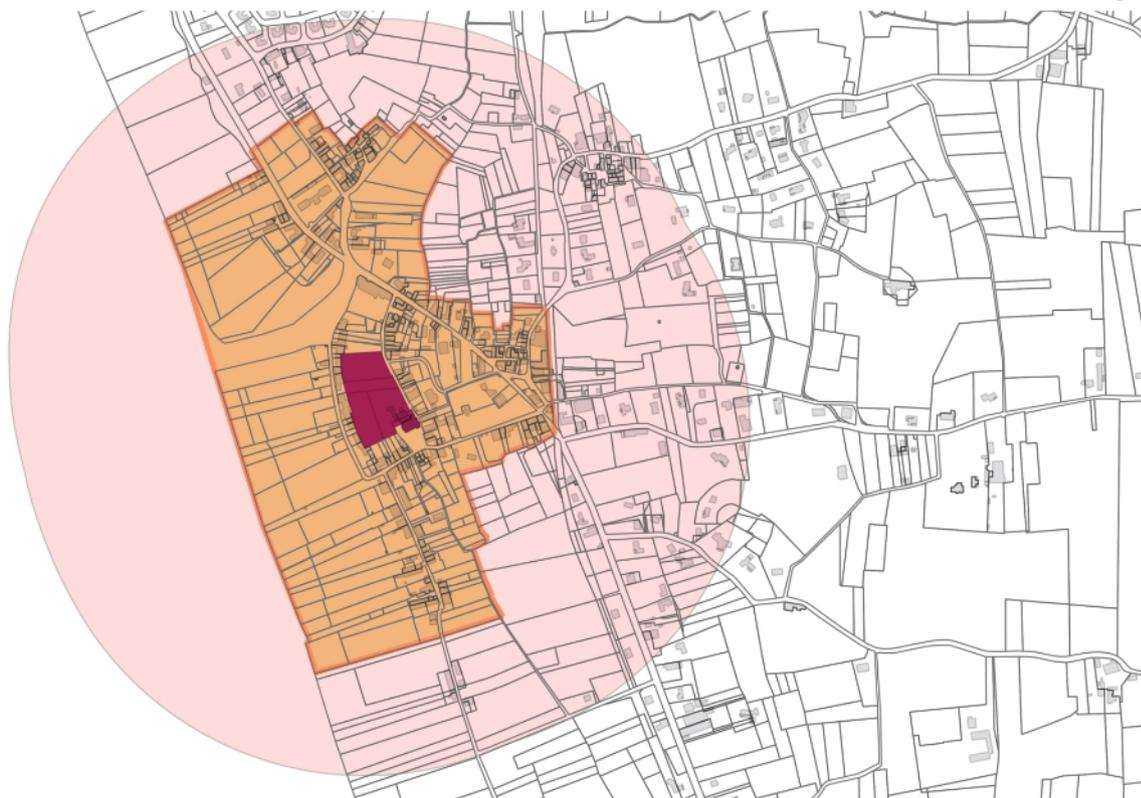


UDAP DE LA GIRONDE - octobre 2024

Proposition de périmètre délimité des abords des vestiges de la villa gallo-romaine

PLASSAC
Vestiges de la villa gallo-romaine

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords du monument historique - Servitude AC1
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1



UDAP DE LA GIRONDE - octobre 2024

Justification du périmètre délimité des abords des vestiges de la villa gallo-romaine

L'article L621-30 du Code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Par conséquent, le projet de PDA propose d'intégrer les éléments paysagers qui constituent, avec la villa gallo-romaine, un ensemble cohérent. Cela correspond en majeure partie à la morphologie de la commune de la fin du XIXe siècle.

Le périmètre est donc délimité comme suit :

- au nord-est : jusqu'aux chais de la rue de la Taillande et l'école-mairie de 1886.
- à l'ouest : les secteurs paysagers estuariens, le port
- au sud : le développement du centre sur la rue de la Mandraude
- à l'est : le développement du centre sur la route principale et jusqu'au coteau

SAMONAC

33710

Périmètre délimité des abords

Église Saint-Martin et monument aux morts de la guerre 14-18

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Avril 2025



Contexte



Plan de situation
Source : Géoportail

Située au Nord du département de la Gironde, la commune de Samonac fait partie du bassin de vie de Saint-André-de-Cubzac. Rattachée à la communauté de communes de Blaye, Samonac présente une population de 457 habitants (source : Insee 2021) pour une superficie de 3,9 km², soit une densité de 117,2 habitants au km².

Samonac compte deux édifices protégés au titre des monuments historiques :

- l'église Saint-Martin, dont le chevet est inscrit par arrêté du 21 décembre 1925,
- le monument aux morts de la guerre 14-18, inscrit en totalité (le monument et son entourage) par arrêté du 21 octobre 2014.

Contexte historique

La commune comporte trois principaux villages : Tourteau au sud près du château d'eau, Fonvieil au nord et Le Bourg au centre, avec son église édifiée entre 1453 et 1550. Tout près se dressent le presbytère et la mairie-école construite en 1905. En bordure d'un chemin rural, on remarque la présence de la fontaine Saint-Justin qui donnait lieu à un pèlerinage les 30 et 31 mai.

source : « Le Patrimoine des Communes de la Gironde », éditions Flohic, 2001



Église Saint-Martin

Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien de 1820
Source : Archives Départementales de la Gironde

Église Saint-Martin et monument aux morts de la guerre 14-18

Monument aux morts de la guerre 14-18



Source cartographique : Géoportail

Église Saint-Martin



Extrait du cadastre napoléonien de 1820

Source : Archives Départementales de la Gironde

Dominant la vallée, l'église dédiée à saint Martin, dont le culte en France est très ancien, laisse supposer qu'il y existait une autre église, sans doute détruite avec l'arrivée des Français dans le Bourgeois en 1451. A la fin de la guerre de Cent Ans, une église est reconstruite. L'église de Samonac est la seule de l'archiprêtré de Bourg à avoir été entièrement refaite au XVe siècle. Sa nef, au départ unique, est précédée d'un porche fermé surmonté d'un clocher et terminée par un chevet. Au XVIIIe siècle est élevé un collatéral au sud. Celui se trouvant au nord date du XIXe siècle. L'ensemble est rythmé par d'épais contreforts alternés de baies gothiques. A l'intérieur, le sanctuaire et le clocher sont voûtés d'ogives. La clef de voûte du sanctuaire est soutenue par deux anges.

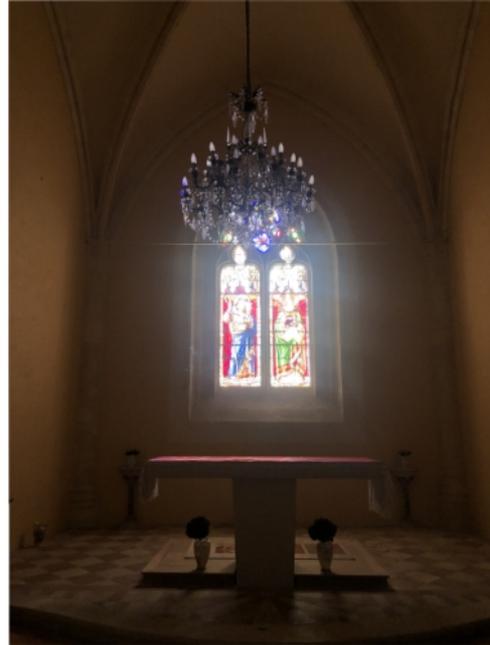
Dans la nef, vers le chœur est placée une chaire à prêcher qui date du XVIIe siècle. Elle est réalisée en pierre polychrome. Élevée au-dessus du sol, elle est dotée d'un abat-voix sculpté qui permet au prédicateur de se faire entendre de tous.

Les bénitiers sont disposés près des portes. Traditionnellement, l'entrée des églises se fait à l'est. Celle de Samonac se fait au sud, le bénitier est donc situé dans le collatéral sud. Il est orné de fleurs, de deux têtes de lions et est surmonté d'une croix. La tête de lion, symbole de la sagesse et de justice, correspond à la nature divine du Christ.

L'église Saint-Martin possède des vitraux datant du XXe siècle, créés par un verrier bordelais nommé Dagrant. Cet artiste a travaillé pour la chapelle de l'hospice de Bourg, ainsi que pour l'église de Bayon et de Saint-Seurin. A Samonac, il a réalisé une série sur la vie de saint Martin, patron de l'église.

Source : *Le patrimoine des communes de la Gironde*, éditions Flohic, 2001

Le chevet de l'église Saint-Martin est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 21 décembre 1925.



Eglise Saint-Martin
Source : UDAP, 2024

Le monument aux morts a été élevé en 1920 du côté Nord de l'Église. Il a été sculpté par E. RAOUL. Il se présente sous la forme d'une pyramide tronquée précédée de deux marches, servant de socle à un groupe sculpté représentant un coq victorieux piétinant l'aigle germanique vaincu. En avant des deux oiseaux, se trouve un obus fiché dans le sol tandis qu'un casque à pointe renversé et un tronc de chêne coupé mais renaissant avec des feuilles, occupent l'arrière du groupe. La face avant du socle porte l'inscription "Aux enfants de Samonac morts pour la France 1914-1919". Cette inscription est surmontée d'une croix gravée. L'épithaphe "Aux morts en Algérie Maroc Tunisie 1952-1962" est gravée sur la partie basse du socle. Les noms des 21 victimes sont inscrits dans l'ordre alphabétique sur les autres faces. Le nom du sculpteur est gravé sur le socle du groupe sculpté. La partie nord du socle porte la mention "1939-1940" avec le nom de deux victimes, ainsi que la date de réalisation du monument.

Le monument aux morts de la guerre 14-18 est inscrit en totalité (le monument et son entourage) par arrêté du 21 octobre 2014.



*Monument aux morts
Source : UDAP, 2024*

Abords de l'église Saint-Martin et du monument aux morts de la guerre 14-18

La commune de Samonac offre un ensemble paysager remarquable, caractérisé par un habitat assez dispersé parmi les vignes et une topographie vallonnée, celle-ci offre de belles séquences pittoresques. Le centre du village, avec l'église et la mairie, est implanté en position dominante dans ce paysage. Quelques maisons anciennes (XVIIIe et XIXe a priori) les entourent sur leur petite crête.



Plan de repérage des prises de vue
Source de la carte : cadastre.gouv.fr



Vue 1



Vue 2



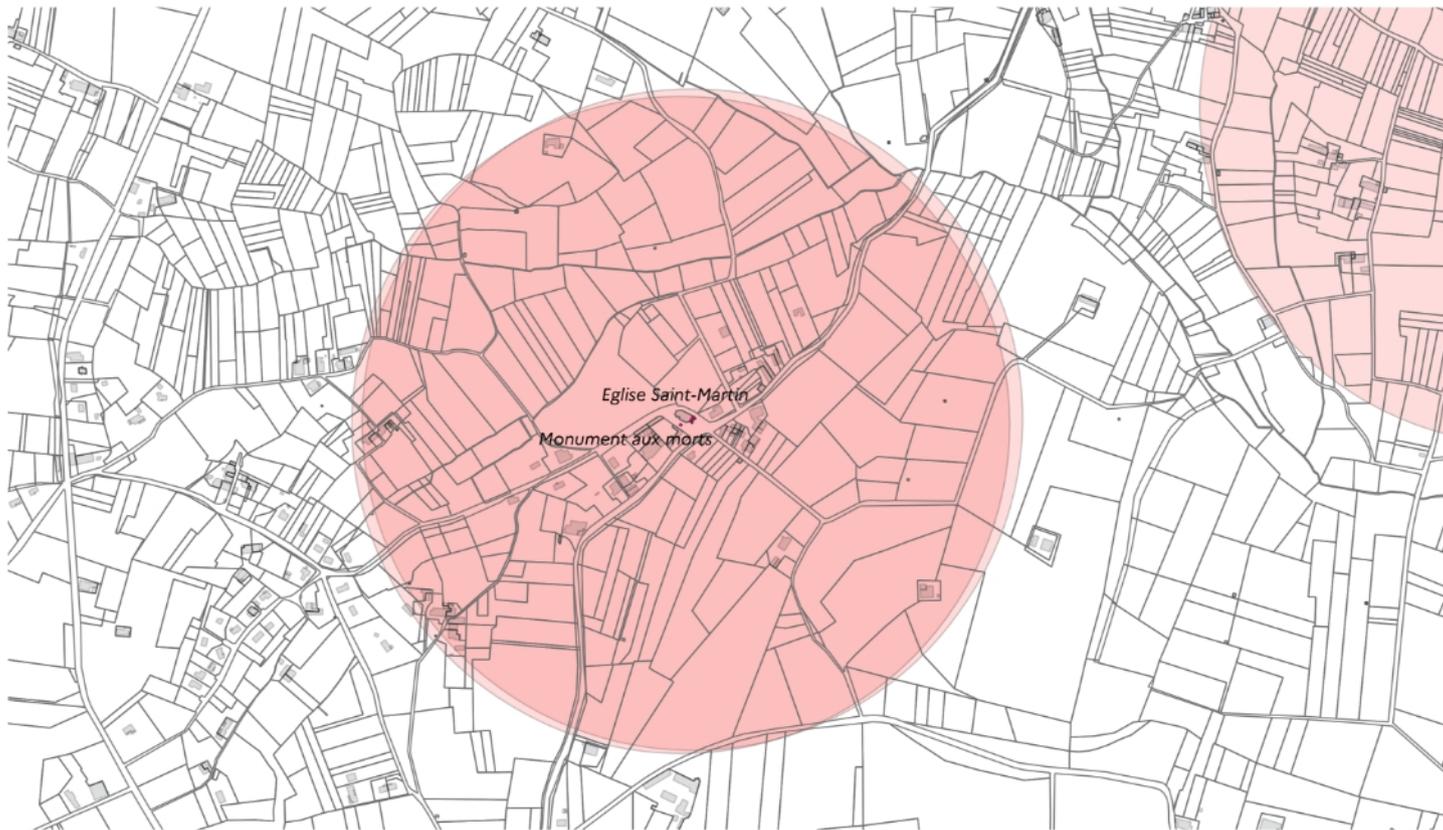
Vue 3

Périmètres de protection actuels de l'église Saint-Martin et du monument aux morts de la guerre 14-18

SAMONAC

Eglise Saint-Martin et monument aux morts de la guerre 14-18

Périmètres actuels de protection des abords des monuments historiques



Légende

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords du monument historique - Servitude AC1

100 0 100 200 300 400 m

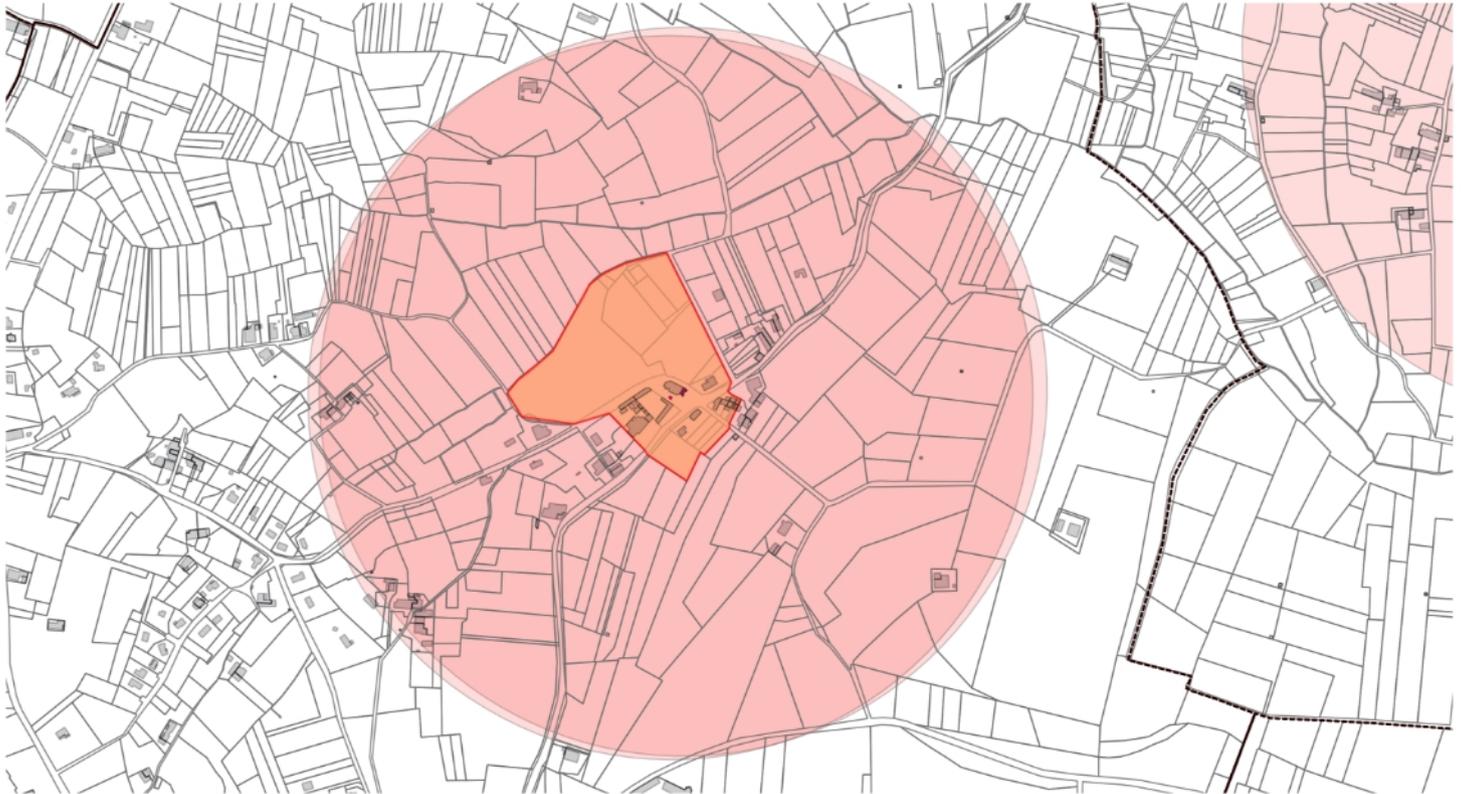
UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Proposition de périmètre délimité des abords de l'église Saint-Martin et du monument aux morts de la guerre 14-18

SAMONAC

Eglise Saint-Martin (chevet) et Monument aux morts de la guerre 14-18 (en totalité avec son entourage)

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument Historique
- Périmètre de protection des abords actuel - Servitude AC1
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1

100 0 100 200 300 400 m



UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

Justification du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Martin et du monument aux morts de la guerre 14-18

L'article L621-30 du Code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Par conséquent, le projet de PDA propose d'intégrer les éléments immédiats, paysagers et bâtis, qui constituent un ensemble cohérent avec le chevet et le monument aux morts. Cela correspond aux parcelles les entourant.

Le périmètre est donc délimité comme suit :

- au nord, nord-est : les parcelles de vignes et le cimetière aux abords immédiats des monuments historiques et qui leur offrent une des perspectives les plus remarquables
- à l'ouest et au sud : les bâtiments et parcelles situés aux abords immédiats des monuments historiques